

# Les tarifs pro

À partir du 27 janvier 2025



**On est fait pour  
être ensemble**

Vous trouverez dans ce guide une présentation détaillée des offres Bouygues Telecom réservées aux TPE, professionnels et assimilés (entrepreneurs, commerçants, artisans, professions libérales, etc.) dotés d'un numéro SIREN et dans la limite de 9 lignes détenues. Retrouvez également toutes les informations sur [www.bouygestelecom.fr/pro](http://www.bouygestelecom.fr/pro). Sauf mention contraire, les prix indiqués sont hors taxe (HT).

Nous proposons des forfaits avec engagement 24 mois : les forfaits avec Avantages smartphone.

## Sommaire

<b>Tout ce qu'il faut savoir</b>	3
Conditions de souscription	3
Avances sur consommation et frais de mise en service à régler	3
Accessibilité	4
Renouvellement des équipements	4
Changement d'offre	4
<b>Les offres Pro</b>	5
Forfaits Bouygues Telecom Pro	5
Forfaits Clés 4G	8
Bbox Pro	9
Bbox Pro+	9
4G box	12
<b>Services et options mobiles</b>	13
Services	13
Description des services mobiles inclus	15
Options mobiles	15
Options internet	16
Options appels	16
Options étranger	17
Options services	18
TV	18
Tarification des services d'internet mobile	18
<b>Services et options box</b>	19
<b>Autres options et frais annexes</b>	20
Offres mobiles et clés 4G	20
Offres Bbox	21
<b>Principes généraux, modalités de décompte et de tarification des services</b>	22
<b>Communications en France métropolitaine</b>	22
Appels au service clients	22
Tarification des appels métropolitains et vers les numéros courts et spéciaux	22
SPAM	23
SMS+/MMS+/118 XXX par SMS	24
MMS, internet mobile et TV sur Smartphone	24
Paiement sur facture et internet+	24
<b>Communications vers et depuis l'Outre-Mer</b>	25
Communications depuis la France métropolitaine vers l'Outre-Mer	25
Communications depuis l'Outre-Mer	25
<b>Communications vers et depuis l'étranger</b>	26
Communications vers l'étranger	26
Communications depuis l'étranger	33
Tarification des communications depuis l'étranger et l'Outre-Mer	35
<b>Conditions Générales de Service</b>	41

# Tout ce qu'il faut savoir

Offre non disponible pour toute nouvelle souscription à partir du 27 janvier 2025

## Conditions de souscription

Le Contrat prend effet dès sa souscription et est subordonné à la présentation des pièces justificatives demandées, portant le nom du titulaire et, le cas échéant, à l'encaissement effectif d'une avance sur consommation et/ou de frais de mise en service.

Le Contrat est conclu sous réserve de la réception du formulaire dûment rempli et signé, et de la copie recto verso des pièces justificatives.

Vous pouvez régler votre facture par prélèvement bancaire, carte bancaire, par chèque ou mandat-compte.

Certaines offres fixes et mobiles sont également disponibles dans les agences CIC et les caisses du Crédit Mutuel participantes<sup>(1)</sup> ainsi que sur les sites internet du CIC et du Crédit Mutuel.

## Avances sur consommation et frais de mise en service à régler<sup>(2)</sup>

À la souscription :	
• En l'absence des justificatifs obligatoires dans votre Contrat de Service,	<b>200€</b> pour les Clients Forfaits et Box
• En cas d'achat, simultané ou différé, de plusieurs cartes SIM	
• En l'absence de chèque annulé au nom du titulaire	<b>20€</b> pour les Clients Forfaits et Box
• En l'absence de chèque annulé ou de carte bancaire au nom du titulaire émise par la même banque que celle de l'IBAN du titulaire	<b>400€</b>
• En présence d'un impayé au titre d'un précédent contrat souscrit chez Bouygues Telecom <sup>(3)</sup>	<b>200€</b> pour les Clients Forfaits et Box.

À la souscription et/ou en cours de Contrat :	
• En cas d'inscription sur le fichier Preventel (Service mobile)	<b>400€</b> ou possibilité de souscrire un Forfait mobile version bloquée.
• En cas d'alerte Preventel (Service mobile)	<b>300€</b>
• Frais de mise en service pour les Clients Box	<b>24,17€ HT</b>
• Pour les Clients Forfaits et Box, en cas de dépassement de votre Forfait mensuel de plus de 20€ (en consommations et services)	Montant maximum : sommes dues (dont encours) à la date de la demande.
• En présence d'un RIB émanant de tout établissement de paiement ou de monnaie électronique ou d'un établissement de crédit domicilié en France ou à l'étranger	<b>300€</b> pour les Clients Forfaits et Box
• Pour les Clients Forfaits Bouygues Telecom Pro en cas de souscription au Service Accès depuis l'étranger plus, une avance sur consommation de 100€ pourra vous être demandée.	
Les usages ci-dessous peuvent être restreints jusqu'à 30 jours suivant l'activation de votre carte SIM. Pour lever ces restrictions, contactez le 1064 par téléphone (tarif p.22 de « Les Tarifs Pro ») :	
• Pour les Clients Forfaits Bouygues Telecom Pro :	
– les appels depuis l'étranger et l'Outre-Mer (sauf vers la destination visitée et vers la France métropolitaine).	
• Pour les Clients Forfaits Bouygues Telecom Pro / Forfaits Clés 4G, la levée des restrictions suivantes peut nécessiter une avance sur consommation de 100€ :	
– les communications vers les n° courts et spéciaux, SMS+ et MMS+.	
• Pour les Clients Forfaits Clés 4G, la levée des restrictions suivantes peut nécessiter une avance sur consommation de 100€ :	
– les appels depuis la France métropolitaine vers toute autre destination que la France métropolitaine.	

(1) Liste des agences CIC et caisses du Crédit Mutuel participantes : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS Laval - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09. Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan - Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable - RCS La Roche-sur-Yon B 307 049 015 - Intermédiaire en opérations d'assurance n° ORIAS 07 027 974, consultable sous www.orias.fr 34 rue Léandre-Merlet, BP 17, 85001 La Roche-sur-Yon - Tél. 02 51 47 53 00. Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, Société Anonyme coopérative de crédit à capital variable - 4, Place Richebé 59000 Lille - RCS Lille Métropole 320 342 264. CIC Crédit Industriel et Commercial - Société anonyme au capital de 611 858 064 euros - 6 avenue de Provence 75009 Paris - RCS Paris 542 016 381 - N° ORIAS : 07 025 723 - Banque Transatlantique - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 29 371 680 euros - 26 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris RCS Paris 302 695937 - N° ORIAS : 07 025 540 - Banque CIC Nord-Ouest - Société anonyme au capital de 230 294 872 euros - 33 avenue Le Corbusier 59000 Lille - RCS Lille Métropole B 455502 096 - N° ORIAS : 07 008 437 - Banque CIC-Ouest - Société anonyme au capital de 86 998 832 euros - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle BP 84001 - 44040 Nantes Cedex 1 - RCS Nantes 855 801 072 - N° ORIAS : 07 008 480 - Banque CIC Est - Société anonyme au capital de 225 000 000 euros - 31 rue Jean Wenger - Valentin 67000 Strasbourg - 754 800 712 RCS Strasbourg - N° ORIAS : 07 026 287 - Lyonnaise de Banque - Société anonyme au capital de 290 568 363 euros - 8 rue de la République 69001 Lyon - RCS Lyon 954 507 976 - N° ORIAS : 07 022 698 - Banque CIC Sud-Ouest - Société anonyme au capital de 258 498 240 euros - 20 quai des Chartreux 33000 Bordeaux - RCS Bordeaux 456 204 809 - N° ORIAS : 07 027 272. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. (2) Les avances sur consommations demandées sont des avances financières, et à ce titre, ne sont pas soumises à la TVA. (3) Il vous sera demandé de régler au préalable la totalité de cet impayé en plus de l'avance sur consommation demandée.

## Accessibilité

- En partenariat avec HandiCapZéro, retrouvez :
  - vos factures en braille et en caractères agrandis,
  - les informations relatives aux offres de services mobiles et box (en HTML, audio, braille et caractères agrandis),
  - des solutions pour faciliter l'utilisation de votre téléphone avec Mobile Speak et Mobile Magnifier (voir p.15 de « Les Tarifs Pro ») :
  - site internet bouygestelecom.fr/pro en cliquant sur le logo HandiCapZéro,
  - au N° vert 0 800 39 39 51 (services et appel gratuits).
- Pour les personnes sourdes et malentendantes : service clients accessible en langues des signes et transcription écrite simultanée de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi (hors jours fériés), depuis bouygestelecom.fr/pro, en cliquant sur le logo Accéo.

## Renouvellement des équipements

### OFFRES MOBILES : RÉSERVÉE AUX CLIENTS N'ÉTANT PAS EN SITUATION D'IMPAYÉ

**Clients Forfaits Bouygues Telecom Pro :** possibilité de changer votre mobile 12 mois après son acquisition ou votre dernier renouvellement. Avec versement d'un complément monétaire et reconduction du contrat sur 24 mois.

**Des frais supplémentaires de traitement pour renouvellement peuvent s'appliquer, voir p. 20 de « Les Tarifs Pro ».**

## Changement d'offre

**Règles applicables aux offres présentées dans ce guide :** tout changement d'offre est possible dès le 1<sup>er</sup> mois d'ancienneté pour les forfaits mobiles et dès l'activation de la ligne pour les offres Bbox (l'ancienneté Client démarre à la souscription d'un nouveau contrat), sous réserve d'être à jour de vos paiements et d'être le titulaire de la ligne. Vous pouvez changer vers les nouvelles offres présentées dans le guide des tarifs en vigueur au jour de votre changement d'offre et aux conditions de celle-ci.

### POUR LES CLIENTS FORFAITS BOUYGUES TELECOM PRO AVEC AVANTAGES SMARTPHONE

- Vers un forfait Avantages Smartphone :
  - Si le changement d'offre vers **une offre Bouygues Telecom Pro avec Avantages Smartphone intervient avant 18 mois** d'ancienneté terminal (démarre à la date d'achat ou de renouvellement du dernier terminal), les frais suivants s'appliquent :

Je détiens	Je change pour	Forfait Bouygues Telecom Pro avec Avantages Smartphone 300 Go	Forfait Bouygues Telecom Pro avec Avantages Smartphone 200 Go	Forfait Bouygues Telecom Pro avec Avantages Smartphone 150 Go
Forfait Bouygues Telecom Pro avec Avantages Smartphone 300 Go	-		250€ HT	250€ HT
Forfait Bouygues Telecom Pro avec Avantages Smartphone 200 Go	<b>Gratuit</b>		-	250€ HT
Forfait Bouygues Telecom Pro avec Avantages Smartphone 150 Go	<b>Gratuit</b>		<b>Gratuit</b>	-

- Des règles spécifiques de migration peuvent s'appliquer sur les offres en promotion et les séries limitées.

### POUR LES CLIENTS FORFAITS CLÉ 4G

- Non réengageant,
- Vers un Forfait Clé 4G sans engagement : possible sous réserve d'être libre d'engagement,
- Avant 12 mois d'ancienneté équipement (démarre à la date d'achat ou de renouvellement du dernier équipement), des frais de 83,33€ HT s'appliquent :
  - en cas de changement du Forfait 60 Go vers le Forfait 40 Go ou 20 Go,
  - ou en cas de changement du Forfait 40 Go vers le Forfait 20 Go.

**Des frais supplémentaires de traitement pour migration peuvent s'appliquer, voir p. 20 de « Les Tarifs Pro ».**

### POUR LES CLIENTS BOX :

- Gratuit, sous réserve d'éligibilité technique et commerciale aux nouvelles offres en vigueur dans ce guide,
- Également applicable en cas de déménagement : vous changez vers les nouvelles offres en vigueur dans ce guide et aux conditions de celles-ci,
- Tout changement d'offre est réengageant 12 mois en cas de changement de forfait à un prix inférieur au prix du forfait détenu (hors remises éventuelles) et sera facturé 40,83€ HT. Certains services, avantages et options ne sont pas disponibles avec toutes les offres.

Le changement d'offre peut entraîner leur perte. Renseignez-vous sur bouygestelecom.fr/pro, rubrique « Mon compte » ou auprès de votre service clients.

# Forfaits Bouygues Telecom Pro

## Récapitulatif contractuel

Bouygues Telecom S.A.  
 37-38 rue Boissière - 75116 PARIS  
 Téléphone service clients : 1064  
**Le 27/01/2025**

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE<sup>(1)</sup>. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

### SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

Service accessible en France métropolitaine avec équipement compatible et communications (hors numéros courts, spéciaux, SMS+/MMS+) réservées aux personnes morales susvisées dans le cadre de leur activité professionnelle. Une consommation du Service en dehors de la France métropolitaine peut être facturée au tarif en vigueur lorsqu'elle excède un usage raisonnable. Offre réservée aux professionnels et assimilés (TPE, entrepreneurs, auto-entrepreneurs, indépendants, freelance, etc.) dotés d'un numéro SIREN, dans la limite de 9 lignes.

Une consommation du Service en dehors de la France métropolitaine peut être facturée au tarif en vigueur lorsqu'elle excède un usage raisonnable. Pour plus d'informations sur notre politique d'usages raisonnables, consultez nos Conditions Générales de Service.

Ce forfait contient tous les services mobiles décrits dans «Les Tarifs Pro», rubrique «Services et Options Mobiles». Vous retrouvez les options éventuellement compatibles dans cette même rubrique.

	<b>150 Go 5G</b>	<b>200 Go 5G</b>	<b>300 Go 5G</b>
	Engagement 24 mois		
<b>Depuis la France métropolitaine</b>			
Internet mobile	150 Go (en 2G/3G/4G/5G)	200 Go (en 2G/3G/4G/5G)	300 Go (en 2G/3G/4G/5G)
<b>Au-delà de l'enveloppe éventuellement incluse, Internet facturé à : 0,008€/Mo depuis la France métropolitaine ;</b> dans la limite de 33,33€ HT (puis déblocable par palier de 33,33€ HT par l'Utilisateur à la réception du SMS de notification de l'atteinte du palier).			
Appels	Appels illimités (vers les fixes et mobiles) depuis la France métropolitaine vers la France métropolitaine.		
SMS/MMS	<b>Depuis France métropolitaine vers France métropolitaine</b> (vers les fixes et mobiles) : MMS illimités. <b>Depuis France métropolitaine vers DOM et vers l'étranger</b> : 0,92€ HT/MMS et décomptés de l'enveloppe internet. Au-delà de l'enveloppe, facturation au tarif en vigueur.		
	<b>Depuis la France métropolitaine</b> vers DOM (vers les fixes et mobiles) : SMS illimités.	<b>Depuis la France métropolitaine</b> vers Europe/DOM/Andorre/Suisse/ Etats-Unis/Canada/Brésil/Corée du Sud/ Emirats arabes unis/Israël/Japon/ Russie/Turquie (vers les fixes et mobiles) : SMS illimités.	<b>Depuis la France métropolitaine</b> vers Europe/DOM/Andorre/Suisse/ Etats-Unis/Canada/Brésil/Corée du Sud/ Emirats arabes unis/Israël/Japon/ Russie/Turquie (vers les fixes et mobiles) : SMS illimités.
Appels vers l'étranger	Appels illimités depuis la France métropolitaine vers les numéros fixes de 120 destinations <sup>(2)</sup> .		
	Appels illimités (vers les fixes et mobiles) depuis la France métropolitaine vers Europe/ DOM/Andorre/Suisse/Etats-Unis/Canada/ Brésil/Corée du Sud/Emirats arabes unis/ Israël/Japon/Russie/Turquie.		

# offres mobile

## 6

	150 Go 5G	200 Go 5G	300 Go 5G
<b>Depuis l'étranger</b>			
Internet mobile	80 Go (décomptés de l'enveloppe 150 Go) utilisables depuis Europe/DOM/Andorre/Suisse	80 Go (décomptés de l'enveloppe 200 Go) utilisables depuis Europe/DOM/Andorre/Suisse	130 Go (décomptés de l'enveloppe 300 Go) utilisables depuis : Europe/DOM/Andorre/Suisse/Etats-Unis/Canada/Brésil/Corée du Sud, Emirats arabes unis/Israël/Japon/Russie/Turquie
	<p><b>Depuis l'étranger, au-delà de l'enveloppe éventuellement incluse, internet facturé à :</b>            0,0015€ HT/Mo depuis l'Europe/DOM dans la limite de 33,33€ HT (déblocable par palier de 33,33€ HT).            En dehors de l'Europe/DOM (en dehors des destinations éventuellement incluses), facturation au tarif en vigueur depuis la destination, dans la limite de 50€ HT (puis déblocable par palier de 50€ HT).</p>		
Appels	Appels illimités (vers les fixes et mobiles) depuis Europe/DOM/Andorre/Suisse vers France métropolitaine/Europe/DOM/Andorre/Suisse		Appels illimités (vers les fixes et mobiles depuis Europe/DOM/Andorre/Suisse/Etats-Unis/Canada/Brésil/Corée du Sud/Emirats arabes unis/Israël/Japon/Russie Turquie vers la France métropolitaine et ces pays.
SMS/MMS	<p><b>Depuis Europe/DOM/Andorre/Suisse</b> vers France métropolitaine/Europe/DOM/Andorre/Suisse (vers les fixes et mobiles) :            SMS illimités et MMS inclus, décomptés de l'enveloppe internet. Au-delà de l'enveloppe, facturation au tarif en vigueur.</p>		
	-		<b>Depuis États-Unis/Canada/Brésil/Corée du Sud/Emirats arabes unis/Israël/Japon/Russie/Turquie</b> vers la France métropolitaine, Europe, DOM, Andorre, Suisse et ces pays : SMS illimités. 0,92€/MMS et décomptés de l'enveloppe internet. Au-delà de l'enveloppe, facturation au tarif en vigueur.
	<b>Depuis Europe/DOM/étranger</b> vers l'étranger (hors destinations éventuellement incluses) : MMS facturés au tarif en vigueur.		
Options et services	Multi-SIM Internet sur demande		
	Téléphone avec facilité de paiement <sup>(3)</sup>		
	Reprise à prix garanti		
	<b>Pack Pro inclus (détails et conditions dans « Les Tarifs Pro ») :</b>		
	Débit mobile prioritaire sur le réseau propre 3G/4G de Bouygues Telecom		
	2 <sup>ème</sup> numéro mobile inclus avec Onoff Starter (application smartphone nécessaire)		
	Kit de prêt premium (système d'exploitation équivalent)		

### DÉBITS ET VOIES DE RECOURS

Service accessible uniquement avec équipements compatibles en France métropolitaine et dans la limite des zones de couvertures telles qu'indiquées sur bouygestelecom.fr, sur les réseaux 2G, 3G+, 4G, 4G+ et 5G selon la compatibilité du forfait choisi. Vous pouvez vous rendre sur bouygestelecom.fr/pro pour connaître votre couverture et éligibilité.

Réseau 5G : déploiement progressif en zones urbaines. Téléphones compatibles 5G et cartes de couverture En France métropolitaine sur bouygestelecom.fr. L'internet mobile en 5G dépend de l'accord de roaming en vigueur entre Bouygues Telecom et un opérateur partenaire selon le déploiement du réseau 5G de cet opérateur partenaire ainsi que de la compatibilité du forfait choisi et du terminal utilisé avec le réseau 5G.

En cas de réclamation, vous pouvez effectuer une demande auprès du service clients, du Service Consommateur Bouygues Telecom ou auprès du Médiateur des entreprises (<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>), conformément aux Conditions Générales de Service.

(3) La facilité de paiement est réservée aux clients Bouygues Telecom avec Avantages Smartphone qui souscrivent sur bouygestelecom.fr, dans les boutiques Bouygues Telecom ou par téléphone en contactant Bouygues Telecom.

	<b>2G</b>	<b>3G+</b>	<b>4G</b>	<b>4G+</b>	<b>5G</b>
Débits maximum théoriques descendants	Jusqu'à 236 Kbit/s	Jusqu'à 7,2 Mbit/s, 14,4 Mbit/s, 21 Mbit/s ou 42 Mbit/s selon les zones couvertes.	Jusqu'à 300 Mbit/s ou 49 Mbit/s selon les zones couvertes.	Jusqu'à 900 Mbit/s ou 300 Mbit/s selon les zones couvertes et l'agrégation des bandes de fréquences.	- Selon les bandes de fréquences agrégées : • avec la bande de fréquences 3,5 GHz : jusqu'à 1,5 Gbit/s dans la première version de la 5G. • avec la bande de fréquences 2,1 GHz : jusqu'à 890 Mbit/s dans la première version de la 5G
Débits maximum théoriques montants	Jusqu'à 118 Kbit/s	Jusqu'à 0,4 Mbit/s ou 5,7 Mbit/s selon les zones couvertes.	Jusqu'à 75 Mbit/s ou 18 Mbit/s selon les zones couvertes.	Jusqu'à 150 Mbit/s ou 38 Mbit/s selon les zones couvertes et l'agrégation des bandes de fréquences.	Selon les bandes de fréquences agrégées : • avec la bande de fréquences 3,5 GHz : jusqu'à 133 Mbit/s. • avec la bande de fréquences 2,1 GHz : jusqu'à 93 Mbit/s.

## PRIX

	<b>150 Go</b>	<b>200 Go</b>	<b>300 Go</b>
Prix mensuel	38,99€ HT	41,66€ HT	62,49€ HT

Carte SIM / eSIM : 8,33€ HT

Les tarifs des communications hors forfaits sont mis à disposition dans le Guide des Tarifs Pro en vigueur, rubrique « Principes généraux, modalités de décompte et de tarification de vos services », à partir de la page 22.

Les prix mensuels ne prennent pas en compte des éventuelles remises à retrouver sur votre facture.

## DURÉE, RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION

Contrat à durée indéterminée avec une période initiale d'engagement de 24 mois. En cas de résiliation anticipée pendant les 12 premiers mois, et sauf motifs légitimes, le client est redevable vis-à-vis de Bouygues Telecom des redevances restantes jusqu'au terme de la première année d'engagement. En cas de résiliation anticipée au-delà des 12 premiers mois, et sauf motifs légitimes, le client est redevable vis-à-vis de Bouygues Telecom d'un montant correspondant à 20% des redevances restantes jusqu'au terme de la deuxième année d'engagement.

## CARACTÉRISTIQUES À L'ATTENTION DES UTILISATEURS FINAUX HANDICAPÉS

- En partenariat avec HandiCapZero, retrouvez :
  - Vos factures en braille et en caractères agrandis,
  - Les informations relatives aux offres de services mobiles et box (en HTML, audio, braille et caractères agrandis selon les services),
  - Des solutions pour faciliter l'utilisation de votre téléphone avec Mobile Speak et Mobile Magnifier (voir « Les Tarifs Pro ») :
  - Site internet bouygestelecom.fr en cliquant sur le logo HandiCapZero,
  - Au N° vert 0 800 39 39 51 (services et appel gratuits).
- Pour les personnes sourdes et malentendantes : service clients accessible en langues des signes et transcription écrite simultanée de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi (hors jours fériés), depuis bouygestelecom.fr, en cliquant sur le logo Acceo.

## AUTRES INFORMATIONS UTILES

Service clients accessible depuis l'Espace Client sur bouygestelecom.fr/pro, rubrique « Mon compte », ou depuis le 1064 de 8h à 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés) :

- Depuis un mobile pour les clients détenant un forfait Bouygues Telecom : attente gratuite puis mise en relation avec un conseiller décomptée du forfait ou du crédit de communication,
  - Depuis un poste fixe ou depuis une ligne mobile d'un autre opérateur : prix d'un appel local selon le tarif de l'opérateur, y compris le temps d'attente.
- Certains actes peuvent être payants. Voir détail dans « les Tarifs Pro » en vigueur.

# Forfaits Clé 4G

## Récapitulatif contractuel

Bouygues Telecom S.A.  
37-38 rue Boissière - 75116 PARIS  
Téléphone service clients : 1064 (prix d'un appel local)  
**Le 27/01/2025**

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE<sup>(1)</sup>. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

### SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

- **Services :**

Service accessible uniquement avec équipements compatibles en France métropolitaine et dans la limite des zones de couvertures telles qu'indiquées sur bouyguestelecom.fr, sur les réseaux 2G, 3G+, 4G, 4G+. Les Forfaits Clé 4G sont disponibles sur le réseau bancaire.<sup>(2)</sup>

	Forfait Clé 4G 20 Go	Forfait Clé 4G 40 Go	Forfait Clé 4G 60 Go
Depuis la France métropolitaine			
Internet mobile	Au-delà de l'enveloppe éventuellement incluse, internet facturé à : 0,0083€/Mo dans la limite de 33,33€ HT (puis déblocable par palier de 33,33€ HT par l'Utilisateur à la réception du SMS de notification de l'atteinte du palier).		

En cas d'utilisation dans un équipement pouvant faire des appels et des SMS/MMS en France métropolitaine : 30 minutes d'appels avec blocage (hors numéros courts et spéciaux) et SMS/MMS illimités.

### DÉBITS ET VOIES DE RECOURS

	2G	3G+	4G	4G+
Débits maximum théoriques descendants	Jusqu'à 236 Kbit/s	Jusqu'à 7,2 Mbit/s, 14,4 Mbit/s, 21 Mbit/s ou 42 Mbit/s selon les zones couvertes.	Jusqu'à 300 Mbit/s ou 49 Mbit/s selon les zones couvertes.	Jusqu'à 900 Mbit/s ou 300 Mbit/s selon les zones couvertes et l'agrégation des bandes de fréquences.
Débits maximum théoriques montants	Jusqu'à 118 Kbit/s	Jusqu'à 0,4 Mbit/s ou 5,7 Mbit/s selon les zones couvertes.	Jusqu'à 75 Mbit/s ou 18 Mbit/s selon les zones couvertes.	Jusqu'à 150 Mbit/s ou 38 Mbit/s selon les zones couvertes et l'agrégation des bandes de fréquences.

En cas de réclamation, vous pouvez effectuer une demande auprès du service clients, du Service Consommateur Bouygues Telecom ou auprès du Médiateur des entreprises (<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>), conformément aux Conditions Générales de Service.

### PRIX

	Forfait Clé 4G 20 Go	Forfait Clé 4G 40 Go	Forfait Clé 4G 60 Go
Prix	<b>14,16€ HT</b>	<b>22,49€ HT</b>	<b>35,82€ HT</b>

- Carte SIM : 8,33€ HT pour la souscription d'un forfait Clé 4G sans engagement et sans équipement.

Les tarifs des communications hors forfaits sont mis à disposition dans le Guide des Tarifs Pro en vigueur, rubrique « Principes généraux, modalités de décompte et de tarification de vos services », à partir de la page 22.

### DURÉE, RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION

Contrat à durée indéterminée avec une période initiale de 12 mois. En cas de résiliation anticipée pendant la période minimale d'engagement, et sauf motifs légitimes, les redevances restantes jusqu'au terme de votre engagement deviennent immédiatement exigibles.

### CARACTÉRISTIQUES À L'ATTENTION DES UTILISATEURS FINAUX HANDICAPÉS

- En partenariat avec HandiCapZero, retrouvez :
  - vos factures en braille et en caractères agrandis,
  - les informations relatives aux offres de services mobiles et box (en HTML, audio, braille et caractères agrandis selon les services),
  - des solutions pour faciliter l'utilisation de votre téléphone avec Mobile Speak et Mobile Magnifier (voir « Les Tarifs ») :
  - site internet bouyguestelecom.fr en cliquant sur le logo HandiCapZero,
  - au N° vert 0 800 39 39 51 (services et appel gratuits).
- Pour les personnes sourdes et malentendantes : service clients accessible en langues des signes et transcription écrite simultanée de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi (hors jours fériés), depuis bouyguestelecom.fr, en cliquant sur le logo Acceo.

### AUTRES INFORMATIONS UTILES

Service clients accessible depuis l'Espace Client sur bouyguestelecom.fr, rubrique « Mon compte », ou depuis le 1064 de 8h à 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés) :
 

- depuis un mobile pour les clients déttenant une carte prépayée : attente gratuite puis mise en relation avec un conseiller décomptée à 0,25€/min,
- depuis un poste fixe ou depuis une ligne mobile d'un autre opérateur : prix d'un appel local selon le tarif de l'opérateur, y compris le temps d'attente,
- depuis un mobile pour les clients déttenant un forfait Bouygues Telecom : attente gratuite puis mise en relation avec un conseiller décomptée du forfait ou du crédit de communication.

Certains actes peuvent être payants. Voir détail dans « Les Tarifs ».

(1) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36).

(2) Pour plus de détails sur le réseau bancaire, consultez « Les Tarifs » p.3.

# Bbox Pro

## Bbox Pro+

### Récapitulatif contractuel

Bouygues Telecom S.A.  
 37-38 rue Boissière - 75116 PARIS  
 Téléphone service clients : 1064  
**Le 27/01/2025**

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE<sup>(1)</sup>. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

#### SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

Offre disponible suivant l'éligibilité technique et commerciale de la ligne fixe, réservée aux professionnels et assimilés (TPE, entrepreneurs, commerçants, artisans...) dotés d'un numéro de SIREN :

- En ADSL/VDSL (offre non disponible en cas d'éligibilité à la Fibre) :
  - Dans les principales agglomérations françaises, Bouygues Telecom dispose de son propre réseau ADSL (« Zone dégroupée en propre par Bouygues Telecom »),
  - Dans le reste de la zone dégroupée, appelée « Zone étendue », Bouygues Telecom s'appuie sur des réseaux d'accès ADSL partenaires. Offre non disponible en VDSL sur cette zone.
- En Fibre jusqu'au domicile, sous réserve de raccordement à la fibre.

	Bbox Pro	Bbox Pro+
Internet	Accès à internet	
Téléphonie fixe	Appels illimités <sup>(2)</sup> (hors n° courts et spéciaux) vers les fixes en France métropolitaine, DOM, et vers plus de 110 destinations à l'international <sup>(3)</sup> Appels illimités <sup>(2)</sup> vers les numéros de mobiles attribués par des opérateurs de France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte), USA, Canada, Chine, Singapour, Corée du Sud	
	Les appels illimités <sup>(2)</sup> vers les numéros mobiles en Europe / Suisse	
Télévision	Plus de 180 chaînes <sup>(4)</sup> 4 chaînes TV 4K <sup>(5)</sup> , TF1 4K, Festival 4K, M6 4K, Museum 4K, sous réserve de raccordement à la fibre. Plus de 40 chaînes de rattrapage (TV replay) Accès à la vidéo à la demande (VOD) Enregistreur TV 100h avec l'option disque dur numérique basique 100h inclus, sur activation Fonction enregistreur TV 100h avec l'option disque dur numérique basique 100h inclus, sur activation.	
Services inclus ('' <b>Pack Pro</b> '')	<b>• Internet garanti Pro</b> Réservé aux clients titulaires d'une offre Bbox Pro ou Pro+. Clé 4G remise immédiatement en boutique Bouygues Telecom ou expédiée. En France métropolitaine sous réserve de couverture 3G/4G. Dès la souscription : recharge 100 Go valable 30 jours max, jusqu'à l'activation de votre Bbox ou la mise en service de votre ligne. Ou recharge du Forfait Mobile ou Forfait pour Clé 4G sous 24h max. En cas d'incident ou de déménagement : recharges 100 Go sur le Forfait Mobile ou Forfait pour Clé 4G auprès du service clients. En mobilité : 20 Go/mois pour les usages en mobilité. Accès Internet mobile exclusivement en France métropolitaine. Débit réduit au-delà de 20 Go/mois. Clé 4G à restituer en cas de résiliation de l'abonnement ou de changement vers une offre non-éligible. Frais détaillés dans « Les Tarifs Pro » en vigueur. <b>• Intervention garantie en moins de 8h d'un technicien, en cas de panne totale</b> En cas d'incident signalé par le client au service clients et diagnostiquée comme se situant sur l'équipement unitaire du client (hors installation privée) et ne pouvant être traité à distance, intervention d'un technicien sur le site du client dans un délai maximum de 8 heures ouvrables (hors jours fériés). Ce délai nécessite la disponibilité du client sur le créneau proposé (sans quoi l'intervention n'est plus garantie) et est décompté à partir de l'heure de l'appel confirmant le rendez-vous par le service clients, pendant les heures de la période de couverture de garantie (du lundi au vendredi, de 8h à 18h, et le samedi de 8h à 14h). Avec la Fibre uniquement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Débit montant boosté jusqu'à 1 Gbit/s (voir rubrique « Débits et voies de recours »),</li> <li>- Installation Fibre 100% clé-en-main : avec la mise en service de vos équipements Bouygues Telecom par un technicien.</li> </ul>	
Équipement	Box modem Décodeur TV (avec télévision compatible HDMI), mis à disposition sur demande, à la souscription. Ou à demander ultérieurement auprès du service clients (changement d'offre nécessaire). Service TV à usage exclusivement personnel et privé (diffusion en public interdite).	
	Répéteur WiFi en option : frais de location de 4,17€ HT / mois, après souscription sur l'Espace Client	Répéteur WiFi mis à disposition sur demande sur l'Espace Client

(1) Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européens (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36). (2) Les appels émis vers plus de 199 correspondants différents, dans le mois sont facturés conformément aux grilles tarifaires présentes dans « Les Tarifs Pro ». (3) Liste des destinations prévues au 11/12/2024 à la date de publication et susceptibles d'évoluer. Liste mise à jour sur bouyguestelecom.fr/pro. (4) Listes des chaînes au 11/12/2024 et susceptibles d'évoluer et mises à jour sur bouyguestelecom. (5) La résolution 4K est disponible avec le décodeur TV compatible, un téléviseur compatible, un câble et un port HDMI compatibles, du réseau technologie FTTH et nécessite des contenus compatibles.

# offres mobile

## 10

### DÉBITS ET VOIES DE RECOURS

**Débits en ADSL :** Débit descendant jusqu'à 28,8 Mbit/s, atteignable sur des lignes inférieures à 300 m, en l'absence de perturbations. Débit descendant atteignable en général entre 1 Mbit/s et 15 Mbit/s - **Débit montant** jusqu'à 1,3 Mbit/s, atteignable sur des lignes inférieures à 300 m, en l'absence de perturbations. Débit montant atteignable en général entre 0,5 Mbit/s et 1 Mbit/s.

**Débits en VDSL :** Débit descendant jusqu'à 100 Mbit/s, atteignable sur des lignes inférieures à 300 m, en l'absence de perturbations. Débit descendant atteignable en général entre 1 Mbit/s et 15 Mbit/s, pouvant être compris entre 15 Mbit/s et 50 Mbit/s pour certaines des lignes les plus courtes (moins de 1km) - Débit montant jusqu'à 50 Mbit/s, atteignable sur des lignes inférieures à 300 m, en l'absence de perturbations. **Débit montant** atteignable en général inférieur à 1 Mbit/s, pouvant atteindre 8 Mbit/s pour certaines des lignes les plus courtes (moins de 1km).

Le débit descendant minimum est de 128 Kbit/s.

En cas de réclamation, vous pouvez effectuer une demande auprès du service clients, du Service Consommateur Bouygues Telecom ou auprès du Médiateur des entreprises (<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>), conformément aux Conditions Générales de Service.

### Débits en Fibre :

Débits en fibre jusqu'au domicile	Bbox Pro	Bbox Pro+
Débit descendant	Jusqu'à 1Gbit/s	Jusqu'à 2Gbit/s (jusqu'à 1Gbit/s avec un boîtier de terminaison optique externe)
Débit montant	Jusqu'à 1Gbit/s	Jusqu'à 1Gbit/s

Vous pouvez vous rendre sur [bouygestelecom.fr/pro](http://bouygestelecom.fr/pro) pour connaître votre couverture et éligibilité.

### PRIX

Prix mensuel (€ HT)	Bbox Pro	Bbox Pro+
En ADSL/VDSL (zone dégroupée en propre par Bouygues Telecom)	<b>34,99€</b>	<b>40,99€</b>
En ADSL/VDSL (zone étendue)	<b>41,66€</b>	<b>47,66€</b>
En ADSL/VDSL (zone non-dégroupée)	<b>34,99€</b> Décodeur et services TV non disponibles.	<b>Offre non disponible</b>
En fibre	<b>37,49€</b>	<b>44,99€</b>

Prix des offres hors remise liée à un code promotionnel. Retrouvez le montant de votre remise dans le suivi de commande Bbox sur votre Espace Client, rubrique « Mes Commandes ».

- Frais de mise en service : 40€ HT.
- Frais de résiliation : 49,17€ HT.

L'ensemble des tarifs susceptibles d'être facturés sont disponibles dans « Les Tarifs Pro » en vigueur.

## DURÉE, RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION

Contrat à durée indéterminée avec une période minimale d'engagement de 12 mois.

En cas de résiliation anticipée pendant la période minimale d'engagement, et sauf motifs légitimes, les redevances restantes jusqu'au terme de votre engagement deviennent immédiatement exigibles.

## CARACTÉRISTIQUES À L'ATTENTION DES UTILISATEURS FINAUX HANDICAPÉS

- En partenariat avec HandiCapZero, retrouvez :
  - Vos factures en braille et en caractères agrandis,
  - Les informations relatives aux offres de services mobiles et box (en HTML, audio, braille et caractères agrandis selon les services),
  - Des solutions pour faciliter l'utilisation de votre téléphone avec Mobile Speak et Mobile Magnifier (voir « Les Tarifs Pro ») :
  - Site internet bouygestelecom.fr en cliquant sur le logo HandiCapZero,
  - Au N° vert 0 800 39 39 51 (services et appel gratuits).
- Pour les personnes sourdes et malentendantes : service clients accessible en langues des signes et transcription écrite simultanée de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi (hors jours fériés), depuis bouygestelecom.fr, en cliquant sur le logo Acceo.

## AUTRES INFORMATIONS UTILES

Service clients accessible depuis l'Espace Client sur bouygestelecom.fr/pro, rubrique « Mon compte », ou depuis le 1064 de 8h à 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés) :

- Depuis un mobile pour les clients détenant un forfait Bouygues Telecom : attente gratuite puis mise en relation avec un conseiller décomptée du forfait ou du crédit de communication,
- Depuis un poste fixe ou depuis une ligne mobile d'un autre opérateur : prix d'un appel local selon le tarif de l'opérateur, y compris le temps d'attente. Certains actes peuvent être payants. Voir détail dans « Les Tarifs Pro » en vigueur.

## 4G box

### Récapitulatif contractuel

Bouygues Telecom S.A.  
37-38 rue Boissière - 75116 PARIS  
Téléphone service clients : 1064 (prix d'un appel local)  
**Le 27/01/2025**

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE<sup>(1)</sup>. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

#### SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

- Offre disponible sous réserve de la double éligibilité de votre adresse :
  - Etre dans une zone où le service est commercialisé au moment de la souscription ou du changement d'offre
  - Bénéficier d'une couverture suffisante 4G à l'intérieur du bâtiment.
- Pour déterminer votre éligibilité théorique, vous pouvez vous rendre en boutique Bouygues Telecom, nous joindre au 3106 (services et appels gratuits), vous rendre sur bouyguestelecom.fr, ou dans les agences bancaires mentionnées dans «Les Tarifs» p.3.
- Activation immédiate dès réception du matériel.

4G box	
Internet	Accès à internet
Équipement	Routeur 4G
Télévision	Application B.tv (smartphones et tablettes) : accès illimité en Wifi à + de 70 chaînes TV. Liste des chaînes susceptible d'évoluer.

#### DÉBITS ET VOIES DE RECOURS

**Débits en 4G/4G+ :** Débit descendant jusqu'à 220 Mbit/s - Débit montant jusqu'à 38 Mbit/s. Les débits annoncés varient selon votre emplacement géographique, le nombre d'utilisateurs à un instant donné, l'utilisation de plusieurs services ou équipements en même temps, l'équipement détenu, et de la couverture 4G à l'intérieur des bâtiments.

En cas de réclamation, vous pouvez effectuer une demande auprès du service clients, du Service Consommateur Bouygues Telecom ou auprès du Médiateur des entreprises (<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>), conformément aux Conditions Générales de Service.

#### PRIX

4G box	
Prix mensuel	<b>31,66€ HT</b>

Prix des offres hors remise liée à un code promotionnel. Retrouvez le montant de votre remise dans le suivi de commande Bbox sur votre Espace Client, rubrique «Mes Commandes».

- Frais de mise en service : 15,83€ HT.
- Frais de résiliation : 15,83€ HT.

L'ensemble des tarifs successifs d'être facturés sont disponibles dans «Les Tarifs» en vigueur.

#### DURÉE, RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION

Contrat à durée indéterminée sans engagement de durée.

Nous vous proposons une période « satisfait ou remboursé » de 30 jours à compter de la date d'activation. En cas de résiliation de votre contrat au cours de cette période, l'abonnement (y compris les frais de location, hors options) et les frais de mise à disposition vous seront remboursés et les frais de résiliation non facturés. Cette période « satisfait ou remboursé » est réservée à la toute première souscription au service ou à toute personne n'ayant pas été cliente de ce service dans les 3 mois qui précèdent cette souscription.

#### CARACTÉRISTIQUES À L'ATTENTION DES UTILISATEURS FINAUX HANDICAPÉS

- En partenariat avec HandiCapZero, retrouvez :
  - vos factures en braille et en caractères agrandis,
  - les informations relatives aux offres de services mobiles et box (en HTML, audio, braille et caractères agrandis selon les services),
  - des solutions pour faciliter l'utilisation de votre téléphone avec Mobile Speak et Mobile Magnifier (voir «Les Tarifs») :
  - site Internet bouyguestelecom.fr en cliquant sur le logo HandiCapZero,
  - au N° vert 0 800 39 39 51 (services et appel gratuits).
- Pour les personnes sourdes et malentendantes : service clients accessible en langues des signes et transcription écrite simultanée de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi (hors jours fériés), depuis bouyguestelecom.fr, en cliquant sur le logo Acceo.

#### AUTRES INFORMATIONS UTILES

Service clients accessible depuis l'Espace Client sur bouyguestelecom.fr, rubrique « Mon compte », ou depuis le 1064 de 8h à 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés) :

- depuis un mobile pour les clients détenant une carte prépayée : attente gratuite puis mise en relation avec un conseiller décomptée à 0,25€/min,
- depuis un poste fixe ou depuis une ligne mobile d'un autre opérateur : prix d'un appel local selon le tarif de l'opérateur, y compris le temps d'attente,
- depuis un mobile pour les clients détenant un forfait Bouygues Telecom : attente gratuite puis mise en relation avec un conseiller décomptée du forfait ou du crédit de communication.

Certains actes peuvent être payants. Voir détail dans «Les Tarifs».

# Services et options mobiles

## Services

	Clients Forfaits	Clients Forfaits Clés 4G
<b>RELEVÉ DE CONSOMMATION À 10 CHIFFRES</b>		
Permet ponctuellement d'obtenir le détail d'une des 11 dernières factures déjà émises, des communications à 10 chiffres passées depuis votre mobile.		8,33€ HT
<b>DUPLICATA DE FACTURE</b>		
Duplicata de factures déjà produites et envoyées par <b>courrier papier</b> au Client (jusqu'à 12 duplicitas).	6,25€ HT	6,25€ HT
Duplicata de factures déjà produites et envoyées par <b>courrier électronique</b> (jusqu'à 12 duplicitas).	5€ HT en boutique et au 1064. <b>Gratuit</b> sur bouguesetelcom.fr/pro	5€ HT en boutique et au 1064. <b>Gratuit</b> sur bouguesetelcom.fr/pro
<b>SERVICE ACCÈS DEPUIS L'ÉTRANGER</b>		
You pouvez depuis le mobile : - appeler dans la destination visitée et vers la France métropolitaine et être appelé du monde entier, - échanger des SMS/MMS et utiliser les services internet Mobile (voir p. 26 de « Les Tarifs Pro »).		Activation gratuite du service
You pouvez depuis le mobile : - appeler depuis l'étranger vers tous les pays du monde	Activation gratuite du service	-
<b>SERVICES DE PERSONNALISATION ACCESSIBLE PAR NUMÉROS COURTS*</b>		
665 : Annonce d'accueil du répondeur (service de personnalisation créative du répondeur)	Communication décomptée du Forfait + 1,66€ HT/appel*	-
2244 : Répondeur		-
2141 et 2210 : Surprise vocale		-
2142 et 2233 : Sonneries		-
2143 et 2255 : Images, fonds d'écran		-
2622 : Sonneries, images et fonds d'écran, surprises vocales		-
888 : Kiosque des services ou N° d'accès direct (8xx)	Communication décomptée du Forfait + 0,28€ HT/appel	-
888 : SMS d'information	0,29€ HT/envoi + prix envoi d'un SMS	-
2222 : SMS de divertissement		-
<b>SERVICES PRATIQUES ACCESSIBLES PAR NUMÉROS COURTS</b>		
601 : Taxis	Communication décomptée du Forfait après une 1 <sup>re</sup> min indivisible : 2,08€ HT/appel + 2,08€ HT/min	-
612 : Annuaire	Communication décomptée du Forfait après une 1 <sup>re</sup> min indivisible : + 2,49€ HT/appel + 2,49€ HT/min	
615 : Voyance	Communication décomptée du Forfait + 1,13€ HT/appel + 0,28€ HT/min	
639 : Horoscope	Communication décomptée du Forfait + 0,24€ HT la 1 <sup>re</sup> min indivisible puis 0,12€ HT/palier de 30 secondes indivisibles	

	<b>Clients Forfaits</b>	<b>Clients Forfaits Clés 4G</b>
811 : Taxi G7		
818 et 819 : SNCF		
828 : Tchatche		
842 : Crédit Mutuel		
844 : BNP Paribas	Communication décomptée du Forfait à dès la 1 <sup>ère</sup> seconde : 0,28€ HT/min	
846 : Crédit Lyonnais	Communication décomptée du Forfait + 0,10€ HT/min	
847 : HSBC		-
848 : Société Générale		
849 : BRED		
852 : Crédit du Nord		
861 : Geny Courses	Communication décomptée du Forfait dès la 1 <sup>ère</sup> seconde : 0,28€ HT/min	
863 : Astralia		
864 : Horloge Parlante		
866 : Météo France		
<b>SERVICE APRES-VENTE MOBILE</b>		
Pour une panne sous garantie légale de conformité d'un mobile (24 mois), acheté par téléphone, sur bouyguestelecom.fr/pro et en boutiques Bouygues Telecom.		
<b>PRÊT D'UN MOBILE</b>		
Prêt d'un mobile dans toutes les boutiques Bouygues Telecom le temps de la réparation.	• <b>Gratuit</b> pour les Clients Forfaits Bouygues Telecom Pro	-
<b>LES SOLUTIONS BOUYGUES TELECOM</b> (réservées aux clients détenteurs d'un Forfait Bouygues Telecom dont les forfaits Bouygues Telecom Pro avec engagement 24 mois, en France métropolitaine)		
<b>Pour tous les forfaits :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le prêt gratuit d'un téléphone sur demande et sous réserve de disponibilité. Prêt gratuit pendant toute la période de la réparation par le SAV Bouygues Telecom en cas de panne ou pendant un mois en cas de vol ou de casse. A défaut de restitution du mobile de prêt dans les 30 jours à compter de la réception de votre mobile réparé en boutique ou à compter de la fin du mois de prêt, ou si le mobile de prêt est restitué cassé, ou avec la fonction FMIP active pour les mobile sous OS : iOS, les frais indiqués dans le bulletin d'intervention vous seront facturés.</li> <li>Le téléphone de prêt est d'OS équivalent à celui du mobile d'usage (iOS ou Android).</li> </ul>		
<b>LES SOLUTIONS ACCÈS SMARTPHONE</b> (réservées aux clients détenteurs d'un forfait Bouygues Telecom dont les forfaits Bouygues Telecom Pro avec engagement 24 mois, en France métropolitaine)		
<b>Pour tous les forfaits :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Facilités de paiement, simples et sans frais (valable avec engagement sur bouyguestelecom.fr, dans les boutiques Bouygues Telecom ou par téléphone).</li> <li>Votre smartphone repris à un prix garanti lors de votre prochain renouvellement : offre valable pour la reprise d'un mobile éligible vendu par Bouygues Telecom (liste sur bouyguestelecom.fr) et un renouvellement avec réengagement 24 mois effectués entre 12 et 25 mois après l'achat. Le mobile repris doit être en état d'usage et fonctionnel. En boutique Bouygues Telecom : remise immédiate le jour de la reprise de l'ancien mobile et d'achat du nouveau mobile.</li> </ul>		
<b>LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT (non inclus dans votre offre)</b>		
Prise en main de votre mobile, pour bien démarrer et profiter pleinement de la technologie. Usage décompté de votre enveloppe internet. Services disponibles uniquement dans les boutiques Bouygues Telecom.		
<b>DÉMARRAGE EXPRESS</b>		
Démarrage du mobile, paramétrage du store d'applications et accompagnement au transfert de contacts.		8,33€ HT
<b>DÉMARRAGE PREMIUM</b>		
Démarrage du mobile, paramétrage du store d'applications, installation de 3 applications au choix et de l'application Espace Client Bouygues Telecom, premiers pas sur l'application Espace Client Bouygues Telecom, paramétrage d'une boîte mail, accompagnement au transfert de données.		20,83€ HT
<b>POSE DE PROTÈGE ÉCRAN</b>		
Sur votre téléphone par notre vendeur.		4,16€ HT

## Description des services mobiles inclus

Services mobiles inclus sauf éventuelles exclusions mentionnées dans les descriptifs de chaque offre.

### • Présentation du n° de l'appelant

Affichage du numéro de l'appelant sur votre écran (sauf n° masqués).

### • Double appel

Signal sonore vous prévenant d'un nouvel appel alors que vous êtes déjà en communication. Vous pouvez y répondre et reprendre ensuite la première conversation.

### • Appel incognito

Masquer votre numéro de façon temporaire en faisant précéder le numéro de votre interlocuteur par #31# ou de façon permanente en souscrivant via le service clients.

### • SMS de notification des appels sans message sur répondeur

Envoi automatique d'un SMS (consultable 3 jours) en cas d'appel manqué ou lorsque votre téléphone est éteint ou hors zone de couverture, sans message sur le répondeur. Désactivable au 660 (gratuit en France métropolitaine).

### • Messagerie vocale visuelle

Consultation des messages vocaux directement sur l'écran de votre Smartphone, en France métropolitaine avec mobiles compatibles (liste disponible sur bouygestelecom.fr/pro).

### • Contrôle parental mobile

Blocage de l'accès aux sites internet pouvant heurter la sensibilité des enfants. Détails sur bouygestelecom.fr/pro, rubrique "Mon Compte" puis Contrôle Parental.

### • Mobile Speak™ et Mobile Magnifier™, solutions pour personnes déficientes visuelles

Vocalisation des fonctionnalités du mobile (Mobile Speak™), agrandissement des caractères et amélioration de la visibilité des éléments affichés à l'écran (Mobile Magnifier™). Renseignement : N° vert 0 800 39 39 51 (services et appel gratuits) ou handicapzero.org. Sous réserve de disposer d'un mobile compatible. 1<sup>re</sup> installation du logiciel offerte.

### • Service Conférence

Permet de communiquer en simultané avec 2 lignes distinctes (soit un total de 3 participants). Le décompte ou la facturation (notamment en roaming international) de l'appel est alors multiplié par le nombre de lignes appelées simultanément par le Client (x2 pour une conférence à 3).

## Options mobiles

### OPTION DE BLOCAGE DES NUMÉROS SURTAXÉS & SMS+

Cette option permet le blocage (dans un délai de 24h maximum) :

- des communications vers les numéros surtaxés commençant par 08 et vers les numéros courts,
- des SMS+/MMS+.

**Gratuite**

Souscription au 1064, en boutique ou sur bouygestelecom.fr/pro. Pour les cartes prépayées : souscription au 634 ou sur bouygestelecom.fr/pro.

**À noter :** Cette option est incompatible avec toute autre option (sauf options internet en France métropolitaine, Contrôle parental premium et Pack Sécurité Norton) : elle entraînera la résiliation des autres options incompatibles éventuellement détenues.

L'option de blocage des numéros surtaxés & SMS+ ne bloquent pas les appels vers les numéros :

SAMU : 15, Police : 17, Pompiers : 18, N° d'urgence européen : 112, SAMU Social : 115, Enfance maltraitée : 119, N° d'urgence européen pour les enfants disparus : 116 000, N° d'urgence national pour les personnes déficientes auditives : 114, Information offres box : 670 ou 3106, Rechargement et consultation du solde : 630, Répondeur mobile : 660.

### OPTION CONSOMMATION INTERNET ÉLEVÉE

Cette option permet d'augmenter les montants des paliers de blocage par défaut des consommations internet mobile/MMS en hors forfait pour les forfaits.

**Gratuite**

**Sans l'option**, votre dépassement de Forfait internet mobile/MMS est bloqué :

- En France métropolitaine/Europe/DOM, **par palier de 33,34€ HT pour les Forfaits 20 Go et plus.**
- En dehors de la France métropolitaine, de l'Europe et des DOM, **par palier de 50€ HT.**

Dans la limite de **208,33€ HT cumulés par zone** sur le mois de facturation après le premier palier.

**Avec l'option consommation internet élevée**, après atteinte du premier palier, votre dépassement de Forfait internet mobile/MMS devient bloqué :

- En France métropolitaine/Europe/DOM, **par palier de 83,34€ HT.**
- En dehors de la France métropolitaine, de l'Europe et des DOM, **par palier de 416,67€ HT.**

Dans la limite de **4166,67€ HT cumulés par zone** sur le mois de facturation après le premier palier.

Vous pouvez lever le blocage par SMS ou sur votre Espace Client.

Souscription au 1064. Option incompatible avec l'option de blocage.

### OPTIONS ONOFF

**Ces options permettent au client de bénéficier d'un 2<sup>nd</sup> numéro de téléphone mobile français.**

Lorsque le paramètre de l'application « Répondre en WiFi/Data » est activé :

- Les appels reçus, SMS et MMS en 3G/4G en France métropolitaine sont décomptés de votre enveloppe internet.
- Les appels reçus, SMS et MMS en WiFi en France métropolitaine sont non décomptés.

Si le paramétrage de l'application en WiFi/data est désactivé, les appels seront décomptés de votre forfait de communication et facturés au-delà au prix d'un appel local (0,42€ HT/min).

### ONOFF STARTER

inclus dans le Pack Pro

Fonctionnalités : appels (limités à 250 minutes) / SMS (limités à 250 SMS envoyés) / Call Forward / Messagerie / Contacts

### ONOFF PREMIUM

6,24€ HT/mois

Fonctionnalités : appels (limités à 1000 minutes), SMS (limités à 1000 SMS envoyés), Call Forward (renvoi automatique d'appels), messagerie, contacts, multi-recipient (envoi de SMS en simultané), multi-device (accessible depuis un PC, un smartphone ou une tablette), Onoff Calls (technologie d'appel GSM ou VoIP), Onoff Scheduling (planifier ses disponibilités).

## Options et recharges Internet

Accessibles en France métropolitaine selon couverture et avec mobile compatible. Souscription à l'option et activation de la carte SIM depuis l'Espace Client sur bouygestelecom.fr/pro

### Clients Forfaits Bouygues Telecom Pro :

Option débit réduit	Gratuite
Disponible sans surcoût au-delà de l'enveloppe internet incluse. Option activable ou désactivable à tout moment, gratuitement et de façon immédiate sur votre Espace Client, en boutiques ou par téléphone	

Option + 1 Go pour tous les forfaits (compatible avec option de blocage)	4,10€ HT/mois
Option + 10 Go pour tous les forfaits (compatible avec option de blocage)	8,33€ HT/mois
Option + 30 Go pour tous les forfaits (compatible avec option de blocage)	16,67€ HT/mois

Option Week-end internet illimité (pour les Forfaits 1 Go et plus)	5€ HT/mois 1 <sup>er</sup> mois offert
Internet en France métropolitaine depuis votre mobile (hors option multi-SIM 3G/4G) non décompté de l'enveloppe internet les week-ends (du samedi 0h01 au dimanche 23h59, heure métropolitaine).	

Recharge + 1 Go pour les Forfaits 70 Go et plus, valable 1 mois	4,10€ HT
Recharge + 8 Go pour les Forfaits 70 Go et plus, valable 1 mois	8,33€ HT
Recharge + 25 Go pour les Forfaits 70 Go et plus, valable 1 mois	16,67€ HT

Option multi-SIM internet 3G/4G pour les Forfaits 150 Go, 200 Go et 300 Go	inclus
Une 2 <sup>e</sup> carte SIM 3G/4G qui vous permet de partager l'enveloppe internet de votre forfait mobile en France métropolitaine. Les conditions de hors-forfait sont les mêmes que la ligne principale.	

### Clients Forfaits Clés 4G :

Recharge + 1 Go pour les Forfaits 20 Go et plus, valable 1 mois	4,17€ HT
Recharge + 5 Go pour les Forfaits 20 Go et plus, valable 1 mois	8,33€ HT

Souscription à l'option et activation de la carte SIM depuis l'Espace Client sur bouygestelecom.fr/pro

## Options appels

OPTION WELCOME SOUND		1,67€ HT/mois
Permet de personnaliser la tonalité d'attente que vos proches entendent avant que vous ne décrochiez. Compatible avec tous les mobiles. En plus de l'abonnement, des tonalités payantes sont téléchargeables. Service fourni par Universal Music Online.		

	Carte Prépayée (info/démonstration gratuite au 650)	Forfaits
Achat de tonalité <sup>(1)</sup> vocale sur le mobile au 664	prix d'un appel métropolitain + 1,66€ HT/appel <sup>(2)</sup>	appel décompté du Forfait + 1,66€ HT/appel <sup>(2)</sup>
Achat de tonalité vocale sur bouygestelecom.fr/pro		1,67€ HT/tonalité

(1) L'utilisation d'une tonalité nécessite de conserver son abonnement. (2) Appels décomptés dès la 1<sup>re</sup> seconde.

## Options étranger

### VERS L'ÉTRANGER

#### • Algérie

5h d'appels/mois vers tous les fixes d'Algérie (compatibles avec les Forfaits 70 Go et plus)	10,42€ HT/mois
10h d'appels/mois vers tous les fixes d'Algérie (compatibles avec les Forfaits 70 Go et plus)	20,83€ HT/mois

#### • Europe/Dom/États-Unis/Canada/Chine

1h d'appels par mois vers tous les fixes et mobiles d'Europe, des DOM, des États-Unis, du Canada et de la Chine	5€ HT/mois
Appels illimités vers tous les fixes et mobiles d'Europe, des DOM, des États-Unis, du Canada et de la Chine	12,50€ HT/mois

Liste des destinations prévues au 11/12/2024 à la date de publication et susceptibles d'évoluer. Liste mise à jour sur bouyguestelecom.fr/pro.  
 Açores (Les), Aland (Iles), Alaska, Allemagne, Andorre, Angleterre, Autriche, Bahamas, Baléares (Les), Belgique, Bermudes, Bulgarie, Canada, Canaries (îles), Chine (hors Hong Kong et Macao), Chypre, Corfou, Crète, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Désirade(La), Ecosse, Espagne, Estonie, États-Unis, Féroé (Iles), Finlande, Géorgie, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guernesey, Guyane Française, Hawaï, Hongrie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man (Ile de), Marie-Galante, Martinique, Mayotte, Monaco\*, Norvège, Pays-Bas, Pays de Galles, Pologne, Portugal, République Tchèque, Réunion (Ile de la), Rhodes (Ile), Roumanie, Saintes (Les), Saint Barthélémy, Saint-Martin, Saint Martin (FR), Saint-Pierre-et-Miquelon, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Vatican, Wight (Ile de). Appels depuis la France métropolitaine (hors n° courts et spéciaux) décomptés à la seconde après la 1<sup>re</sup> minute indivisible. Incompatible avec l'option Maîtrise Appels/24h. Pour l'option 1h, au-delà d'1h par mois, les appels sont facturés au tarif en vigueur et les minutes de communication non consommées ne sont pas reportables le mois suivant.

Les illimités sont à usage privé entre 2 individus. Sont interdits : la cession des appels depuis et vers boîtiers radio.

\*Voir usages Monaco en p. 33.

#### • Maghreb/Afrique

1h d'appels depuis la France métropolitaine vers les fixes et mobiles du Maghreb et d'Afrique + 50 SMS*	16,67€ HT/mois
---	----------------

Liste des destinations prévues au 11/12/2024 à la date de publication et susceptibles d'évoluer. Liste mise à jour sur bouyguestelecom.fr/pro.

\*Ascension, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores (hors Mayotte), Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice (Ile), Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao-Tomé-et-principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Soudan du sud, Somalie, Sainte-Hélène (île), Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tristan da Cunha, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

#### • Maroc

5h d'appels/mois vers tous les fixes et mobiles du Maroc	10,42€ HT/mois
10h d'appels/mois vers tous les fixes et mobiles du Maroc	20,83€ HT/mois

#### • Turquie

4h d'appels depuis la France vers les fixes et mobiles de Turquie	16,67€ HT/mois
---	----------------

#### • 120 destinations

Appels illimités vers les fixes de 120 destinations	5€ HT/mois
---	------------

Liste des destinations prévues au 11/12/2024 à la date de publication et susceptibles d'évoluer. Liste mise à jour sur bouyguestelecom.fr/pro.

Açores (Les), Afrique du Sud, Alaska, Allemagne, Andorre, Angleterre, Argentine, Aruba, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Baléares (Les), Bangladesh, Belgique, Belize, Bermudes, Brésil, Brunei, Bulgarie, Canada, Canaries (Les), Chili, Chine, Chypre, Colombie, Corée du Sud, Corfou, Costa Rica, Crète, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, Gibraltar, Grèce, Grenade, Guadeloupe (et son archipel La Désirade, les Saintes, Marie Galante), Guam, Guernesey, Guyane française, Hawaï, Hong Kong, Hongrie, îles Aland, îles Caïmans, Christmas (îles), îles Cocos, îles Féroé, île de Man, îles de Pâques, île de Wight, îles Mariannes du nord, îles Pitcairn, île Rhodes, îles vierges américaines, Inde, Indonésie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Israël, Italie, Japon, Jersey, Jordanie, La Réunion, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macao, Macédoine, Madère, Malaisie, Malte, Maroc (sauf les n° commençant par 212526, 212527, 212532, 212533, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553), Martinique, Mayotte, Mongolie, Monaco\*, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays de Galles, Pays-Bas, Panama, Paraguay, Pérou, Pologne, Porto-Rico, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Russie, Saint-Barthélemy, Saint-Marin, Saint Martin, Saint Pierre et Miquelon, Saipan, Samoa Américaines, Sardaigne, Sicile, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Taiwan, Tasmanie, Thaïlande, Tinian, Trinité-et-Tobago, Vatican, Venezuela.

\*Voir usages Monaco en p. 33.

### DEPUIS L'ÉTRANGER

#### • Option Voyage

Appels émis et reçus et SMS (hors n° courts, spéciaux, SMS+). Appels décomptés à la seconde dès la 1<sup>re</sup> seconde.

#### Clients Forfaits Bouygues Telecom (hors option de blocage)

Depuis l'Europe et les DOM <sup>(1)</sup>	Option + 100 Mo (compatible avec le forfait 5 Go)	100 Mo à utiliser depuis l'Europe et les DOM <sup>(2)</sup>	3,34€ HT/mois
---	---	---	---------------

Offres automatiquement résiliées le jour de l'émission de la deuxième facture du Client après souscription.

La souscription de ces options enclenche la levée automatique des restrictions à l'étranger faites à la demande du Client.

Souscription au 630 ou dans l'Espace Client sur bouyguestelecom.fr/pro.

Depuis la Suisse	Option appels & SMS illimités + 2 Go (Compatibles avec les forfaits 70 Go et plus, hors offres promotionnelles et séries limitées).	Appels et SMS émis et reçus depuis la Suisse vers la France métropolitaine, l'Europe/DOM et la Suisse. 2 Go d'internet mobile à utiliser depuis la Suisse <sup>(2)</sup> .	29,17€ HT/mois
------------------	---	---	----------------

Souscription au 630 ou dans l'Espace Client sur bouyguestelecom.fr/pro.

Depuis un des pays compatibles <sup>(3)</sup>	Pass internet voyage Monde	3 Go à utiliser dans les 122 destinations concernées <sup>(3)</sup>	25€ HT, à consommer dans les 2 mois et valable 30 jours à compter de la 1 <sup>re</sup> utilisation
	Pass internet voyage Maghreb	8 Go à utiliser dans les 3 destinations concernées <sup>(3)</sup>	29,20€ HT, à consommer dans les 2 mois et valable 30 jours à compter de la 1 <sup>re</sup> utilisation
	Pass internet voyage Confort	10 Go à utiliser dans les 42 destinations concernées <sup>(3)</sup>	
	Pass internet voyage USA/Canada	12 Go à utiliser dans les 12 destinations concernées <sup>(3)</sup>	

Souscription du Pass internet voyage Monde, Confort, Maghreb et/ou USA/Canada accessible depuis l'Espace Client à la page des tarifs à l'international, par SMS (coût d'un SMS depuis la destination visitée) ou au 630.

(1) Zone Europe/DOM : Açores (Les), Aland (Iles), Allemagne, Andorre, Angleterre, Autriche, Baléares (Les), Belgique, Bulgarie, Canarie (Les), Chypre, Corfou, Crète, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guernesey, Guyane française, Hongrie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man (Ile de), Martinique, Mayotte, Norvège, Pays-Bas, Pays de Galles, Pologne, Portugal, République tchèque, Réunion (Ile de la), Rhodes (Ile), Roumanie, Saint-Barthélemy, Saint-Marin, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Vatican, Wight (Ile de).

(2) A la fin de votre option, facturation en hors forfait au tarif en vigueur.

(3) Recharge à consommer parmi les pays suivants, au choix : **Monde** : Afrique du sud, Algérie, Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Arabie saoudite, Arménie, Argentine, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bermudes, Bélorussie, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina faso, Cameroun, Canada, Cap Vert, Chili, Chine Taiwan, Colombie, Congo, Congo (république démocratique), Corée du Sud, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Dominicaine, États-Unis, Égypte, Emirats Arabes Unis, Équateur, Gabon, Géorgie, Ghana, Grenade, Groenland, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hong Kong, Iles Caïmans, Iles turques et caïques, Iles vierges britanniques, Inde, Indonésie, Iraq, Israël, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kosova, Kuwait, Libéria, Macao, Macédoine, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mauritanie, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Montserrat, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Palestine, Pérou, Philippines, Polynésie française, Porto Rico, Qatar, République Dominicaine, République Centrafricaine, Russie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Salvador, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viêtnam, Zambie. **Confort** : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Cameroun, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Hong-Kong, Macao, Taiwan, Colombie, Costa Rica, Emirats arabes unis, Egypte, Équateur, Indonésie, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mexique, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pérou, Qatar, Russie, Sénégal, Serbie, Seychelles, Singapour, Tanzanie, Thaïlande, Turquie, Uruguay, Viêtnam. **Maghreb** : Algérie, Maroc, Tunisie. **USA/Canada** : Canada, États-Unis. A la fin du pass, facturation en hors-forfait au tarif en vigueur (voir p.36 à 43 de « Les Tarifs »). Liste des destinations prévues au 11/12/2024 à la date de publication et susceptibles d'évoluer.

## Options services sur mobile

Sans engagement.

L'ÉQUIPE	8,33€ HT/mois
CONTRÔLE PARENTAL PREMIUM QUSTODIO	4,17€ HT/mois
PACK SÉCURITÉ NORTON (COMPATIBLE OPTION DE BLOCAGE) La solution tout-en un pour protéger jusqu'à 5 équipements (PC, Mac®, smartphone ou tablette)	4,17€ HT/mois
B.TV – TV EN DIRECT ILLIMITÉE Usage de la TV en direct non décompté de l'enveloppe internet, sous réserve de ne pas avoir épuisé l'enveloppe internet incluse dans l'offre. En cas d'épuisement de l'enveloppe internet : l'usage de la TV en direct reste illimité en WiFi mais <ul style="list-style-type: none"> <li>• il n'est plus possible en 3G/4G si le client a choisi de surfer en vitesse réduite,</li> <li>• il est facturé au tarif internet en vigueur si le Client a choisi la facturation au-delà de l'enveloppe internet.</li> </ul>	5€ HT/mois
NETFLIX	À partir de 4,99€ HT/mois
DISNEY+	À partir de 4,99€ HT/mois
PRIME	5,83€ HT/mois
SPOTIFY PREMIUM	9,27€ HT/mois
SPOTIFY FAMILLE	15,18€ HT/mois
DEEZER PREMIUM	9,99€ HT/mois
DEEZER FAMILLE	16,66€ HT/mois
CAFEYN - BOUQUET PRESSE	8,33€ HT/mois
BOUQUET WARNER TV NEXT (nécessite l'application B.tv, TV décomptée de votre enveloppe internet)	2,49€ HT/mois
beIN SPORTS (nécessite l'application B.tv, TV décomptée de votre enveloppe internet)	12,49€ HT/mois
BOUQUET TV JEUNESSE (nécessite l'application B.tv, TV décomptée de votre enveloppe internet)	4,98 HT/mois
FIGHT SPORTS (nécessite l'application B.tv, TV décomptée de votre enveloppe internet)	2,49€ HT/mois
TRACE (nécessite l'application B.tv, TV décomptée de votre enveloppe internet)	2,49€ HT/mois
BLACKPILLS (nécessite l'application B.tv, TV décomptée de votre enveloppe internet)	2,49€ HT/mois
BOUQUET TV POP CULTURE (nécessite l'application B.tv, TV décomptée de votre enveloppe internet)	4,99€ HT/mois
MAJELAN	2,91€ HT/mois
TOP SANTÉ (nécessite l'application B.tv, TV décomptée de votre enveloppe internet)	1,66€ HT/mois
UNIVERSAL+	4,99€ HT/mois
NOVELAS TV	4,16€ HT/mois

Les conditions sont disponibles sur les sites des éditeurs. Editeurs et contenus au 11/12/2024, susceptibles d'évoluer.

## TV

Tarification hors coût d'accès au portail TV et de changement de chaîne.

TV	
Forfaits Clés 4G	Décompté de votre enveloppe internet
Forfaits	Décompté de votre enveloppe internet

## Tarification des services de paiement sur facture

Internet + Mobile <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de contenus à l'acte</li> <li>• Services avec souscription</li> </ul>	De 0 à 16,67€ HT par transaction De 0 à 2,50€ HT par semaine par service ou de 0 à 8,33€ HT par mois par service
Autre paiement sur facture mobile	Services à l'acte, abonnement mensuel ou hebdomadaire selon tarification de l'éditeur du service.

# Services et options box

Services et options internet	Prix sans engagement
10 COMPTES E-MAILS (Hors 4G box) identifiant@Bbox.fr	Inclus dans les offres
ANTIVIRUS ET ANTISPAM MAIL (Hors 4G box)	Inclus dans les offres
CONTRÔLE PARENTAL INTERNET BASIQUE	Inclus dans les offres
SERVICES INTERNET GARANTI, sur demande (hors 4G Box et série irrésistible) Réservé aux clients titulaires d'une offre Bbox éligible, jusqu'à l'activation de votre Bbox ou jusqu'au rétablissement des services Bbox. En France métropolitaine sous réserve de couverture 3G/4G. Recharge 200 Go valable 30 jours max. Dès la souscription :	
• Clé 4G remise immédiatement en boutique Bouygues ou expédiée, • ou recharge du Forfait mobile ou Forfait pour Clé 4G sous 24h max.	Inclus dans les offres
En cas d'incident ou de déménagement :	
• Clé 4G disponible sous 2h max en boutique Bouygues Telecom ou expédiée, • Ou recharge immédiate du Forfait Mobile, Forfait pour Clé 4G auprès du service clients.	
SPOTIFY PREMIUM	9,27€ HT/mois
SPOTIFY FAMILLE	15,18€ HT/mois
PACK SÉCURITÉ NORTON*	4,16€ HT/mois
La solution tout-en un pour protéger jusqu'à 5 équipements (PC, Mac®, Smartphone ou tablette)	
CAFEYN	8,33€ HT/mois
OPTION EXTENSION CAPACITÉ MAIL 5 GO (HORS 4G BOX)	1,66€ HT/mois
CONTRÔLE PARENTAL PREMIUM QUSTODIO*	4,17€ HT/mois
DÉBIT+ (UNIQUEMENT POUR LES OFFRES BBOX PRO+)	
Boostez vos débits fibre jusqu'à 8 Gbit/s en téléchargement et 1 Gbit/s en envoi. Sous réserve d'éligibilité. (connexion à Bbox requise)	1,67€ HT/mois
ENVOI DE SMS/MMS DEPUIS INTERNET (hors 4G box)	0,10€ HT/SMS et 0,30€ HT/MMS
SMS/MMS métropolitains (hors SMS+ et MMS+). SMS de 160 caractères maximum et MMS limités à 50 Ko. (connexion à Bbox requise)	
TÉLÉVISION (sous réserve d'éligibilité TV et pour un usage exclusivement personnel et privé)	
CONTRÔLE PARENTAL TV	Inclus dans les offres
OPTION EXTENSION DU DISQUE DUR NUMÉRIQUE 300h (pour les clients ayant 100h inclus)	1,67€ HT/mois
OPTION EXTENSION DU DISQUE DUR NUMÉRIQUE 100h (pour les clients n'ayant pas les 100h inclus)	1,67€ HT/mois
VIDÉO A LA DEMANDE / PASS VIDÉO ILLIMITÉE	
• Boutique VOD • Netflix • Disney + • Filmo TV • TF1+Premium • Pass adultes • Universal +	Paiement à l'acte A partir de 4,99€ HT/mois A partir de 4,99€ HT/mois 5,83€ HT/mois 4,99€ HT/mois À partir de 8,33€ HT/mois 4,99€ HT/mois
BOUQUET TV BBOX CINÉ	12,49€ HT/mois
BOUQUET TV BBOX GRAND CINÉ	14,08€ HT/mois
BOUQUET TV BBOX FAMILLE	14,08€ HT/mois
BOUQUET TV BBOX JEUNESSE	8,33€ HT/mois
CINE+ OCS	10,83€ HT/mois
beIN SPORTS	12,49€ HT/mois
DAZN	12,49€ HT/mois
PACK SPORT	10,83€/mois
BOUQUETS ADULTE	À partir de 9,17€ HT/mois
BOUQUETS INTERNATIONAUX	À partir de 4,16€ HT/mois
PLAYER	9,99€ HT/mois
NOVELAS TV	4,16€ HT/mois
CHAÎNES À L'UNITÉ	À partir de 0,83€ HT/mois
Liste des chaînes composant les bouquets TV, des bouquets TV, des éditeurs, contenus, tarifs et des chaînes à l'unité prévus au 11/12/2024 et susceptible d'évoluer. Liste mise à jour sur <a href="http://bouguestelcom.fr/pro">bouguestelcom.fr/pro</a> dans votre Espace Client.	
<b>CANAL</b>	Voir conditions et promotions en cours en boutique, sur <a href="http://bouguestelcom.fr/pro">bouguestelcom.fr/pro</a> , sur <a href="http://lesoffrescanal.fr">lesoffrescanal.fr</a> ou en contactant CANAL par téléphone au 3910 (0,21€ HT / min + prix appel).
Message du Conseil supérieur de l'audiovisuel et du ministère de la santé : regarder la télévision, y compris les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de 3 ans, peut entraîner chez ces derniers des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration et dépendance aux écrans. Les programmes de catégorie 5 (œuvres cinématographiques interdites aux mineurs de moins de 18 ans et programmes pornographiques ou de très grande violence) sont réservés à un public adulte averti et susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs. Ces programmes sont susceptibles de causer aux mineurs des troubles durables. Le code pénal sanctionne les personnes permettant aux mineurs d'y avoir accès. Regarder la télévision, dont les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de trois ans, peut entraîner des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration ou dépendance aux écrans.	
Services et options téléphonie (hors 4G box)	Prix sans engagement
RÉPONDEUR (661)	Inclus
DOUBLE APPEL	Inclus
PRÉSENTATION DU NUMÉRO	Inclus
CONFÉRENCE À 3 (3 personnes max, temps décompté ou facturé multiplié par le nombre d'appelés)	Inclus
RAPPEL DU DERNIER APPELANT	Inclus
TRANSFERT D'APPEL	Inclus
APPEL INCOGNITO	Inclus
RENOVI D'APPEL	Inclus

\* Les conditions sont disponibles sur les sites des éditeurs.

<b>OPTION 1H MAGHREB (Maghreb : Algérie, Tunisie et Maroc)</b> • 1h d'appels par mois non reportables vers les fixes et mobiles (hors n° spéciaux). Les appels vers les fixes du Maroc inclus dans les destinations en illimité, ne sont pas décomptés du Forfait (sauf n° commençant par 212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553).	7,5€ HT/mois
<b>OPTION 6H VERS FIXES D'ALGÉRIE</b> • 6h d'appels par mois non reportables vers les fixes d'Algérie.	8,33€ HT/mois
<b>OPTION DE BLOCAGE DES NUMÉROS SURTAXÉS (pour les appels VoIP passés depuis la Bbox)</b> • Cette option permet le blocage (dans un délai de 48h maximum) : - de l'émission des communications vers les numéros surtaxés commençant par 08, - de l'émission des communications vers les numéros courts. Souscription au 1064.	Gratuit

## Autres options et frais annexes

### Offres mobiles et Clés 4G

	Clients Carte Prépayée	Clients Forfaits	Clients Forfaits Clés 4G
<b>Changement de numéro mobile</b> • avec numéro aléatoire	-	15€ HT	-
• avec numéro personnalisé <sup>(1)</sup>		20,83€ HT	
<b>Délivrance du code PUK<sup>(2)</sup></b>		6,25€ HT	
<b>Alerte SMS<sup>(3)</sup></b>	-	<b>Gratuit</b>	-
<b>Suspension temporaire de la ligne (de 1 à 6 mois)<sup>(4)</sup></b>		5,83€ HT	
<b>Remise en service pour la reconnexion au réseau en cas d'interruption ou de suspension de la ligne du fait du Client</b>	-	6,25€ HT	
<b>Délivrance du code de déverrouillage des équipements</b>		<b>Gratuit</b>	
<b>Remplacement de la carte SIM / carte eSIM</b>		16,67€ HT	
<b>Archivage messages vocaux via appel au 660<sup>(5)</sup></b>	-	<b>Gratuit</b>	
<b>Frais pour rejet de prélèvement</b>	-	8,33€ HT	
<b>Frais de traitement pour règlement de votre facture par carte bancaire</b>		5€ HT au 1064. <b>Gratuit</b> sur bouygestelecom.fr/pro.	
<b>Frais de traitement pour résiliation option mobile au service clients</b>	-	6,25€ HT au 1064 et en boutique - gratuit sur bouygestelecom.fr	
<b>Frais de traitement pour changement de mode de paiement ou d'IBAN (RIB)<sup>(6)</sup></b>	-	6,25€ HT au 1064 et en boutique - gratuit sur bouygestelecom.fr	
<b>Frais de traitement pour renouvellement du téléphone mobile</b>		8,33€ HT au 1064 et en boutique - gratuit sur bouygestelecom.fr	
<b>Frais de traitement de la demande de résiliation</b> Ces frais sont appliqués pour une demande de résiliation qui ne fait pas suite à une portabilité sortante du numéro.	-	6,25€ HT	
<b>Frais de traitement pour changement de forfait</b>		6,25€ HT au 1064 - gratuit sur bouygestelecom.fr	
<b>Frais de la location d'un smartphone de prêt pour casse, vol ou réparation à la suite du mois de prêt :</b> • Téléphone essentiel (basique) • Smartphone standard • Smartphone premium • Smartphone iPhone • Smartphone iPhone Premium	-	13,33€ HT/mois 13,33€ HT/mois 20,83€ HT/mois 20,83€ HT/mois 25€ HT/mois	-
<b>Frais en cas de non restitution, non dégéménalisation ou compte bloqué du smartphone de prêt :</b> • Téléphone Essentiel (basique) • Smartphone standard • Smartphone premium • Smartphone iPhone • Smartphone iPhone premium • Chargeur • Câble USB	-	160€ HT 160€ HT 250€ HT 250€ HT 300€ HT 25€ HT 8,33€ HT	-

<sup>(1)</sup> Personnalisation des 4 derniers chiffres sous réserve de disponibilité. <sup>(2)</sup> Dans la limite de 9 essais erronés de code PUK : au-delà, blocage définitif de la carte SIM. <sup>(3)</sup> SMS d'information adressé dans la journée. <sup>(4)</sup> Votre durée d'engagement sera prolongée d'autant. <sup>(5)</sup> Archivage pendant 12 mois. <sup>(6)</sup> Validation du nouvel IBAN après contrôle et au plus tard après le premier prélèvement réalisé avec succès.

## Offres box

<b>Pour tous les Clients box :</b>	
- Frais de déplacement (hors 1 <sup>ère</sup> installation), y compris pour rendez-vous non honoré ou installation du Client non conforme (branchement électrique ou branchement entre les différents équipements ou installation électrique non conformes).	jusqu'à 104,17€ HT/rendez-vous
- Frais de restitution des équipements Bouygues Telecom en boutique.	8,33€ HT
<b>Pour Bbox Pro Fibre, Bbox Pro+ Fibre :</b>	
Frais d'option d'installation Clé en main, avec la mise en service des équipements.	50€ HT
<b>Envoi d'une télécommande</b>	8,33€ HT
<b>Envoi d'une jarretière optique renforcée</b>	8,33€ HT
<b>Envoi d'un câble Ethernet</b>	8,33€ HT
<b>• Frais en cas de non restitution du matériel sous 45 jours ou de dégradation (équipements loués ou mis à disposition) :</b>	
- Pour Bbox Pro, Bbox Pro+ (ADSL, VDSL ou Fibre jusqu'au bureau) :	
• Box (modem),	58,33€ HT
• Décodeur Bbox TV,	150€ HT
• Boîtier de terminaison optique (pour la Fibre jusqu'au bureau),	33,33€ HT
• Support d'enregistrement (carte SD 128 Go ou support USB 128 Go),	50€ HT
• CPL pour les Clients ayant souscrit au Multi-TV (Fibre et VDSL)	91,67€ HT
• Alimentation de la box manquante ou alimentation et/ou télécommande pour le Décodeur Bbox TV, de dégradation d'un accessoire	16,67€ HT / accessoire
- Pour 4G box	62,5€ HT
• Frais en cas de non restitution de la Clé 4G (dans le cadre du service internet garanti) sous 45 jours après la mise en service ou la réparation des services Bbox, ou de dégradation	49,92€ HT
<b>Frais de changement du numéro de téléphone fixe</b>	
- Avec numéro aléatoire	18€ HT
- Avec numéro personnalisé	25€ HT
<b>Pour les Clients box fibre et VDSL :</b>	Jusqu'à 104,17€ HT
Service d'intervention au bureau : aide d'un technicien pour l'installation et la configuration des équipements.	
<b>Frais pour rejet de prélèvement</b>	8,33€ HT
<b>Frais de traitement pour règlement de votre facture par carte bancaire</b>	5€ HT au 1064. <b>Gratuit</b> sur bouguestelecom.fr/pro
<b>Construction de ligne</b>	33,33€ HT
<b>Frais de traitement pour changement de mode de paiement ou d'IBAN (RIB)<sup>(1)</sup></b>	5€ HT en boutique et au 1064. <b>Gratuit</b> sur bouguestelecom.fr/pro
Relevé de consommation à 10 chiffres. Permet ponctuellement d'obtenir le détail d'une des 11 dernières factures déjà émises, des communications à 10 chiffres passées depuis votre fixe.	8,33€ HT
Duplicata de factures déjà produites et envoyées au Client par courrier papier (jusqu'à 12 duplicatas)	6,25€ HT
Duplicata de factures déjà produites et envoyées au Client par courrier électronique (jusqu'à 12 duplicatas)	5€ HT en boutique et au 1064. <b>Gratuit</b> sur bouguestelecom.fr/pro
<b>Frais de traitement pour paramétrage d'un périphérique</b>	5€ HT au 1064. <b>Gratuit</b> sur bouguestelecom.fr/pro
- Configuration d'un logiciel e-mail sur un périphérique du client (serveurs POP, SMTP, ...)	

<sup>(1)</sup> Validation du nouvel IBAN après contrôle et au plus tard après le premier prélèvement réalisé avec succès.

# Principes généraux, modalités de décompte et de tarification de vos services

## COMMUNICATIONS EN FRANCE MÉTROPOLITaine

### Appels au service clients

Le serveur vocal et le temps d'attente de la mise en relation avec un Conseiller de Clientèle sont gratuits.

Vousappelez...		Vous êtes...	Clients Forfaits ou Clé 4G	Clients Bbox
Depuis un mobile Bouygues Telecom	Numéro à contacter	1064	1064	
	Tarif	Décompté du Forfait ou facturé comme une communication métropolitaine		
Depuis votre Bbox	Numéro à contacter	1064	1064	
	Tarif	Prix d'un appel local (soit coût de mise en relation 0,07€ HT/appel puis 0,01€ HT/min en heures creuses et 0,02€ HT/min en heures pleines)		<b>Gratuit</b>
Depuis un poste fixe ou un mobile d'un autre opérateur	Numéro à contacter	1064	1064	
	Tarif	Prix d'un appel local selon le tarif de l'opérateur, y compris le temps d'attente.		

**Heures creuses :** samedi, dimanche et jours fériés et de 19h à 8h du lundi au vendredi;

**Heures pleines :** de 8h à 19h, du lundi au vendredi.

Votre appel est susceptible d'être enregistré et écouté à des fins de qualité de service.

Pour les personnes sourdes et malentendantes : service clients accessible en langue des signes et transcription écrite simultanée de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi (hors jours fériés), depuis [bouyguestelecom.fr/pro](http://bouyguestelecom.fr/pro), en cliquant sur le logo ACCEO.

**Vos services exclusifs inclus dans les Forfaits Bouygues Telecom Pro<sup>(1)</sup> :**

- service clients ouvert jusqu'à 20h,
- prise de rendez-vous en boutique (depuis votre Espace Client).

### Tarification des appels métropolitains et vers les numéros courts et spéciaux

Numéros	Clients Forfaits	Clients Bbox
N° mobiles tous opérateurs commençant par 06 ou 07	Décompté du Forfait selon l'offre choisie, au prix d'une communication métropolitaine : 0,42€ HT/min	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inclus en illimité dans les offres Bbox Pro et Bbox Pro+ (en zone non dégroupée).</li> <li>- Coût de la mise en relation : 0,13€ HT, puis 0,17€ HT/min.</li> </ul>
N° fixes tous opérateurs N°s commençant par 01 à 05, 0870 à 0879 et 09		<b>Gratuit</b>
N° d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Numéro d'urgence paneuropéen : 112</li> <li>- Urgence médicale (Samu) : 15</li> <li>- Police-securité : 17</li> <li>- Pompiers : 18</li> <li>- Samu social : 115</li> <li>- Samu-Urgences : 113</li> <li>- Enfance maltraitée : 119</li> <li>- Urgence - sociale : enfant disparus : 116</li> <li>- Numéro d'urgence pour personnes déficientes auditives : 114</li> <li>- Urgence aéronautique – CCS : 191</li> <li>- Urgence maritime (CROSS) : 196</li> <li>- Urgences pour les plans alertes attentats : 197</li> </ul>	<b>Gratuit</b>	
Information offres box : 670 ou 3106		<b>Gratuit</b>
Répondeur box : 661		<b>Gratuit</b>
Filtrage et renvoi d'appels : 610		<b>Gratuit</b>
Information tarifs depuis l'étranger (hors Union Européenne/DOM) : +33 660 623 623	Prix d'une communication vers la France Métropolitaine depuis le pays d'appel	
Information tarifs depuis l'Union Européenne/DOM : 623	<b>Gratuit</b>	-
Pour connaître votre numéro et activer votre ligne : 654		
Répondeur mobile : 660 ou n° long +336 60 66 00 01		

(1) De 8h à 20h, sauf dimanche et jours fériés.

(2) Service disponible sur votre Espace Client sur [bouyguestelecom.fr/pro](http://bouyguestelecom.fr/pro).

Numéros	Clients Forfaits	Clients Bbox
Relevé identité opérateur (RIO) : mobile ou fixe: 3179 fixe : 0800943943	<b>Gratuit</b>	
Suivi Conso (et rechargement pour Carte Prépayée) : Forfait : 680, Carte Prépayée : 630 ou 0981 660 630	Décompté du Forfait au prix d'une communication métropolitaine	-
N°s spéciaux : N°s verts commençant par 0981 660 N°s en 0800, 0801, 0803, 0805	<b>Gratuit</b>	
N° en 0806 à 0809	Décompté du Forfait, selon l'offre choisie, au prix d'une communication métropolitaine	Appel gratuit
N° en 30XX, 31XX	<b>Gratuit</b>	
N°s en 08 XX XX XX XX autres que 0800 à 0809		
N°s en 3XXX autres que 30XX et 31XX	Décompté du Forfait, selon l'offre choisie, au prix d'une communication métropolitaine	
N°s en 10XX (hors Services Clients 1034, 1064, 1068)	+ Tarification de l'éditeur de service	Tarification de l'éditeur du service
Annuaires : N°s en 118 XXX		
Assistance opérateurs : N°s de Services Clients des autres opérateurs		
Renvoi d'appel : appel renvoyé  Vers un n° Bouygues Telecom ou un fixe en France métropolitaine	Décompté du Forfait au prix d'une communication métropolitaine	Communications renvoyées facturées au tarif habituel d'un appel depuis la Bbox vers le n° choisi
Vers un autre n° métropolitain (hors n° courts et spéciaux)	Facturé hors forfait au prix d'une communication métropolitaine	
Vos appels vidéo en 3G : Vers tous les opérateurs en France métropolitaine	Décompté ou facturé au prix d'une communication nationale	-
Vos appels et appels vidéo en 4G  (en France métropolitaine avec équipement compatible VoLTE acheté sur bouygestelecom.fr/pro, dans les boutiques du réseau Club Bouygues Telecom et par téléphone)  Uniquement entre deux Clients Bouygues Telecom éligibles au service, en France métropolitaine et ayant fait la mise à jour de leur système d'exploitation	Illimité sur les Forfaits 24h/24 ou décompté pour les Forfaits 2h (0,42€ HT/min au-delà). Pour un usage en vidéo, également décompté de l'enveloppe internet.	-
Appels et SMS en WiFi en France métropolitaine, avec équipement compatible (voir liste sur bouygestelecom.fr)	Usages décomptés respectivement des appels et SMS inclus dans l'offre.	-
Radiomessagerie	Décompté ou facturé hors forfait au prix d'une communication métropolitaine (appels décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1 <sup>ère</sup> minute indivisible).  Forfaits : les appels depuis votre mobile vers les n°s spéciaux en 06 dédiés aux radiomessageries et/ou internet sont tarifés comme un n° spécial.	Coût de mise en relation 0,83€ HT/appel puis 0,83€ HT/min
Communications satellitaires	5,08€ HT/min	Coût de mise en relation 0,13€ HT/appel puis 3,33€ HT/min

## SPAM

En cas de réception d'un SPAM vocal (appel téléphonique indésirable qui vous incite généralement à rappeler un numéro spécial), alertez-nous en envoyant depuis votre mobile, gratuitement, un message SMS au 33700 intitulé: spamvocal, suivi du numéro spécial en question.

En cas de réception d'un SPAM SMS (message électronique non sollicité), alertez-nous en transférant depuis votre mobile, gratuitement, votre message par SMS au 33700. Un second SMS vous sera envoyé, vous demandant de préciser le numéro ayant émis le SPAM.

**Plus d'infos sur le site 33700.fr ou sur bouygestelecom.fr/pro.**

## SMS+/MMS+/118 XXX par SMS

**Clients Forfaits et Forfaits Clés 4G :** la surtaxe des SMS+ et des MMS+ et le tarif de l'éditeur de Service pour les 118XXX sont facturés hors forfait ou décomptés du crédit de communication.

	SMS+/MMS+ Services à l'acte, prix maximum
3 XXXX	décomptés du crédit de communication
4 XXXX	0,04€ HT
5 XXXX	0,17€ HT
6 XXXX	0,42€ HT
7 XXXX	0,83€ HT
8 XXXX	3,75€ HT

118 XXX par SMS : tarif de l'annuaire

Ces prix ne tiennent pas compte du coût d'envoi d'un SMS ou d'un MMS selon votre offre. Si vous avez choisi un Forfait en version bloquée, vous ne pouvez pas faire de SMS+, MMS+ et 118 XXX par SMS.

Services fournis par des éditeurs tiers. Prix susceptibles d'évoluer.

## MMS, Internet mobile et TV sur Smartphone

Services accessibles en France métropolitaine avec l'ensemble des couvertures réseaux en 3G, 3G+, 4G, 4G+ et 5G selon la compatibilité du forfait choisi et seulement avec un terminal compatible. Le débit indiqué est le débit maximum théorique en réception.

Certains mobiles comportent des fonctionnalités (de type GPS...) dont l'utilisation est décomptée selon la tarification internet choisie.

**Internet :** navigation sur tous les sites, e-mails, usage VoIP, partage de connexion internet, newsgroup et peer-to-peer.

- Internet mobile décompté par Ko (1024Ko = 1Mo)

- MMS : 600 Ko maximum par envoi

**TV (via B.tv) :** la TV est accessible avec un Forfait ou avec une offre Clé 4G, avec téléchargement de l'application. Accès sous couverture 3G+ ou supérieure.

**Newsgroup** = groupe de discussion. **Peer to peer** = pair à pair, mode d'utilisation d'un réseau dans lequel chaque utilisateur peut mettre des ressources de son ordinateur à la disposition des autres.

**Clients Forfaits :** la souscription aux services est limitée à 50 souscriptions en cours.

## FACTURATION DE L'INTERNET MOBILE AU-DELA DE L'ENVELOPPE INCLUSE

Au-delà de l'enveloppe internet incluse, vous pouvez :

- Continuer par défaut à utiliser internet sans réduction de débit et être facturé :
  - Pour les forfaits Bouygues Telecom Pro :
    - Internet facturé au-delà de l'enveloppe incluse à 0,008€ HT en France métropolitaine par palier de 20,83€ HT
  - Activer l'option débit réduit pour optimiser l'accès de tous et passer en débits réduits (y compris pour TV et B.tv) à 32Kb/s maximum, et à 12 Kb/s pour la VoIP :
    - Option débit réduit disponible sans surcoût au-delà de l'enveloppe internet incluse. Option activable ou désactivable à tout moment, gratuitement et de façon immédiate sur votre Espace Client, en boutiques ou par téléphone.

## ÉMISSION DE MMS

	Depuis France métropolitaine vers France métropolitaine ou depuis Europe/DOM vers France/Europe/DOM	Depuis France métropolitaine vers l'étranger/DOM ou depuis Europe/DOM vers le reste du monde ou depuis le reste du monde
Emission de MMS	Inclus	0,92€ HT / MMS / destinataire

Depuis l'étranger et les DOM, en plus du prix de l'émission du MMS, le transfert de données est décompté de l'enveloppe internet ou facturé au tarif internet en vigueur dans le pays d'émission.

L'envoi de MMS vers une adresse e-mail est facturé comme un MMS vers la France Métropolitaine.

## RÉCEPTION DE MMS À L'ÉTRANGER ET LES DOM

La réception de données est décomptée de l'enveloppe internet ou facturée au tarif internet en vigueur dans le pays de réception.

Le transfert ou la réception de données correspondent au poids du MMS. L'unité de référence est le Ko.

La facturation est faite selon le tarif de la destination dans laquelle vous vous trouvez et selon l'offre détenue. Voir p. 35 à 40 de « Les Tarifs Pro ».

## E-MAILS

Envoy/reception d'e-mails avec messagerie compatible, supportant les protocoles POP, IMAP et SMTP (réservé à un usage privé entre deux individus) et dans la limite de 30 Mo par e-mail. Liste des mobiles, messageries et paramétrages compatibles sur bouyguestelecom.fr/pro.

**Clients Forfaits :** envoi/reception d'e-mails, décompté de votre crédit de communication ou de votre tarification internet.

## Paiement sur facture et Internet+ (fixe ou mobile)

Selon votre offre, vous pouvez disposer d'une solution sécurisée d'achat en ligne de services fournis par des tiers. Ces achats à l'acte ou d'abonnement sont ensuite reportés directement sur votre facture mobile ou fixe. Prix des services au tarif indiqué lors de votre commande sur le site de l'éditeur.

## COMMUNICATIONS VERS ET DEPUIS L'OUTRE-MER

### Définition de l'Outre-Mer :

**DOM** : Guadeloupe (et son archipel La Désirade, les Saintes, Marie Galante), Guyane française, La Réunion, Martinique, Mayotte + les COM suivants : Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon.

**COM** : Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis-et-Futuna.

## COMMUNICATIONS DEPUIS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE VERS L'OUTRE-MER

**Remarque :** Forfait avec option de blocage : pas de communication vers l'Outre-Mer.

### Généralités pour les Clients Forfaits (hors option de blocage) :

- Les appels sont décomptés de votre Forfait ou de votre crédit de communication à la seconde dès la 1<sup>ère</sup> seconde (hors Forfaits Clé 4G, décomptés par paliers de 30 secondes après la 1<sup>ère</sup> minute indivisible).
- Les SMS sont décomptés de votre crédit de communication (Clients Carte Prépayée) ou illimités (Clients Forfaits).

### Tarification

You êtes...	Clients Forfaits Bouygues Telecom pro	Clients Forfaits Clés 4G	Clients Bbox Pro et Bbox Pro+ (en zone non dégroupée)
Appels vers les mobiles et fixes d'Outre-Mer*	Inclus dans l'offre de téléphonie fixe illimitée.	Appels facturés 0,228€ TTC/min.	Inclus dans l'offre de téléphonie fixe illimitée
SMS/envoi/destinataire	Illimités	0,072€ TTC/SMS	Indisponible

\*Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Wallis-et-Futuna ne bénéficient pas de la même tarification et les appels sont décomptés par palier de 30 secondes au delà de la 1<sup>ère</sup> minute indivisible. Voir le tableau page 27.

\*\* Sauf St-Pierre-et-Miquelon : 0,27€ HT/min.

## COMMUNICATIONS DEPUIS L'OUTRE-MER

**Remarque :** Forfait avec option de blocage : pas de communication depuis l'Outre-Mer.

Sous réserve de disposer des services d'accès depuis l'étranger. Les communications émises et reçues depuis l'Outre-Mer sont facturées dans un délai maximum de 3 mois.

Pour les Clients Carte Prépayée, seules la recharge Carte 5€ Classique et la Carte Touriste peuvent émettre et recevoir des appels depuis l'Outre-Mer.

### APPELS

- Appels émis : décomptés à la seconde après le 1<sup>er</sup> palier de 30 secondes (hors n<sup>o</sup>s spéciaux).
- Appels reçus : décomptés à la seconde dès la 1<sup>ère</sup> seconde, vous prenez en charge l'acheminement de l'appel de votre correspondant de la France métropolitaine vers le territoire d'Outre-Mer visité. L'appelant est facturé au prix habituel d'un appel vers un numéro Bouygues Telecom.

Les communications vers des numéros spéciaux depuis l'Outre-Mer sont facturées au tarif de l'opérateur Outre-Mer majoré de 15%.

### SMS

- SMS envoyés : facturés hors forfait ou décomptés du crédit de communication/du forfait selon l'offre choisie.
- SMS reçus : gratuits.

### MMS, INTERNET, E-MAILS ET TV

L'internet mobile en 5G depuis l'étranger dépend de l'accord de roaming en vigueur entre Bouygues Telecom et un opérateur partenaire selon le déploiement du réseau 5G de cet opérateur partenaire ainsi que de la compatibilité du forfait choisi et du terminal utilisé avec le réseau 5G.

- Le service TV est indisponible depuis l'Outre-Mer (hors Guadeloupe, Guyane française, La Réunion, Martinique, Mayotte et Saint Martin).
- La réception et l'envoi des MMS vers les numéros de France métropolitaine et des DOM, l'émission et la réception des e-mails et l'internet mobile (TV, streaming et options détaillées p. 18 de « Les Tarifs Pro ») sont facturés hors forfait ou décomptés de votre enveloppe internet mobile selon l'offre choisie.
- L'envoi d'un MMS vers un correspondant hors France métropolitaine/Europe/DOM entraîne un surcoût de 0,92€ HT/envoi/destinataire.
- L'envoi de MMS vers des adresses e-mails est facturé comme les MMS vers la France métropolitaine.
  - Internet mobile décompté par Ko (1024Ko = 1Mo)
  - MMS : 600 Ko maximum par envoi

### FACTURATION DE L'INTERNET MOBILE AU DELÀ DE L'ENVELOPPE INCLUSE

L'internet mobile en 5G dépend de l'accord de roaming en vigueur entre Bouygues Telecom et un opérateur partenaire selon le déploiement du réseau 5G de cet opérateur partenaire ainsi que de la compatibilité du forfait choisi et du terminal utilisé avec le réseau 5G.

Au-delà de l'enveloppe internet incluse, vous pouvez :

- Continuer par défaut à utiliser internet sans réduction de débit et être facturé :
  - Pour les forfaits Bouygues Telecom Pro :
    - internet facturé au-delà de l'enveloppe incluse à 0,018€ HT/Mo en Europe / DOM dans la limite de 33,33€ HT (déblocable par palier de 33,33€ HT).
  - Activer l'option débit réduit pour optimiser l'accès de tous et passer en débits réduits à 32 Kb/s maximum, TV et B.tv compris et à 12 Kb/s pour la VoIP :
    - Option débit réduit disponible sans surcoût au-delà de l'enveloppe internet incluse. Option activable ou désactivable à tout moment, gratuitement et de façon immédiate sur votre Espace Client, en boutiques ou par téléphone.

## BLOCAGE PAR DÉFAUT DES COMMUNICATIONS MMS/INTERNET MOBILE HORS FORFAIT (PAR CYCLE DE FACTURATION) :

- Depuis la Guadeloupe, la Guyane française, la Réunion, la Martinique, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon : blocage à 33,33€ HT de consommations cumulées en France métropolitaine, en Europe et dans les DOM. Vous pouvez lever ce blocage par palier de 33,33€ HT dans la limite de 250€ HT par SMS ou sur votre Espace Client.
- Depuis la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna : blocage à 50€ HT de consommations cumulées en dehors de la France métropolitaine, de l'Europe et des DOM. Vous pouvez lever ce blocage par palier de 50€ HT dans la limite de 250€ HT par SMS ou sur votre Espace Client.

Vous pouvez modifier ce blocage en souscrivant l'option Consommation Internet Élevée (voir page 15).

## RÉCEPTION AUTOMATIQUE DE 2 SMS D'INFORMATION

- 1<sup>er</sup> SMS d'information, lorsque vos consommations atteignent 80% du seuil.
- 2<sup>nd</sup> SMS de «blocage», lorsque le seuil est atteint. Ce SMS vous informe que les communications internet mobile et MMS sont bloquées. La coupure peut intervenir lors des téléchargements.

Vous pouvez à tout moment, en France métropolitaine ou en Outre-Mer, activer, suspendre, désactiver ou réactiver (de manière temporaire ou définitive) les services suivants : SMS d'alertes et blocage des communications MMS/internet mobile depuis l'Outre-Mer.

## AUTRES SERVICES DISPONIBLES EN OUTRE-MER

**Clients Forfaits :** Répondeur, Services Clients, recharge et consultation du solde, activation ou modification du renvoi ou du filtrage d'appels et Service Accès depuis l'étranger Plus, au prix d'un appel depuis l'Outre-Mer vers la France métropolitaine.

### Tarifs Forfaits (hors option de blocage)

Liste des destinations	Réception d'appels (prix/min)	Appels vers (prix/min)		SMS	Internet (+MMS) (prix/Mo)	
		la France métropolitaine, l'Europe, les DOM et la destination visitée	toutes les autres destinations		Pour les Forfaits 5Go et -	Pour les Forfaits 70 Go et +
Guadeloupe (et son archipel La Désirade, les Saintes, Marie Galante)	-	-	0,83€ HT	-	0,042€ HT	0,0018€ HT
Guyane française	-	-	0,83€ HT	-	0,042€ HT	0,0018€ HT
La Réunion	-	-	0,83€ HT	-	0,042€ HT	0,0018€ HT
Martinique	-	-	0,83€ HT	-	0,042€ HT	0,0018€ HT
Mayotte	-	-	0,83€ HT	-	0,042€ HT	0,0018€ HT
Nouvelle-Calédonie	0,83€ HT	1,92€ HT	1,92€ HT	0,25€ HT	8,53€ HT	
Polynésie française	0,83€ HT	1,92€ HT	1,92€ HT	0,25€ HT	8,53€ HT	
Wallis-et-Futuna	0,83€ HT	1,92€ HT	1,92€ HT	0,25€ HT	8,53€ HT	
Saint-Barthélemy	-	-	0,83€ HT	-	0,042€ HT	0,0018€ HT
Saint-Martin	-	-	0,83€ HT	-	0,042€ HT	0,0018€ HT
Saint-Pierre-et-Miquelon	-	-	0,83€ HT	-	0,042€ HT	0,0018€ HT

## COMMUNICATIONS VERS ET DEPUIS L'ÉTRANGER (HORS OPTION DE BLOCAGE)

**Vers l'étranger :** les appels sont disponibles vers tous les pays du monde. Clients Bbox : les appels vers l'étranger sont disponibles pour les destinations précisées dans ce guide.

**Depuis l'étranger :** les appels sont disponibles pour les destinations précisées dans ce guide. Carte Prépayée : Carte 5€ Classique uniquement.

Bouygues Telecom se réserve le droit de suspendre certaines destinations pour des raisons techniques ou de sécurité.

**Pour les Clients forfaits :** en région frontalière de la France métropolitaine, votre terminal est susceptible de se connecter en itinérance de manière involontaire sur le réseau d'un opérateur étranger. Les SMS et services internet Mobile sont facturés hors forfait au tarif en vigueur selon la zone d'appartenance de l'opérateur étranger. Ils ne sont pas inclus dans les options internet ou SMS illimités. Les appels et les SMS peuvent selon les Forfaits et options choisis être inclus dans les Forfaits ou être facturés hors forfait au tarif en vigueur selon la zone d'appartenance de l'opérateur étranger. Vérifiez les tarifs applicables et le cas échéant désactivez les « données à l'étranger » pour éviter les mauvaises surprises sur facture.

## COMMUNICATIONS VERS L'ÉTRANGER

**Remarque :** Forfait avec option de blocage : pas de communication vers l'étranger.

### APPELS

- Carte Prépayée et Forfaits (hors option de blocage) :** décomptés par palier de 30 secondes au-delà de la 1<sup>re</sup> minute indivisible. Facturés en hors forfait pour les Forfaits et décomptés du crédit de communication sur Carte Prépayée. Hors numéros spéciaux facturés selon les tarifs de l'éditeur.
- Bbox :** décomptés à la seconde dès la 1<sup>re</sup> seconde.

### SMS (CLIENTS CARTE PRÉPAYÉE ET FORFAITS)

Facturés hors forfait ou décomptés du crédit de communication. Disponible avec les Clients des opérateurs mobiles français ou étrangers partenaires. Liste sur [bouyguestelecom.fr/pro](http://bouyguestelecom.fr/pro).

### MMS

L'envoi d'un MMS vers un correspondant hors France métropolitaine entraîne un surcoût de 0,92€ HT/envoi/destinataire. Vers des adresses e-mails : facturé comme les MMS vers la France métropolitaine.

## TARIFS TTC DES COMMUNICATIONS VERS L'ÉTRANGER (HORS NUMÉROS SPÉCIAUX)

Avertissement : les cartes téléphoniques à code, qui permettent de passer des communications vers la France ou l'étranger en composant un numéro spécial, sont soumises à une tarification particulière. Nous vous invitons à vous reporter aux conditions tarifaires du fournisseur lorsque vousappelez depuis votre mobile.

Destination appelée	Appels (€ TTC/min)			SMS (€ TTC/SMS/destinataire)	
	Bbox		Forfaits Bouygues Telecom et Clés 4G		
	Fixe	Mobile			
Afghanistan	0,67	0,88	1,40	0,30	
Afrique du Sud	inclus	0,32	1,40*	0,30	
Alaska	inclus	inclus	0,59*	0,30	
Albanie	0,32	0,63	0,81	0,30	
Algérie	0,26	1,05	1,00	0,30	
Allemagne	inclus	0,21*	0,228*	0,072	
Andorre	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
Angleterre	inclus	0,21	0,228*	0,072	
Angola	0,59	0,81	1,40	0,30	
Anguilla	0,65	0,65	1,40	0,30	
Antigua et Barbuda	0,65	0,65	1,40	0,30	
Antilles Néerlandaises	0,65	0,65	1,40	0,30	
Arabie Saoudite	-	0,32	1,40	0,30	
Argentine	inclus	0,64	1,40*	0,30	
Arménie	0,70	0,92	1,40	0,30	
Aruba	0,65	0,65	1,40*	0,30	
Ascension	0,84	0,84	1,36	0,30	
Australie	inclus	0,43	1,40*	0,30	
Autorité nationale Palestinienne	0,42	0,43	1,40	0,30	
Autriche	inclus	0,21*	0,228*	0,072	
Azerbaïdjan	0,42	0,43	1,40	0,30	
Bahamas	inclus	inclus	1,40*	0,30	
Bahreïn	inclus	0,92	1,40*	0,30	
Bangladesh	inclus	0,92	1,40*	0,30	
Barbade	0,65	0,65	1,40	0,30	
Belgique	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
Belize	0,65	0,88	1,40*	0,30	
Bénin	0,59	0,81	1,40	0,30	
Bermudes	inclus	inclus	1,40*	0,30	
Bhoutan	0,70	0,92	1,40	0,30	
Biélorussie	0,63	0,63	1,40	0,30	
Bolivie	0,42	0,64	1,40	0,30	
Bonaire	0,65	0,65	1,40	0,30	
Bosnie-Herzégovine	0,42	0,63	0,81	0,30	
Botswana	0,59	0,81	1,40	0,30	
Brésil	inclus	0,64	1,40*	0,30	
Brunei	inclus	0,92	1,40*	0,30	
Bulgarie	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
Burkina Faso	0,59	0,81	1,40	0,30	
Burundi	0,95	0,95	1,40	0,30	
Cambodge	0,21	0,21	1,40	0,30	
Cameroun	0,59	0,81	1,40	0,30	
Canada	inclus	inclus	0,59*	0,30	
Canaries (Les)	inclus	-	0,228*	0,072	

Depuis Bbox, pas de coût de mise en relation (destinations fixes et mobiles).

\* illimités vers les fixes pour les forfaits Bouygues Telecom Pro 200 Go et plus.

\*\* inclus avec Bbox Pro et Pro +.

\*\*\* sauf pour les appels vers les fixes commençant par les n°212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553 facturés 0,60€/min depuis les Bbox et 0,81€/min pour les forfaits.

Destination appelée	Appels (€ TTC/min)			SMS (€ TTC/SMS/destinataire)  Forfait Bouygues Telecom	
	Bbox Coût de mise en relation 0,15€ (hors pays inclus et hors Union Européenne)		Forfaits Bouygues Telecom et Clés 4G		
	Fixe	Mobile			
Cap Vert	0,63	0,81	0,64	0,30	
Centrafrique	0,63	0,81	1,40	0,30	
Chili	inclus	0,64	1,40*	0,30	
Chine	inclus	inclus	1,40*	0,30	
Chypre	inclus	0,11*	0,228*	0,072	
Chypre du Nord	inclus	0,48	0,81	0,30	
Cité du Vatican	inclus	-	0,228*	0,072***	
Colombie	inclus	0,64	1,40*	0,30	
Comores	0,59	0,81	1,40	0,30	
Congo	0,63	0,81	1,40	0,30	
Corée du Nord	1,05	1,05	1,05	0,30	
Corée du Sud	inclus	inclus	1,40*	0,30	
Corfou	inclus	0,24	0,228*	0,072	
Costa Rica	inclus	0,88	1,40*	0,30	
Côte d'Ivoire	0,63	0,81	1,40	0,30	
Crète	inclus	0,24	0,228*	0,072	
Croatie	inclus	0,24	0,228*	0,072	
Cuba	1,58	1,58	1,40	0,30	
Curaçao	0,65	0,65	1,40	0,30	
Cyclades (Les)	inclus	0,24	0,228*	0,072	
Danemark	inclus	0,24	0,228*	0,072	
Diego Garcia	3,15	3,15	-	-	
Djibouti	0,63	0,63	1,40	0,30	
Dominique	0,65	0,88	1,40	0,30	
Écosse	inclus	0,21	0,228*	0,072	
Égypte	0,59	0,81	1,40	0,30	
El Salvador	0,65	0,88	1,40	0,30	
Émirats Arabes Unis	0,32	0,32	1,40	0,30	
Équateur	0,42	0,64	1,40	0,30	
Érythrée	0,59	0,59	1,40	0,30	
Espagne	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
Estonie	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
États-Unis	inclus	inclus	0,59*	0,30	
Éthiopie	0,63	0,81	1,40	0,30	
Finlande	inclus	0,21*	0,228*	0,072	
France métrop.	inclus	0,21	0,50	-	
Gabon	0,74	0,81	1,40	0,30	
Galapagos	0,42	0,42	1,40	0,30	
Gambie	0,59	0,81	1,40	0,30	
Géorgie	0,32	0,32*	1,40	0,30	
Ghana	0,63	0,81	1,40	0,30	
Gibraltar	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
Grèce	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
Grenade	0,65	0,88	1,40*	0,30	
Groenland	1,58	1,58	0,81	0,30	
Guam	inclus	inclus	1,40*	0,30	
Guatemala	0,65	0,88	1,40	0,30	

Depuis Bbox, pas de coût de mise en relation (destinations fixes et mobiles).

\* illimités vers les fixes pour les forfaits Bouygues Telecom Pro 200 Go et plus.

\*\* inclus avec Bbox Pro et Pro +.

\*\*\* sauf pour les appels vers les fixes commençant par les n°212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553 facturés 0,60€/min depuis les Bbox et 0,81€/min pour les forfaits.

Destination appelée	Appels (€ TTC/min)			SMS (€ TTC/SMS/destinataire)	
	Bbox		Forfaits Bouygues Telecom et Clés 4G		
	Fixe	Mobile			
Guernesey	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
Guinée	0,59	0,81	1,40	0,30	
Guinée Bissau	0,74	0,81	1,40	0,30	
Guinée Équatoriale	0,63	0,81	1,40	0,30	
Guyana	0,42	0,64	1,40	0,30	
Haïti	0,65	0,88	1,40	0,30	
Hawaï	inclus	inclus	0,59*	0,30	
Honduras	0,65	0,88	1,40	0,30	
Hong Kong	inclus	0,53	1,40*	0,30	
Hongrie	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
Iles Aland	inclus	-	0,228*	0,072	
Iles Caïmans	inclus	0,88	1,40*	0,30	
Iles Christmas	inclus	-	1,40*	0,30	
Iles Cocos	1,58	-	1,40*	0,30	
Iles Cook	0,42	0,42	1,05	0,30	
Iles Falkland	3,15	3,15	1,40	0,30	
Iles Féroé	inclus	inclus	0,228*	0,072	
Iles Fidji	0,70	0,92	1,40	0,30	
Ile de Kish	0,32	0,32	1,40	0,30	
Ile de Man	inclus	0,21	0,228*	0,072	
Iles Marianne du Nord	inclus	inclus	1,05*	0,30	
Iles Marshall	1,58	1,58	1,05	0,30	
Ile Maurice	0,59	0,59	1,40	0,30	
Iles Norfolk	0,70	0,70	1,05	0,30	
Ile de Pâques	inclus	-	1,40*	0,30	
Iles Pitcairn	inclus	0,32	1,40*	0,30	
Iles Vierges Américaines	inclus	inclus	1,40*	0,30	
Iles Rodrigues	0,59	0,59	1,40	0,30	
Iles de Sainte-Hélène et Tristan da Cunha	3,15	3,15	1,36	0,30	
Iles Salomon	3,15	3,15	1,05	0,30	
Iles de Turks et Caicos	0,65	0,88	1,40	0,30	
Iles Vierges Britanniques	0,65	0,65	1,40	0,30	
Ile de Wight	inclus	0,21	0,228*	0,072	
Inde	inclus	0,92	1,40*	0,30	
Indonésie	inclus	0,92	1,40*	0,30	
Irak	0,70	0,92	1,40	0,30	
Iran	0,70	0,92	1,40	0,30	
Irlande	inclus	0,21*	0,228*	0,072	
Irlande du Nord	inclus	0,21*	0,228*	0,072	
Islande	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
Israël	inclus	0,43	0,81*	0,30	
Italie (dont la Sicile et la Sardaigne)	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
Jamaïque	0,65	0,88	1,40	0,30	
Japon	inclus	0,43	1,40*	0,30	
Jersey	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
Jordanie	inclus	0,92	1,40*	0,30	

Depuis Bbox, pas de coût de mise en relation (destinations fixes et mobiles).

\* illimités vers les fixes pour les forfaits Bouygues Telecom Pro 200 Go et plus.

\*\* inclus avec Bbox Pro et Pro +.

\*\*\* sauf pour les appels vers les fixes commençant par les n°212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553 facturés 0,60€/min depuis les Bbox et 0,81€/min pour les forfaits.

**à savoir**  
**30**

Destination appelée	Appels (€ TTC/min)			SMS (€ TTC/SMS/destinataire)	
	Bbox Coût de mise en relation 0,15€ (hors pays inclus et hors Union Européenne)		Forfaits Bouygues Telecom et Clés 4G		
	Fixe	Mobile			
Karabagh	0,42	0,42	1,40	0,30	
Kazakhstan	0,70	0,92	1,40	0,30	
Kenya	0,59	0,81	1,40	0,30	
Kirghizistan	0,22	0,43	1,40	0,30	
Kiribati	1,05	1,05	1,05	0,30	
Kosovo	0,26	0,63	0,81	0,30	
Koweït	0,70	0,92	1,40	0,30	
Laos	0,32	0,32	1,40	0,30	
Les Baléares	inclus	-	0,228*	0,072	
Lesotho	0,59	0,81	1,40	0,30	
Lettonie	inclus	0,24*	0,228	0,072	
Liban	0,70	0,92	1,40	0,30	
Libéria	0,59	0,81	1,40	0,30	
Libye	0,59	0,81	1,40	0,30	
Liechtenstein	inclus	0,24	0,228*	0,072	
Lituanie	inclus	0,21*	0,228*	0,072	
Luxembourg	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
Macao	inclus	0,92	1,40*	0,30	
Madagascar	1,05	1,05	1,40	0,30	
Madère	inclus	-	0,228*	0,072	
Malaisie	inclus	0,43	1,40*	0,30	
Malawi	0,59	0,81	1,40	0,30	
Maldives	0,84	0,92	1,40	0,30	
Mali	0,59	0,81	1,40	0,30	
Malte	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
Maroc****	inclus	0,63	0,81*	0,30	
Mauritanie	0,74	0,81	1,40	0,30	
Mexique	0,32	0,88	1,40	0,30	
Micronésie	1,05	1,05	1,05	0,30	
Moldavie	0,42	0,48	1,05	0,30	
Monaco	inclus	0,24*	0,50	-	
Mongolie	0,70	0,92	1,40*	0,30	
Monténégro	0,26	0,63	0,81	0,30	
Montserrat	3,15	3,15	1,40	0,30	
Mozambique	0,59	0,81	1,40	0,30	
Myanmar	0,70	0,70	1,05	0,30	
Namibie	0,59	0,81	1,40	0,30	
Nauru	3,15	3,15	1,05	0,30	
Népal	0,70	0,92	1,40	0,30	
Nicaragua	0,65	0,88	1,40	0,30	
Niger	0,63	0,63	1,40	0,30	
Nigeria	0,59	0,81	1,40	0,30	
Niue	1,58	1,58	1,05	0,30	
Norvège	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
Nouvelle-Calédonie	0,59	0,81	1,36	0,30	
Nouvelle-Zélande	inclus	0,43	1,40*	0,30	
Oman	0,70	0,92	1,40	0,30	

Depuis Bbox, pas de coût de mise en relation (destinations fixes et mobiles).

\* illimités vers les fixes pour les forfaits Bouygues Telecom Pro 200 Go et plus.

\*\* inclus avec Bbox Pro et Pro +.

\*\*\* sauf pour les appels vers les fixes commençant par les n°212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553 facturés 0,60€/min depuis les Bbox et 0,81€/min pour les forfaits.

Destination appelée	Appels (€ TTC/min)			SMS (€ TTC/SMS/destinataire)	
	Bbox		Forfaits Bouygues Telecom et Clés 4G		
	Fixe	Mobile			
Ouganda	0,59	0,81	1,40	0,30	
Ouzbékistan	0,70	0,92	1,40	0,30	
Pakistan	0,70	0,92	1,40	0,30	
Palaos	3,15	3,15	1,05	0,30	
Panama	inclus	0,88	1,40*	0,30	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3,15	6,3	1,40	0,30	
Paraguay	inclus	0,64	1,40*	0,30	
Pays de Galles	inclus	0,21	0,228*	0,072	
Pays-Bas	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
Pérou	inclus	0,64	1,40*	0,30	
Philippines	0,22	0,43	1,40	0,30	
Pologne	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
Polynésie française	0,59	0,81	1,36	0,30	
Porto Rico	inclus	inclus	1,40*	0,30	
Portugal & Açores	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
Qatar	0,70	0,92	1,40	0,30	
République arabe syrienne	0,70	0,92	1,40	0,30	
République Démocratique du Congo	0,63	0,81	1,40	0,30	
République Dominicaine	0,21	0,21	1,40	0,30	
République de Macédoine	inclus	0,63	0,81*	0,30	
République Tchèque	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
République Togolaise	0,63	0,81	1,40	0,30	
Rhodes	inclus	0,24	0,228*	0,072	
Roumanie	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	inclus	0,21*	0,228*	0,072	
Russie	inclus	0,43	1,40*	0,30	
Rwanda	0,63	0,81	1,40	0,30	
Saba	0,65	0,65	1,40	0,30	
Saint Eustache	0,65	0,65	1,40	0,30	
Saint Kitts et Nevis	0,65	0,65	1,40	0,30	
Saint Vincent et les Grenadines	0,65	0,88	1,40	0,30	
Sainte-Lucie	0,65	0,88	1,40	0,30	
Saint-Marin	inclus	0,24*	0,228*	0,30	
Saint-Martin (néerlandais)	0,65	0,65	1,40	0,30	
Saïpan	inclus	0,92	1,05*	0,30	
Samoa Américaines	inclus	inclus	1,05*	0,30	
Samoa Occidentales	1,58	1,58	1,05	0,30	
Sao-Tomé-et-Principe	0,59	0,59	1,05	0,30	
Sénégal	0,59	0,81	1,40	0,30	
Serbie	0,26	0,63	0,81	0,30	
Seychelles	0,59	0,81	1,40	0,30	
Sierra Leone	0,84	0,84	1,40	0,30	
Singapour	inclus	inclus	1,40*	0,30	
Slovaquie	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
Slovénie	inclus	0,24*	0,228*	0,072	
Somalie	0,84	0,84	1,40	0,30	

Depuis Bbox, pas de coût de mise en relation (destinations fixes et mobiles).

\* illimités vers les fixes pour les forfaits Bouygues Telecom Pro 200 Go et plus.

\*\* inclus avec Bbox Pro et Pro +.

\*\*\* sauf pour les appels vers les fixes commençant par les n°212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553 facturés 0,60€/min depuis les Bbox et 0,81€/min pour les forfaits.

Destination appelée	Appels (€ TTC/min)			SMS (€ TTC/SMS/destinataire)  Forfait Bouygues Telecom	
	Bbox Coût de mise en relation 0,15€ (hors pays inclus et hors Union Européenne)		Forfaits Bouygues Telecom et Clés 4G		
	Fixe	Mobile			
Soudan	0,59	0,81	1,40	0,30	
Sri Lanka	0,70	0,92	1,40	0,30	
Sud Soudan	0,59	0,81	1,40	0,30	
Suède	inclus	0,21*	0,228*	0,072	
Suisse	inclus	0,32*	0,47*	0,30	
Suriname	0,53	0,64	1,40	0,30	
Swaziland	0,32	0,81	1,40	0,30	
Tadjikistan	0,32	0,43	1,40	0,30	
Taiwan	inclus	0,43	1,40*	0,30	
Tanzanie	0,59	0,81	1,40	0,30	
Tasmanie	inclus	-	1,40*	0,30	
Terres australes et antarctiques françaises	0,32	-	0,228	0,072	
Tchad	0,95	0,95	1,40	0,30	
Thaïlande	inclus	0,43	1,40*	0,30	
Timor Oriental	3,15	3,15	1,05	0,30	
Tinian	inclus	inclus	1,05*	0,30	
Tokelau (Les)	3,15	3,15	1,05	0,30	
Tonga	1,05	1,05	1,05	0,30	
Trinité-et-Tobago	0	0,88	1,40*	0,30	
Tunisie	1,05	1,05	1,00	0,30	
Turkménistan	0,32	0,32	1,40	0,30	
Turquie	inclus	0,48	0,81	0,30	
Tuvalu (Les)	3,15	3,15	1,05	0,30	
Ukraine	0,42	0,48	1,05	0,30	
Uruguay	0,32	0,64	1,40	0,30	
Vanuatu	1,05	1,05	1,40	0,30	
Venezuela	inclus	0,64	1,40*	0,30	
Vietnam	0,21	0,92	1,40	0,30	
Wallis-et-Futuna	1,58	1,58	1,36	0,30	
Yémen	0,70	0,92	1,40	0,30	
Zambie	0,59	0,81	1,40	0,30	
Zanzibar	0,32	0,32	1,40	0,30	
Zimbabwe	0,59	0,81	1,40	0,30	

Depuis Bbox, pas de coût de mise en relation (destinations fixes et mobiles).

\* illimités vers les fixes pour les forfaits Bouygues Telecom Pro 200 Go et plus.

\*\* inclus avec Bbox Pro et Pro +.

\*\*\* sauf pour les appels vers les fixes commençant par les n°212526, 212527, 212533, 212534, 212540, 212546, 212547, 212550, 212553 facturés 0,60€/min depuis les Bbox et 0,81€/min pour les forfaits.

## COMMUNICATIONS DEPUIS L'ÉTRANGER

**Remarque :** Forfait avec option de blocage : pas de communication depuis l'étranger.

Clients Forfaits : les communications émises et reçues depuis l'étranger sont facturées dans un délai maximum de 3 mois.

Clients Carte Prépayée : seules la Carte Touriste et la Carte 5€ Classique autorisent les communications depuis l'étranger.

**Monaco :** Tous vos usages depuis Monaco sont acheminés via le réseau local de Monaco Telecom, opérateur partenaire de Bouygues Telecom (en 3G/4G/5G).

- **Internet mobile :** inclus dans l'enveloppe principale de votre forfait. Au-delà, facturé selon nos conditions générales tarifaires.

- **SMS/MMS :** illimités.

- **Appels depuis Monaco**

- vers Monaco et la France métropolitaine / vers l'Europe et les DOM (hors France métropolitaine et Monaco) : si votre forfait inclut un nombre d'heures d'appels limité (par exemple, 2h ou 4h/mois) : inclus dans vos heures d'appels. Au-delà, facturés selon nos conditions générales tarifaires.

Si votre forfait inclut les appels illimités : appels inclus dans votre forfait.

- vers le reste du monde (hors EU/DOM) : appels facturés selon nos conditions générales tarifaires (tarif unique valable pour tous les appels depuis l'Europe vers le reste du monde).

• **Appels depuis EU/DOM** (hors France métropolitaine et Monaco) vers EU/DOM (incluant France métropolitaine et Monaco) : si votre forfait inclut un nombre d'heures d'appels limité (par exemple : 2h ou 4h/mois) : appels inclus dans vos heures d'appels. Au-delà, facturés selon nos conditions générales tarifaires. Si votre forfait inclut les appels illimités : appels inclus dans votre forfait.

- **Appels reçus depuis Monaco :** illimités.

### APPELS ET SMS

**Europe :** Açores (Les), Åland (Iles), Allemagne, Andorre, Angleterre, Autriche, Baléares (Les), Belgique, Bulgarie, Canaries (Les), Chypre, Corfou, Crète, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man (Île de), Norvège, Pays-Bas, Pays de Galles, Pologne, Portugal, République Tchèque, Rhodes (Île), Roumanie, Saint-Marin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Vatican, Wight (Île de).

- **Appels émis :**

- Depuis l'Europe vers la France métropolitaine/DOM/Europe : appels émis décomptés à la seconde après le 1<sup>er</sup> palier de 30 secondes (hors numéros spéciaux), appels reçus décomptés à la seconde dès la 1<sup>re</sup> seconde,

- Depuis l'Europe, les DOM et la Suisse vers l'étranger (hors Europe) et depuis toutes les autres destinations : appels décomptés par paliers de 30 secondes au-delà de la 1<sup>re</sup> minute indivisible (hors numéros spéciaux),

- Pour la Carte 5€ Classique et la Carte Touriste, appels émis depuis l'Europe et les DOM vers l'étranger (hors Europe) et depuis l'étranger (hors Europe).

• **Les appels reçus** à l'étranger sont payants, vous prenez en charge l'acheminement de l'appel de votre correspondant de la France métropolitaine vers le pays visité. L'appelant est facturé au prix habituel d'un appel vers un numéro Bouygues Telecom.

• **SMS envoyés :** facturés hors forfait ou décomptés du crédit de communication et non inclus dans les options SMS/MMS, ni dans les SMS/MMS inclus ou illimités des offres concernées. Vous pouvez en échanger avec les Clients des opérateurs de France métropolitaine depuis toutes les destinations où les appels sont accessibles. Liste disponible sur [bouyguestelecom.fr/pro](http://bouyguestelecom.fr/pro).

- **SMS reçus :** gratuits

Forfaits mobiles (hors option de blocage) : SMS illimités, appels décomptés de votre enveloppe voix valable en France métropolitaine et MMS décomptés de votre enveloppe internet incluse depuis l'Europe et les DOM vers la France métropolitaine, l'Europe et les DOM.

Les communications satellitaires depuis l'étranger sont facturées au tarif de l'opérateur étranger pour les appels satellitaires majoré de 15%.

Les communications vers des numéros spéciaux depuis l'étranger sont facturées au tarif de l'opérateur étranger majoré de 15%.

### MMS, INTERNET, E-MAILS ET TV

L'internet mobile en 5G depuis l'étranger dépend de l'accord de roaming en vigueur entre Bouygues Telecom et un opérateur partenaire selon le déploiement du réseau 5G de cet opérateur partenaire ainsi que de la compatibilité du forfait choisi et du terminal utilisé avec le réseau 5G.

- Internet mobile décompté par Ko (1024 Ko = 1Mo).

- MMS : 600 Ko maximum par envoi.

### FACTURATION DE L'INTERNET MOBILE AU DELÀ DE L'ENVELOPPE INCLUSE

Depuis la zone A (Europe), au-delà de l'enveloppe internet incluse, vous pouvez :

- Continuer par défaut à utiliser internet sans réduction de débit et être facturé

- Pour les forfaits Bouygues Telecom Pro :

- Internet facturé au-delà de l'enveloppe incluse à 0,008€ HT/Mo dans la limite de 33,33€ HT (déblocable par palier de 33,33€ HT).

- Activer l'option débit réduit pour optimiser l'accès de tous et passer en débits réduits (y compris pour TV et B.tv) à 32Kb/s maximum, et à 12Kb/s pour la VoIP :

- Option débit réduit disponible sans surcoût au-delà de l'enveloppe internet incluse. Option activable ou désactivable à tout moment, gratuitement et de façon immédiate sur votre Espace Client, en boutiques ou par téléphone.

Les usages internet dépendent du zoning suivant (pour la Carte Prépayée 5€ Classique) :

**Zone A :** Açores (Les), Aland (Île), Allemagne, Andorre, Angleterre, Autriche, Baléares (Les), Belgique, Bulgarie, Canaries (Les), Chypre, Corfou, Crète, Croatie, Cyclades (Les), Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Féroé (Île), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man (Île de), Norvège, Pays-Bas, Pays de Galles, Pologne, Portugal, République Tchèque, Rhodes (Île), Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Vatican, Wight (Île de).

**Zone B :** Alaska, Canada, Cuba, États-Unis, Hawaï.

**Zone C :** Afrique du Sud, Australie, Brésil, Cameroun, Chine, Christmas (îles), Coco (îles), Corée du nord, Corée du sud, Costa Rica, Equateur, Ghana, Honduras, Hong-Kong, Indonésie, Israël, Japon, Mexique, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Palestine, Panama, Paraguay, Pérou, Serbie, Sierra Leone, Tasmanie, Tchad, Thaïlande, Tokelau, Turquie, Ukraine, Uruguay, Porto Rico.

**Zone D :** Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles Néerlandaises (Bonaire, Curaçao, Saba, Saint Eustache), Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Aruba, Ascension, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bermudes, Bhoutan, Biélorussie, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunei, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Colombie, Comores, Congo (République du), Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Egypte, Emirats Arabes Unis, Erythrée, Ethiopie, Falkland (îles Malouines), Fidji, Gabon, Gambie, Géorgie, Grenade, Groenland, Guam, Guatemala, Guinée, Guinée Equatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Île Maurice, îles Caïmans, Cook (îles), îles Turques-Et-Caïques, îles Vierges Américaines, îles Vierges Britanniques, Inde, Irak, Iran, Jamaïque, Jordanie, Karabagh, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Kish (Île de), Kosovo, Koweït, Laos, Lesotho, Liban, Liberia, Libye, Macédoine, Macao, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Mariannes du Nord (îles), Maroc, Marshall (îles), Mauritanie, Micronésie, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Montserrat, Mozambique, Myanmar (Birmanie), Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigeria, Niue, Nouvelle-Calédonie, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pâques (Île de), Philippines, Polynésie Française, Qatar, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République Dominicaine, Réseaux satellitaires et maritimes, Rodrigues (îles), Russie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sainte-Hélène (Île), Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Martin (néerlandais), Saint-Vincent-et-Grenadines, Saïpan, Salomon (îles), Salvador, Samoa Américaines, Samoa Occidentales, Sao-Tomé-et-principe, Sénégal, Seychelles, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Soudan du Sud, Suriname, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Taïwan, Tanzanie, Timor, Tinian, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tristan da Cunha, Turkménistan, Tuvalu, Vanuatu, Venezuela, Vietnam, Wallis-et-Futuna, Yémen, Zambie, Zanzibar, Zimbabwe.

**Zone E :** Tunisie.

**Zone F :** Suisse.

- Le service TV est indisponible depuis l'étranger

- L'émission et la réception des e-mails et l'internet mobile sont facturés hors forfait, ou décomptés de votre offre selon l'offre choisie.

- MMS voir tableau page 26.

## BLOCAGE PAR DÉFAUT DES COMMUNICATIONS INTERNET MOBILE/MMS HORS FORFAIT DEPUIS L'ÉTRANGER (PAR CYCLE DE FACTURATION) :

- Depuis les destinations d'Europe (Zone A) : blocage à 33,33€ HT de consommations cumulées en France métropolitaine, en Europe et dans les DOM. Vous pouvez lever ce blocage par palier de 33,33€ HT dans la limite de 250€ HT par SMS ou sur votre Espace Client.
- Depuis toute autre destination : blocage à 50€ HT de consommations cumulées en dehors de la France métropolitaine, de l'Europe et des DOM. Vous pouvez lever ce blocage par palier de 50€ HT dans la limite de 250€ HT par SMS ou sur votre Espace Client.

Vous pouvez modifier ce blocage en souscrivant l'option Consommation Internet Élevée (voir page 15).

### POUR LES CARTES PRÉPAYÉES :

- Blocage par défaut des communications, internet mobile/MMS depuis l'étranger,
- Sauf pour la Carte Prépayée 5€ Classique soumise à blocage lorsque le seuil de :
  - 250 Mo est atteint, soit 50€ HT depuis les pays de la zone Europe (Zone A) et la Suisse (Zone F),
  - 110 Mo est atteint, soit 50€ HT, pour les États-Unis (dont Alaska et Hawaï) et le Canada (Zone B),
  - 3,75 Mo est atteint, soit 50€ HT depuis la Tunisie (Zone E),
  - 5 Mo est atteint, soit 42,67€ HT depuis le reste du monde qui regroupent les autres destinations (Zone C et D).

## RÉCEPTION AUTOMATIQUE DE 2 SMS D'INFORMATION (FORFAITS ET CARTES PRÉPAYÉES)

- 1<sup>er</sup> SMS d'information, lorsque vos consommations atteignent 80% du seuil.
- 2<sup>nd</sup> SMS de « blocage », lorsque le seuil est atteint. Ce SMS vous informe que les communications internet et MMS sont bloquées. La coupure peut intervenir lors des téléchargements.

Depuis votre Espace Client, vous pouvez à tout moment activer, suspendre, désactiver ou réactiver (de manière temporaire ou définitive) les services suivants : SMS d'alertes et blocage des communications e-mails, internet mobile et MMS depuis l'étranger.

Vous pouvez suivre l'état de vos consommations sur votre Espace Client sur notre site [bouyguestelecom.fr/pro](http://bouyguestelecom.fr/pro) (sauf Carte Prépayée), rubrique « Mon Compte ».

## TARIFS EN VIGUEUR EN EUROPE/DOM AU-DELÀ DES SEUILS D'USAGE RAISONNABLE

En cas de non-respect de notre politique d'usage raisonnable en dehors de la France métropolitaine (voir détails dans nos conditions générales de Service, clause 9.2), une surfacturation est mise en place dans les conditions encadrées par la loi. Pour l'année 2024, les tarifs suivants s'appliquent, en sus du montant de l'abonnement :

- usage data (internet) : surfacturation de 1,86€ TTC / Go (soit 0,0018€ / Mo),
- usage voix : surfacturation de 0,0264€ TTC / min,
- usage SMS : surfacturation de 0,0048€ TTC / SMS,
- usage MMS : surfacturation de 0,48€ TTC / MMS + surfacturation de l'usage data (voir ci-dessus).

TARIFICATION TTC DES COMMUNICATIONS DEPUIS L'ÉTRANGER ET L'OUTRE-MER (FORFAITS BOUYGUES TELECOM)

Destination visitée	Appels reçus (€ TTC/min)	Appels émis (€ TTC/min)		SMS (€ TTC/message/ destinataire)	MMS (hors usage internet mobile) (€ TTC/MMS/ destinataire)  1 MMS = 600 Ko environ	Internet mobile + envoi/réception de MMS (€ TTC/Mo)	
		Vers le pays visité/ France*/UE	Vers les autres pays			Forfaits - de 20 Go	Forfaits 20 Go et +
Açores (les)	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Afghanistan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Afrique du Sud	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Aland (îles)	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Alaska	0,47	1,00	1,00	0,30	1,10	0,54	0,54
Albanie	0,67	1,50	1,50	0,30	1,10	10,24	10,24
Algérie	0,47	1,00	1,00	0,30	1,10	10,24	10,24
Allemagne	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Andorre	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Angleterre	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Angola	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Anguilla	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Antigua et Barbuda	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Antilles Néerlandaises	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Arabie Saoudite	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Argentine	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Arménie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Aruba	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Ascension	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Australie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Autriche	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Azerbaïdjan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Bahamas	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Bahreïn	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Baléares (Les)	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Bangladesh	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Barbade	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Belgique	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Belize	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Bénin	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Bermudes	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Bhoutan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Biélorussie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Bolivie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Bonaire	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Bosnie Herzégovine	0,67	1,50	1,50	0,30	1,10	10,24	10,24
Botswana	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Brésil	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Brunei	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Bulgarie	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Burkina Faso	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Burundi	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Caïmans (îles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Cambodge	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Cameroun	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Canada	0,67	1,50	1,50	0,30	1,10	0,54	0,54
Canaries (Les)	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018

\*France métropolitaine + DOM. (1) usages décomptés du forfait national. (2) 0,024€ TTC pour la Carte Prépayée 5€ Classique.

Destination visitée	Appels reçus (€ TTC/min)	Appels émis (€ TTC/min)		SMS (€ TTC/message/ destinataire)	MMS (hors usage internet mobile) (€ TTC/MMS/ destinataire) 1 MMS = 600 Ko environ	Internet mobile + envoi/réception de MMS (€ TTC/Mo)	
		Vers le pays visité/ France*/UE	Vers les autres pays			Forfaits - de 20 Go	Forfaits 20 Go et +
Cap Vert	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Chili	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Chine	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Christmas (îles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Chypre	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Chypre du Nord	0,67	1,50	1,50	0,30	1,10	10,24	10,24
Coco (îles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Colombie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Comores	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Congo	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Cook (îles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Corfou	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Costa Rica	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Côte d'Ivoire	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Crète	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Croatie	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Cuba	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	0,54	0,54
Curaçao	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Cyclades (Les)	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Danemark	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Djibouti	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Dominique	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Écosse	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Égypte	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Émirats Arabes Unis	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Équateur	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Érythrée	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Espagne	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Estonie	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
États-Unis	0,47	1,00	1,00	0,30	1,10	0,54	0,54
Éthiopie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Falkland (îles Malouines)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Féroé (îles)	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Fidji (îles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Finlande	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Gabon	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Galapagos	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Gambie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Géorgie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Ghana	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Gibraltar	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Grèce	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Grenade	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Groënland	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Guam	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Guatemala	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Guernesey	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Guinée	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24

\*France métropolitaine + DOM. (1) usages décomptés du forfait national. (2) 0,024€ TTC pour la Carte Prépayée 5€ Classique.

Destination visitée	Appels reçus (€ TTC/min)	Appels émis (€ TTC/min)		SMS (€ TTC/message/ destinataire)	MMS (hors usage internet mobile) (€ TTC/MMS/ destinataire) 1 MMS = 600 Ko environ	Internet mobile + envoi/réception de MMS (€ TTC/Mo)	
		Vers le pays visité/ France*/UE	Vers les autres pays			Forfaits - de 20 Go	Forfaits 20 Go et +
Guinée Bissau	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Guinée Équatoriale	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Guyana	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Haïti	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Hawaï	0,47	1,00	1,00	0,30	1,10	0,54	0,54
Honduras	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Hong Kong	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Hongrie	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Iles Vierges Américaines	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Iles Vierges Britanniques	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Inde	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Indonésie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Irak	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Iran	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Irlande	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Irlande du Nord	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Islande	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Israël	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Italie	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Jamaïque	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Japon	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Jersey	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Jordanie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Karabagh	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Kazakhstan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Kenya	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Kirghizistan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Kiribati	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Kish (Île de)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Kosovo	0,67	1,50	1,50	0,30	1,10	10,24	10,24
Koweït	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Laos	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Lesotho	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Les Palaos	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Lettonie	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Liban	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Libéria	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Libye	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Liechtenstein	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Lituanie	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Luxembourg	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Macao	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Macédoine	0,67	1,50	1,50	0,30	1,10	10,24	10,24
Madagascar	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Madère	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Malaisie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Malawi	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Maldives	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24

Destination visitée	Appels reçus (€ TTC/min)	Appels émis (€ TTC/min)		SMS (€ TTC/message/ destinataire)	MMS (hors usage internet mobile) (€ TTC/MMS/ destinataire) 1 MMS = 600 Ko environ	Internet mobile + envoi/réception de MMS (€ TTC/Mo)	
		Vers le pays visité/ France*/UE	Vers les autres pays			Forfaits - de 20 Go	Forfaits 20 Go et +
Mali	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Malte	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Man (Ile de)	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Mariannes du Nord (îles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Maroc	0,47	1,00	1,00	0,30	1,10	10,24	10,24
Marshall (îles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Maurice (île)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Mauritanie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Mexique	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Micronésie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Moldavie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Monaco	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Mongolie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Monténégro	0,67	1,50	1,50	0,30	1,10	10,24	10,24
Montserrat	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Mozambique	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Myanmar (Birmanie)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Namibie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Nauru	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Népal	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Nicaragua	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Niger	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Nigeria	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Niue	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Norfolk (îles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Norvège	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Nouvelle Calédonie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Nouvelle Zélande	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Oman	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Ouganda	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Ouzbékistan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Pakistan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Palestine	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Panama	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Pâques (île de)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Paraguay	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Pays-Bas	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Pays de Galles	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Pérou	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Pitcairn (îles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Philippines	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Pologne	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Polynésie française	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Porto Rico	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Portugal	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Qatar	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
République Centrafricaine	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
République de Corée du Sud	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24

\*France métropolitaine + DOM. (1) usages décomptés du forfait national. (2) 0,024€ TTC pour la Carte Prépayée 5€ Classique.

Destination visitée	Appels reçus (€ TTC/min)	Appels émis (€ TTC/min)		SMS (€ TTC/message/ destinataire)	MMS (hors usage internet mobile) (€ TTC/MMS/ destinataire) 1 MMS = 600 Ko environ	Internet mobile + envoi/réception de MMS (€ TTC/Mo)	
		Vers le pays visité/ France*/UE	Vers les autres pays			Forfaits - de 20 Go	Forfaits 20 Go et +
République Démocratique du Congo	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
République Dominicaine	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
République Populaire Démocratique de Corée du Nord	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
République Tchèque	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Réseaux satellitaires et maritimes	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Rhodes	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Rodrigues (îles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Roumanie	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Royaume-Uni	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Russie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Rwanda	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Saba	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Saint Eustache	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Saint Kitts et Nevis	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Saint-Marin	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Saint-Martin (néerlandais)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Saint Vincent et les Grenadines	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Sainte-Hélène (île)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Sainte Lucie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Salomon (îles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Salvador	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Samoa Américaines	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Samoa Occidentales	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Sao-Tomé-et-Principe	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Sardaigne	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Sénégal	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Serbie	0,67	1,50	1,50	0,30	1,10	10,24	10,24
Seychelles	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Sicile	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Sierra Leone	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Singapour	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Slovaquie	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Slovénie	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Somalie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Soudan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Soudan du Sud	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Sri Lanka	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Suède	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Suisse	0,01368	0,06	1,00	0,024	1,10	0,06	0,06
Suriname	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Swaziland	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Syrie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Tadjikistan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Taiwan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Tanzanie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Tasmanie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Tchad	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Thaïlande	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24

\*France métropolitaine + DOM. (1) usages décomptés du forfait national. (2) 0,024€ TTC pour la Carte Prépayée 5€ Classique.

**à savoir**  
**40**

Destination visitée	Appels reçus (€ TTC/min)	Appels émis (€ TTC/min)		SMS (€ TTC/message/ destinataire)	MMS (hors usage internet mobile) (€ TTC/MMS/ destinataire) 1 MMS = 600 Ko environ	Internet mobile + envoi/réception de MMS (€ TTC/Mo)	
		Vers le pays visité/ France*/UE	Vers les autres pays			Forfaits - de 20 Go	Forfaits 20 Go et +
Timor	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Tinian	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Togo	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Tokelau	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Tonga (Le)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Trinité-et-Tobago	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Tristan da Cunha	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Tunisie	3,00	6,00	6,00	0,60	1,10	16,00	16,00
Turkménistan	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Turks and Caicos (îles)	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Turquie	0,67	1,50	1,50	0,30	1,10	10,24	10,24
Tuvalu	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Ukraine	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Uruguay	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Vanuatu	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Vatican	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Venezuela	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Vietnam	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Wallis-et-Futuna	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Wight (île de)	- (1)	- (1)	1,00	- (2)	inclus	0,0018	0,0018
Yémen	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Zambie	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Zanzibar	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24
Zimbabwe	1,00	2,30	2,30	0,30	1,10	10,24	10,24

\*France métropolitaine + DOM. (1) usages décomptés du forfait national. (2) 0,024€ TTC pour la Carte Prépayée 5€ Classique.

# Conditions générales et particulières de service "pro"

## Décembre 2024

Les présentes conditions générales et particulières (ci-après les « Conditions ») sont applicables à tout Service souscrit par le Client pour les besoins de son activité professionnelle, directement auprès de BOUYGUES TELECOM ou auprès d'un intermédiaire habilité. La signature du formulaire de souscription emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions.

### CONDITIONS GÉNÉRALES

#### Définitions

**« Accessoires » :** élément(s) d'un Terminal (batterie, chargeur...).

**« Client » :** la personne morale ou la personne physique titulaire du Contrat, ayant souscrit au Service pour les besoins de son activité professionnelle. Le Client est seul responsable vis à vis de BOUYGUES TELECOM des obligations décrites dans les présentes conditions générales.

**« Contrat » :** désigne l'ensemble contractuel constitué des documents listés à l'article 2 ci-dessous.

**« Débit » :** sauf mention contraire, les débits indiqués par Bouygues Telecom sont des maximums théoriques. Ils dépendent, de l'emplacement géographique, du nombre d'utilisateurs à un instant donné et de l'Équipement et du matériel utilisé. De plus, pour les Services Fixes, les débits et les offres accessibles dépendent de la compatibilité de la ligne qui raccorde le Site aux installations de Bouygues Telecom, celles de ses opérateurs techniques et notamment de France Telecom dans les cas de dégroupage partiel.

**« Dégroupage » :** consiste en la fourniture d'un accès aux paires de cuivre nues de l'opérateur historique à BOUYGUES TELECOM, et lui permettant d'installer alors lui-même ses propres Équipements de transmission sur ces paires et pouvoir relier ces lignes à son propre réseau.

Le dégroupage se décline en deux possibilités :

**Le dégroupage « total »**, consiste en la mise à disposition de l'intégralité de la paire de cuivre. Le Client n'est alors plus relié au réseau de l'opérateur historique, mais à celui de BOUYGUES TELECOM.

**Le dégroupage « partiel »**, consiste en la mise à disposition partielle de la paire de cuivre. Le Client conserve son service et le cas échéant sa facture téléphonique auprès de l'opérateur historique, BOUYGUES TELECOM fournissant au Client l'ensemble des autres services de communications (internet...).

**« Desserte Interne » :** ensemble des infrastructures nécessaires à l'acheminement des Services fournis via le Réseau Fixe (génie civil, chemins de câbles, câbles, prises terminales) ou RTC situées entre la tête de câble du réseau de l'opérateur historique (point de terminaison) situé sur le Site et l'Équipement.

**« Équipement » :** tout matériel ou logiciel appartenant à BOUYGUES TELECOM et mis à disposition du Client, ou qui lui sont prêtés afin d'accéder au Service (notamment Carte SIM, modem, décodeur TV, ...).

**« Équipement du Client » :** les équipements et logiciels du Client nécessaires pour accéder au Service.

**« Espace Client » :** les Sites Internet accessibles à l'adresse bouyguestelecom.fr/ pro permettant au Client, d'administrer ses Services. L'accès à l'Espace Client du Client requiert préalablement une identification au moyen de codes (login et mot de passe) qui sont personnels et confidentiels. Toute commande additionnelle ou modification du Contrat faite à partir de l'espace Client sera réputée faite par le Client qui se reconnaît donc seul responsable des conséquences de l'utilisation de ses codes d'identification et s'engage à prendre les mesures propres à en assurer la confidentialité.

**« Flotte » :** désigne l'ensemble des lignes mobiles et/ou fixes souscrites par le Client auprès de BOUYGUES TELECOM.

**« Ligne » :** désigne la ligne téléphonique mobile ou fixe fournie par BOUYGUES TELECOM dans le cadre du Contrat et à laquelle est affecté un ou plusieurs numéro(s) de téléphone.

**« Parties » :** BOUYGUES TELECOM et le Client.

**« Réseau Fixe » :** désigne le réseau de télécommunications fixe de BOUYGUES TELECOM permettant de fournir le Service relatif aux offres Fixe-Internet de BOUYGUES TELECOM.

**« Réseau Mobile » :** désigne le réseau de télécommunications mobile de BOUYGUES TELECOM permettant de fournir le Service relatif aux offres mobiles de BOUYGUES TELECOM.

**« Service » :** le ou les services fournis par BOUYGUES TELECOM dans les conditions prévues au Contrat.

**« Site(s) » :** désigne le lieu géographique de fourniture du Service.

**« Terminal(aux) » :** Équipement commercialisé par BOUYGUES TELECOM et qui peut être associé à ses Services (téléphone, tablette, ...).

**« Utilisateur » :** toute personne que, le cas échéant, le Client désignerait sous sa seule responsabilité comme utilisateur du Service.

**« Zone de Couverture » :** est constituée par les zones géographiques situées en France métropolitaine et dans lesquelles le Service est accessible.

### ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes Conditions ont pour objet de définir les obligations de chacune des Parties et les conditions dans lesquelles BOUYGUES TELECOM fournit au Client le ou les Service(s) souscrit(s) par ce dernier.

Lorsque les spécificités du Service souscrit par le Client l'exigent, les Conditions Générales sont complétées par des Conditions Particulières.

BOUYGUES TELECOM s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du ou des Services, conformément à la réglementation et aux normes professionnelles en vigueur. Le Client est informé que, compte tenu de l'état de la technique et de la nature des réseaux, le ou les Services peuvent ponctuellement faire l'objet de limitations, de dégradations et/ou d'interruptions.

### ARTICLE 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les Services sont fournis par BOUYGUES TELECOM conformément aux dispositions des documents suivants, y compris leurs annexes, listés par ordre de préséance.

- Les Conditions Particulières,
- Les Conditions Générales,
- Le formulaire de souscription,
- Les documents tarifaires applicables à l'offre souscrite (Les Tarifs Pros), ci-après « Tarifs ».

Ces documents constituent l'intégralité du Contrat et prévalent sur tous autres documents du Client (notamment conditions générales d'achat et/ou particulières, propositions commerciales...). A compter de l'acceptation du Contrat par le Client, les Conditions seront applicables à tous les Services souscrits par le Client.

Sans préjudice de ces dispositions, dès lors que le Client souscrit à un nouveau Service ou en renouvelle un, il reconnaît avoir pris au préalable connaissance des Conditions en vigueur, avoir pu demander toutes précisions qu'il souhaitait à Bouygues Telecom et partant avoir accepté lesdites Conditions en toute connaissance de cause.

BOUYGUES TELECOM pourra être amenée à faire évoluer les Conditions dont la nouvelle version sera alors publiée sur le site <https://www.bouyguestelecom.fr/pro>. Le Client est informé que la souscription ou l'utilisation des Services postérieurement à l'entrée en vigueur des nouvelles Conditions vaut acceptation de celles-ci. Ces nouvelles Conditions s'appliquent à tous les Services souscrits préalablement par le Client, afin d'assurer un ensemble contractuel homogène pour l'ensemble des Services.

### ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ACCÈS ET D'ÉVOLUTION AU SERVICE

#### 3.1 Conditions d'accès au Service

##### 3.1.1 Conclusion du Contrat

Le Contrat est conclu en fonction de la personne du Client, notamment en considération de sa solvabilité financière.

Le Client s'interdit de céder ou de transmettre à un tiers, sous quelque forme que ce soit le Contrat et/ou le bénéfice de l'utilisation du Service sauf accord préalable et écrit de BOUYGUES TELECOM.

Le Client devra informer, par écrit, BOUYGUES TELECOM de tout changement de contrôle avec un préavis d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours afin de permettre à BOUYGUES TELECOM de donner son accord, ou non, sur la poursuite du Contrat, sans que cela n'ouvre droit à une quelconque indemnisation au profit du Client.

##### 3.1.2 Souscription au Service

###### 3.1.2.1 L'accès au Service peut être subordonné :

- à la signature du formulaire de souscription par le Client,
- à l'activation du Service sur l'Espace client,
- à la fourniture par le Client des documents justificatifs précisés ci-après à l'article 3.1.2.2,
- à la fourniture à BOUYGUES TELECOM d'une ou plusieurs Garanties financières telles que visées à l'article 3.1.3 ci-après.
- le cas échéant, à la fourniture par le Client du mandat de prélèvement automatique SEPA dûment complété et signé.

###### 3.1.2.2 Le Client doit fournir les documents justificatifs suivants :

- pour une société, entrepreneur, artisan, profession libérale ou un commerçant, d'un relevé d'identité bancaire, d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour en cours de validité au nom du souscripteur, d'un extrait du Kbis datant de moins de trois mois, et d'un document à en-tête, dûment signé par son représentant légal et revêtu du cachet commercial, attestant du pouvoir du souscripteur d'engager la société.
- Pour une association, les statuts doivent être joints.

### 3.1.3 Garanties financières

**3.1.3.1** Si (i) la situation financière du Client, (ii) un défaut ou un incident de paiement, ou (iii) une augmentation substantielle de consommation le justifie, une avance sur consommation et/ou un dépôt de garantie et/ou une garantie bancaire, peuvent être demandés par BOUYGUES TELECOM.

**3.1.3.2** L'avance sur consommation sera déduite sur la facturation mensuelle jusqu'à récupération totale de l'avance. Le dépôt de garantie sera restitué dans un délai maximum d'un mois suivant l'expiration du Contrat sous réserve de la complète exécution par le Client de ses obligations.

**3.1.3.3** Le Client est tenu de prévenir immédiatement par lettre recommandée BOUYGUES TELECOM de tout changement d'adresse ou de raison sociale et, en cas de prélèvement automatique, de coordonnées bancaires.

### 3.2 Conditions d'évolution du Service

Le Client est informé que BOUYGUES TELECOM modifie périodiquement ses Services de manière à pouvoir s'adapter à l'évolution de son secteur d'activité. Dans ce cadre, BOUYGUES TELECOM pourra modifier ou supprimer tout ou partie d'un Service ou de ses composantes. Le cas échéant, BOUYGUES TELECOM communiquera au Client, sur support durable, tout projet de modification du Contrat au moins 1 (un) mois avant son entrée en vigueur. Le Client pourra alors résilier le Contrat sans frais jusqu'à un délai de 4 (quatre) mois suivant cette notification, exceptée si les modifications (i) sont toutes exclusivement au bénéfice du Client, (ii) ont un caractère purement administratif et n'ont pas d'incidence négative pour le Client, ou (iii) découlent directement de la législation applicable. A défaut d'opposition du Client au terme du délai précité, le Client sera réputé avoir accepté l'évolution ou la suppression.

En outre, nonobstant toute clause contraire, le Client est également informé que BOUYGUES TELECOM est susceptible d'arrêter une ou plusieurs technologies utilisées sur son Réseau Mobile ou Réseau Fixe en cours d'exécution du Contrat sous réserve d'en informer le Client par écrit, avec un préavis minimum de six (6) mois avant la prise d'effet de cet arrêt, étant précisé que cet arrêt s'appliquera alors à toutes les commandes concernées du Client. Chaque Partie supportera ses propres coûts afférents à un arrêt de technologie(s), étant précisé que le Client anticipera et prendra notamment à sa charge les éventuels coûts relatifs au changement de Service.

Plus particulièrement, le Client reconnaît qu'il a été expressément informé préalablement à la conclusion du Contrat que Bouygues Telecom a décidé d'arrêter la technologie 2G à compter de la fin d'année 2026 et la technologie 3G à compter de la fin d'année 2029. En conséquence, le Service Mobile proposé par Bouygues Telecom ne sera plus accessible sur ces technologies aux dates précitées. Il s'agit d'une condition essentielle à la conclusion du Contrat.

## ARTICLE 4 - DURÉE - MISE EN SERVICE

### 4.1 Durée du Contrat

Sauf offre commerciale particulière, les Services sont souscrits pour une durée indéterminée avec une période initiale d'engagement à compter de leur mise en service et précisée dans les Tarifs. Ils sont prolongés ou résiliés conformément aux conditions prévues par les Tarifs et les Conditions.

### 4.2 Mise en service

Pour les Offres Mobiles, la date de mise en service est de 8 (huit) jours à compter de la réception du dossier du Client comprenant l'ensemble des pièces justificatives.

Pour les Offres Fixe-internet, la date de mise en service est de 30 (trente) jours à compter de la réception du courrier de confirmation du Client. En cas d'intervention d'un technicien sur le Site du Client, ce délai est décompté à partir de la date de l'installation réalisée.

En cas de dépassement des délais susvisés, et sauf faute du Client, ce dernier bénéficie sur demande écrite d'un dédommagement correspondant au nombre de jours où le Service n'a pas été fourni. Il prend la forme d'un avoir pour les forfaits des Services Mobiles et les Services Fixes-Internet, ou du versement d'1€/jour dans la limite de 30 (trente) jours.

## ARTICLE 5 - PRIX

### 5.1 Prix du Service

Le prix du Service et des services optionnels souscrits est défini dans les Tarifs de BOUYGUES TELECOM en vigueur à la date de signature du Contrat et/ou sur l'Espace Client pour les Services proposés sur ce dernier.

BOUYGUES TELECOM peut modifier le prix du Service par application de la «Formule d'Indexation» prévue ci-après, qui est basée sur l'indice ICHTrev-TS publié par l'Insee et usuellement utilisé dans les clauses d'indexation. Il s'agit d'un indice mensuel publié trimestriellement, quel que soit le secteur d'activité. Le Client peut le consulter sur le site de l'Insee [www.insee.fr](http://www.insee.fr) dans la rubrique «Liste des indicateurs statistiques». BOUYGUES TELECOM pourra indexer annuellement le Prix des Services sur la base du «coût horaire du travail révisé – Tous salariés du Secteur d'activité Information Communication» publié par l'Insee sous la référence ICHtrev-TS [Identifiant 001565192] selon la formule suivante :

1) Calcul de la variation de l'indice ICHtrev-TS : Variation indice en % = (indice nouveau - indice ancien)/indice ancien.

2) Calcul du prix mensuel révisé : Prix révisé = Prix ancien x (1 + variation de l'indice en %)

Indice nouveau = dernier indice mensuel publié à la date de révision. Indice ancien = indice mensuel publié 12 mois avant l'Indice nouveau.

En cas de disparition de l'indice, BOUYGUES TELECOM communiquera préalablement l'indice de remplacement choisi par l'Insee.

En cas de hausse de prix du Service (sauf en cas d'application de la Formule d'Indexation), BOUYGUES TELECOM la met en œuvre dans les conditions prévues à l'article L.224-33 du Code de la consommation et telles que décrites à l'article 3.2 ci-avant. A défaut d'opposition dans les conditions précitées, la hausse sera réputée acceptée par le Client. En cas de baisse de prix, BOUYGUES TELECOM pourra en faire bénéficier les Clients de façon automatique.

### 5.2 Prix des Terminaux

Dans le cas où des Terminaux sont acquis directement auprès de BOUYGUES TELECOM, les prix applicables, sont ceux en vigueur à la date de signature du Contrat. **Le transfert de propriété des Terminaux vendus par BOUYGUES TELECOM et des Accessoires est subordonné à l'encaissement effectif et intégral du prix.** Dans l'intervalle, le Client s'interdit de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des équipements vendus par BOUYGUES TELECOM. Ainsi, en cas d'intervention d'un tiers sur les Équipements, le Client doit impérativement en informer BOUYGUES TELECOM sans délai, afin de lui permettre de sauvegarder ses droits. Nonobstant les dispositions ci-dessus, les risques de perte ou de détérioration des Terminaux vendus par BOUYGUES TELECOM sont transférés à l'acheteur, dès livraison.

En cas de non-paiement total ou partiel du montant de la commande d'Équipements, le Client s'engage à les restituer sans délai à BOUYGUES TELECOM. Dans les deux cas, le Client supporte également les frais de remise en état des Équipements.

Le Client est informé que le prix des Terminaux peut comprendre un montant de rémunération pour copie privée qui varie selon la nature et la capacité de stockage du Terminal. Le montant, la notice explicative de cette rémunération et les modalités de remboursement au profit des professionnels par Copie France sont consultables sur le site suivant : <https://www.copiefrance.fr/fr/>.

Le Client bénéficie de la garantie à raison des vices cachés sur les Terminaux vendus par BOUYGUES TELECOM conformément aux articles 1641 et suivants du Code civil.

## ARTICLE 6 - FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

### 6.1 Facturation du Service

Les sommes dues par le Client sont facturées mensuellement au Client selon le cycle de facturation déterminé par la date de signature du Contrat.

La facturation du Service débute à compter de sa date de mise en service. Toutefois, dans les cas indiqués à l'article 3.1.3 ci-dessus, BOUYGUES TELECOM se réserve la possibilité de faire varier cette périodicité après en avoir avisé le Client, ou de demander à tout moment le paiement des sommes dues.

Le Client est informé que, pour une même facture, la période facturée peut ne pas être identique pour chacun des services souscrits. De même, du fait de leur spécificité, certains Services peuvent faire l'objet d'une facturation distincte.

En cas de résiliation totale ou partielle du Contrat, les montants des abonnements aux Services concernés au titre du mois en cours sont dus dans leur totalité.

Les communications émises et reçues depuis l'étranger peuvent ainsi être facturées au plus tard dans les 3 (trois) mois suivant leur émission ou leur réception, un décalage pouvant survenir dans la facturation faite par l'opérateur étranger à BOUYGUES TELECOM.

Les factures comprennent, notamment :

- les frais de mise en service, les frais de livraison, les frais de location, le cas échéant, le prix des Équipements fournis par BOUYGUES TELECOM,
- les prix des communications pour la période de facturation écoulée,
- les redevances périodiques relatives aux Services et options ainsi que les consommations afférentes,
- les éventuelles sommes dues aux éditeurs de services pour lesquels le Client délègue le paiement à Bouygues Telecom.

En fonction du Service souscrit, les redevances périodiques peuvent inclure une quantité forfaitaire de communications, perçues d'avance pour le mois suivant.

La première facture comprendra également un prorata de la redevance périodique correspondant à la période écoulée entre la date de la mise en service et la date d'émission de la première facture correspondant au début du cycle de facturation appliquée au Client. Toute nouvelle connexion au réseau après interruption ou suspension, pour une raison imputable au Client, pourra donner lieu à facturation de frais de remise en service. En cas de litige relatif aux sommes dont le Client est débiteur, celles-ci restent exigibles par BOUYGUES TELECOM. Tous les éléments (ticket d'appel...) émanant des systèmes de facturation de BOUYGUES TELECOM ou le cas échéant de l'éditeur de services, servant de base à la facturation des Services, ainsi que leurs reproductions sur support électronique, conservés par ce dernier sont opposables au Client en tant qu'éléments de preuve. A compter

de sa date d'émission, le Client dispose d'un délai de deux (2) mois pour contester par lettre recommandée avec accusé de réception une facture. Passé ce délai, le Client est réputé avoir accepté définitivement la facture.

## 6.2 Facture Electronique Certifiée

Ce service permet au Client d'accéder à ses factures au format électronique certifié, depuis un ordinateur connecté à Internet, à condition que le Client ait opté pour le règlement des factures par prélèvement automatique ou par virement bancaire. Par défaut, BOUYGUES TELECOM adressera au Client les factures sous format électronique certifié. Le Client pourra demander une facture sous format papier, qui pourra lui être facturé selon les modalités figurant dans le document « les Tarifs ».

La facture électronique certifiée (ci-après « Facture certifiée ») comporte une signature électronique assurant l'authenticité et l'intégrité des informations qu'elle contient. La Facture certifiée se substitue aux factures sur support papier envoyées au Client par courrier postal. La Facture certifiée constitue un justificatif juridique et fiscal conformément à l'article 96 F-I de l'annexe III du Code Général des impôts. Il appartient au Client d'informer BOUYGUES TELECOM de toute modification de l'adresse électronique précitée, à défaut cette dernière ne pourra assurer l'accès du Client à la facture.

L'enregistrement de la Facture certifiée et son archivage au format original, dans les conditions requises par la législation en vigueur, relèvent de la responsabilité exclusive du Client. L'attention du Client est attirée sur le fait que l'impression de sa Facture certifiée à partir du fichier PDF mis à sa disposition ne saurait constituer un justificatif juridique et fiscal.

A la réception de la Facture certifiée, il appartient au Client de vérifier l'authenticité et l'intégrité du document au moyen des données du certificat électronique.

Le Client peut résilier le Service Facture certifiée à tout moment par l'intermédiaire de son Espace Client ou en contactant son Service Clients. En cas de résiliation du Service et si le Client demeure titulaire d'une offre Bouygues Telecom, le Client recevra automatiquement ses factures sur support papier à l'adresse déclarée lors de la souscription du Contrat. La résiliation du Contrat par le Client entraîne automatiquement la résiliation de la Facture certifiée, la dernière facture émise au titre du service est alors émise sur support papier.

## 6.3 Modalités de paiement

Les factures sont payables en Euros par prélèvement automatique, ou à défaut par virement bancaire, par chèque ou par carte bancaire, au plus tard dans les 15 (quinze) jours suivant la date d'établissement de la facture. Tout moyen de paiement autre que le prélèvement automatique pourra donner lieu à facturation selon des modalités figurant dans le document « les Tarifs » dont le Client reconnaît avoir pris connaissance.

Le règlement anticipé des factures ne donne lieu à aucun escompte. En cas de retard de paiement, BOUYGUES TELECOM appliquera une pénalité égale à trois <sup>(3)</sup> fois le taux de l'intérêt légal. Ces intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement total de la créance, et seront exigibles de plein droit sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire. A cette pénalité s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros (40 €), qui pourra être majorée sur justification des frais de recouvrement effectivement supportés par Bouygues Telecom. Il est convenu entre les Parties que BOUYGUES TELECOM se réserve la faculté de payer par compensation les sommes dues par le Client à BOUYGUES TELECOM au titre du Service et/ou des Terminaux et celles qui pourraient être dues par BOUYGUES TELECOM au Client pour quelque cause que ce soit au titre du présent Contrat.

## 6.4 Prescription

Toute demande au Client portant sur des sommes non réclamées par BOUYGUES TELECOM dans un délai d'un an à compter de la date de son exigibilité est réputée prescrite. Toutefois, tout envoi par BOUYGUES TELECOM ou un de ses prestataires d'un courrier contenant une demande de paiement des sommes dues par le Client interrompt la prescription.

# ARTICLE 7 - ÉQUIPEMENTS

**7.1** Le présent article ne concerne que les Équipements mis à disposition du Client dans le cadre de la fourniture des Services.

BOUYGUES TELECOM installe ou met à disposition du Client, dans le délai défini le cas échéant aux Conditions Particulières les Équipements dont la fourniture est nécessaire à la réalisation du Service.

**7.2.** Les Parties conviennent expressément que BOUYGUES TELECOM ou ses fournisseurs demeureront pleinement propriétaires des Équipements et qu'aucun droit de propriété n'est transféré au Client. Sous réserve d'en informer préalablement le Client, BOUYGUES TELECOM peut modifier/échanger les Équipements s'il l'estime nécessaire. Le Client assume sur les Équipements les obligations inhérentes à la qualité de gardien à partir de la livraison de ces Équipements chez le Client et jusqu'à leur reprise en charge par BOUYGUES TELECOM. En conséquence, le Client s'interdit tout acte de disposition ou de permettre tout acte, quel qu'il soit, contraire au droit de propriété de BOUYGUES TELECOM et l'avisera de toute atteinte à son droit. Notamment le Client s'interdit de débrancher ou couper l'alimentation des Équipements, de modifier le câblage des cartes, de modifier la configuration des Équipements. En cas de tentative de saisie, le Client doit en aviser immédiatement BOUYGUES TELECOM, éléver toute protestation contre la saisie et prendre toutes

les mesures pour faire connaître le droit de propriété en cause. De la même manière, le Client est tenu d'aviser immédiatement BOUYGUES TELECOM de toute procédure de redressement ou de liquidation judiciaire du Client. Le Client s'engage à ne pas déplacer entre ses Sites les Équipements sauf accord exprès et écrit de BOUYGUES TELECOM.

**7.3** A la cessation du Contrat quelle qu'en soit la cause, le Client procèdera à la désinstallation et restituera à ses frais les Équipements sauf cas spécifique préalablement signalé par BOUYGUES TELECOM.

**7.4** En cas de non-restitution ou de dégradation des Équipements, BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de facturer au Client une indemnité forfaitaire définie dans le guide des Tarifs.

BOUYGUES TELECOM assure le bon fonctionnement des Équipements, incluant leur entretien (pièces et main d'œuvre), sous réserve d'une utilisation par le Client dans des conditions normales.

Sont exclues les réparations des dommages causés par la foudre, les surtensions, un usage anormal, des détériorations accidentelles, ou dans tout cas de force majeure telle que définie à l'article 16.

Dans ces différents cas, les frais de remise en état par BOUYGUES TELECOM sont à la charge du Client.

# ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ DE BOUYGUES TELECOM

**8.1** Outre les cas de limitation qui pourraient être prévus dans les Conditions Particulières applicables au Service souscrit, la responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne saurait être engagée notamment :

- en cas d'aléas de propagation d'ondes électromagnétiques qui peuvent entraîner des perturbations ou des indisponibilités locales,
- en cas de difficultés liées aux lieux et aux conditions de réception, inadéquation du poste de la personne qui effectue l'appel en vue de joindre le Client ou qui reçoit l'appel du Client et de façon générale, perturbations ou interruption dans la fourniture ou l'exploitation des moyens de télécommunications fournis par le ou les exploitants des réseaux auxquels sont raccordées les installations de BOUYGUES TELECOM,
- en cas de mauvaise installation dans un véhicule du Terminal et/ou de ses Accessoires,
- en cas d'intrusions malveillantes de tiers sur Internet et/ou l'Espace client du Client,
- en cas de faute du Client, et notamment en cas de :
  - Non-respect des recommandations émises par BOUYGUES TELECOM et relatives à l'utilisation du Service,
  - Utilisation d'un Équipement incompatible avec le fonctionnement du Service ou susceptible de perturber son fonctionnement,
  - Intervention non autorisée sur les Équipements,
  - Transmission accidentelle de virus, ou autres éléments nuisibles, dont la protection incombe au Client,
  - Utilisation du Service consécutive à une divulgation, une perte ou un vol du ou des codes d'accès au Service, et plus généralement, l'utilisation du Service par une personne non autorisée.
- en cas de défaillance momentanée des réseaux de BOUYGUES TELECOM, liée à des travaux d'entretien, renforcement, extension des installations du réseau,
- en cas de retard ou d'impossibilité de livrer des Terminaux du fait d'un tiers, notamment en cas de cessation de la production d'un modèle de Terminal à l'initiative de son fabricant, ou de rupture de stock du fait de ce dernier,
- en cas de force majeure telle que définie à l'article 16 des présentes.

**8.2** BOUYGUES TELECOM ne saurait être tenu responsable, pour quelque cause que ce soit, des prestations rendues au Client par des prestataires de services indépendants (éditeurs de services, installateurs, intégrateurs, distributeurs etc.). Toute réclamation concernant ces services doit être exclusivement adressée aux prestataires les ayant rendus.

**8.3** La responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne pourra être engagée que pour les seuls dommages matériels et directs résultant d'une faute prouvée à son encontre. Sont exclus les préjudices immatériels et/ou indirects. On entend par préjudice immatériel et/ou indirects notamment les préjudices financiers et commerciaux, les pertes de chiffres d'affaires, de bénéfice ou de clientèle, et les pertes ou les corruptions de données, de fichiers et/ou de programmes. Pour tenir compte des obligations respectives des Parties mais aussi de l'attractivité des tarifs de BOUYGUES TELECOM, la responsabilité de BOUYGUES TELECOM en raison des dommages matériels et/ou directs subis par le Client dans le cadre de l'exécution ou de la cessation du Service, quelle qu'en soit la cause, est limitée tous préjudices confondus, au montant des règlements effectués par le Client au titre du Service au cours des trois <sup>(3)</sup> derniers mois précédant la survenance de l'évènement. Cette somme, dont le Client reconnaît le caractère équilibré, inclut les éventuelles pénalités versées au Client dans le cadre de l'exécution du Service.

**8.4** Aucune action judiciaire du Client, quelle qu'elle soit, ne pourra être engagée ou formulée contre BOUYGUES TELECOM plus d'un (1) an après le jour où le Client a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant d'exercer ladite action. S'agissant des réclamations du Client, ce délai court à compter de la survenance de l'évènement.

**8.5** Dans l'hypothèse où le Client fait une demande de portabilité d'un ou plusieurs numéros, il a droit à une indemnité dans les cas et selon les règles suivantes :

1° En cas de retard de portage du numéro : par jour de retard, un cinquième (1/5<sup>e</sup>) du prix mensuel toutes taxes comprises de l'abonnement au Service souscrit. Le nombre de jours de retard est calculé jusqu'au rétablissement du Service par le nouveau fournisseur. L'indemnité n'est due par BOUYGUES TELECOM que si BOUYGUES TELECOM est responsable du retard de portage du numéro ;

2° En cas de perte du numéro ayant fait l'objet d'une demande de portabilité pendant la procédure de portage : vingt-quatre (24) fois le prix mensuel toutes taxes comprises de l'abonnement au Service souscrit. L'indemnité est n'est due par BOUYGUES TELECOM que si BOUYGUES TELECOM est responsable de la perte du numéro ;

3° En cas de non-présentation à un rendez-vous de service et d'installation : par jour de retard, le cinquième (1/5<sup>e</sup>) du prix mensuel toutes taxes comprises de l'abonnement au Service souscrit. Le nombre de jours de retard est calculé jusqu'à la présentation effective à un nouveau rendez-vous ou, le cas échéant, jusqu'à l'annulation du rendez-vous par le Client.

## ARTICLE 9 - OBLIGATIONS DU CLIENT

**9.1** Le Client met à la disposition de BOUYGUES TELECOM tous les moyens humains, techniques et matériels nécessaires au fonctionnement du Service et à l'exécution du Contrat et fournira dans les meilleurs délais à BOUYGUES TELECOM toutes les informations que cette dernière pourra demander ou qui seront utiles pour l'exécution du Contrat. Dans ce cadre, le Client s'engage à communiquer rapidement de façon précise l'étendue et la nature de ses besoins, toutes informations concernant son organisation, les contraintes particulières susceptibles d'avoir une incidence sur le Service ou les Équipements, ainsi que celles relatives à son environnement technique et informatique. Le Client permet également à BOUYGUES TELECOM ou à un tiers mandaté d'accéder aux Sites en sa présence ou celle d'un de ses représentants. Le Client s'engage à informer BOUYGUES TELECOM sans délai de toute évolution de son activité de nature à modifier durablement ses flux de communications.

**9.2.** Le Client s'engage à adopter un comportement raisonnable et non-frauduleux dans le cadre de l'utilisation du Service.

L'usage raisonnable est précisé, pour chaque offre ou service, dans les Conditions Particulières, dans les Tarifs de Bouygues Telecom et/ou la documentation spécifique aux dits services ou offres. Il peut impliquer notamment le respect par le Client :

- d'un nombre minimum ou maximum d'offres ou de services pouvant être souscrits,
- d'un plafond mensuel de communications,
- de l'exclusion des appels vers certains numéros spécifiés,
- d'une durée maximum en continue des appels ou des connexions,
- d'une interdiction de certaines utilisations professionnelles des offres et services en raison des volumes de communications qu'elles génèrent (centre d'appels, télémarketing...).

En cas d'utilisation inappropriée du Service par le Client, BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de suspendre le Service puis de résilier le Contrat conformément aux dispositions des articles 10 et 11 des présentes.

**9.3** Par ailleurs, le Client s'interdit toute utilisation frauduleuse du Service telle que notamment :

- utiliser le Service pour créer un serveur vocal et/ou rerouter et/ou détourner des communications ;
- en détourner la finalité comme par exemple insérer la carte SIM destinée au Service Mobile dans tout équipement permettant d'accéder au Service Fixe ou inversement.
- l'utilisation des communications illimitées à des fins commerciales (revente des communications),
- l'utilisation ininterrompue de l'offre ou du Service à l'aide de systèmes de composition automatique de numéros,
- l'émission d'appels dont l'acheminement est détourné ou rerouté via des plateformes téléphoniques,
- l'utilisation d'offres ou services « voix » à des fins d'usage data, notamment pour les besoins d'applications de type Machine to Machine.

**9.4** Le Client utilise l'accès Internet dans le cadre d'un usage professionnel et déclare en accepter les caractéristiques et limites, et s'engage à en faire un usage licite. Le Client est seul responsable de faire transiter ses informations sur le réseau Internet, et, à ce titre, met en œuvre les moyens techniques qu'il juge les plus appropriés afin de (i) préserver l'intégrité, l'authentification et la confidentialité des données qu'il souhaite échanger sur Internet, (ii) protéger ses équipements informatiques de toute intrusion ou virus et (iii) assurer un accès sécurisé à son système informatique et à ses locaux.

Concernant les logiciels intégrés dans l'Équipement Fixe (hors spécificités open source), le Client s'engage à ne pas :

- démonter, décompiler, décomposer, examiner ou analyser de quelque manière que ce soit les logiciels ;
- modifier, adapter les logiciels, créer des logiciels dérivés ;

- extraire les logiciels à quelques fins que ce soit, et en particulier à des fins de commercialisation ;
- diffuser des informations ou analyses relatives aux performances des logiciels (notamment des tests de performance).

Concernant l'Équipement Fixe, le Client doit respecter les instructions d'utilisation et ne pas installer des logiciels autres que ceux que BOUYGUES TELECOM (ou les éditeurs partenaires) met à disposition ou propose au téléchargement. Le Client s'engage à ne pas utiliser les Services et l'Équipement Fixe à des fins de Piratage. L'accès à internet ne doit pas être utilisé à des fins de reproduction, représentation, mise à disposition ou communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par des droits voisins sans l'autorisation des titulaires des droits lorsqu'elle est requise.

## ARTICLE 10 - SUSPENSION

BOUYGUES TELECOM se réserve le droit de suspendre l'accès aux Services souscrits, sans que le Client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité après mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de trente (30) jours, en cas de :

- non-réception du Contrat ou absence de régularisation d'un dossier incomplet,
- fausse déclaration du Client,
- retard de paiement des factures afférentes au Service et/ou aux Équipements, et notamment des versements prévus aux articles Garanties financières et Facturation.

BOUYGUES TELECOM se réserve également le droit de suspendre l'accès aux Services souscrits, sans mise en demeure préalable, après simple information du Client, et sans que ce dernier ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité, dans les cas suivants :

- en cas d'utilisation d'un équipement portant gravement atteinte au bon fonctionnement du réseau de BOUYGUES TELECOM,
- d'utilisation anormale ou frauduleuse du Service,
- en cas d'atteinte à la sécurité du Service ou des réseaux par suite, notamment, de tentatives de piratage, d'attaques de déni de service, ou de toute autre activité malveillante,
- force majeure.

La suspension du Service du fait du Client entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par le Client. Sauf en cas de force majeure, les redevances périodiques continuent à être facturées conformément à l'article « Facturation et modalités de paiement ».

## ARTICLE 11 - RÉSILIATION

### 11.1 Résiliation au terme de la période initiale d'engagement

A l'issue de la période initiale prévue à l'article Durée, le Contrat peut être dénoncé par l'une des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de 10 jours minimum avant la date d'échéance. Lorsque le Contrat est renouvelé par tacite reconduction conformément aux conditions prévues à l'article Durée, celui-ci pourra être résilié à tout moment dans les mêmes conditions.

### 11.2 Résiliation pour manquement

En cas d'inexécution suffisamment grave par l'une des Parties d'une des obligations listées ci-dessous l'autre Partie aura la faculté, dix (10) jours après une mise en demeure restée infructueuse, de résilier le Contrat par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation prendra alors effet de plein droit dans les 10 (dix) jours qui suivent la réception par la Partie défaillante d'un second courrier actant de la résiliation.

Le Contrat pourra être résilié dans les cas suivants :

- 1) Manquements de BOUYGUES TELECOM relatifs à l'accès au(x) Service(s), tels que définis dans les Conditions Particulières ;
- 2) Manquements du fait exclusif de BOUYGUES TELECOM dans la délivrance des Terminaux et/ou des Accessoires ;
- 3) Défaut de paiement par le Client des factures afférentes au(x) Service(s) ;
- 4) Manquements du Client aux obligations détaillées à l'article 9 ;
- 5) Manquements des Parties aux obligations relatives à la cession du Contrat, conformément aux articles 3.1 et 15 des présentes Conditions ;

A compter du 10<sup>ème</sup> jour suivant la suspension du ou des Service(s) dans les conditions de l'article 10.

Les Parties renoncent expressément aux dispositions des articles 1221 et 1222 du code civil.

En cas de résiliation du Contrat dans les cas évoqués ci-avant, sans préjudice des dommages et intérêts que pourrait demander BOUYGUES TELECOM, les sommes dues par le Client sont exigibles immédiatement, y compris les frais afférents à la résiliation et les redevances périodiques restant dues par le Client.

### 11.3 Résiliation anticipée par le Client

En cas de résiliation anticipée pendant les douze (12) premiers mois, et sauf résiliation pour manquement, le Client est redevable vis-à-vis de Bouygues Telecom des redevances restantes jusqu'au terme de la première année d'engagement. En cas de résiliation anticipée au-delà des douze (12) premiers mois, et sauf résiliation pour manquement, le client est redevable vis-à-vis de Bouygues Telecom d'un montant correspondant à 20% des redevances restantes jusqu'au terme de la deuxième année d'engagement.

La résiliation du Contrat de façon anticipée devra être effectuée, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un délai de préavis de dix (10) jours.

Le calcul des frais de résiliation est établi sur la base du tarif hors remise du Service, en fonction de la date de mise en service du Service souscrit. Pour les Offres mobiles ou les Offres comprenant des lignes fixes, ce calcul est appliqué ligne par ligne en fonction de la date de mise en service de chaque ligne.

## ARTICLE 12 - PORTABILITÉ DU NUMÉRO

BOUYGUES TELECOM assure la portabilité des numéros du Client dans les conditions définies par le CPCE et la décision n°2012-0576 de l'ARCEP en date du 10 mai 2012.

## ARTICLE 13 – DONNEES PERSONNELLES – ANNUAIRE UNIVERSEL – SERVICE CLIENTS – SECURITE

### 13.1 Données personnelles

Chaque Partie s'engage à respecter le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD).

Les traitements de données personnelles mis en œuvre par BOUYGUES TELECOM sont décrits dans la politique d'utilisation des données personnelles de BOUYGUES TELECOM, accessible à l'adresse suivante :

[https://www.bouygestelecom.fr/static/cms/tarifs/Politique\\_De\\_Confidentialite.pdf](https://www.bouygestelecom.fr/static/cms/tarifs/Politique_De_Confidentialite.pdf)

En cas d'impayé ou de déclaration irrégulière, les informations relatives au Client sont susceptibles d'être communiquées à des organismes de recouvrement et/ou, pour le Service Mobile, d'être inscrites dans un fichier géré par le GIE Préventel accessible aux opérateurs et sociétés de commercialisation de service GSM. Le Client peut exercer son droit d'accès auprès de : GIE PREVENTEL – Service des consultations TSA n°86651 – 91988.

BOUYGUES TELECOM précise que tout appel par le Client au Service Clientèle de BOUYGUES TELECOM effectué en composant le numéro court (3 chiffres) indiqué au Client sera automatiquement identifié par le service clientèle. Si le Client ne souhaite pas être identifié, il pourra contacter le service clientèle en composant un autre numéro qui lui sera indiqué.

Dans le cadre des Offres Mobiles, lors d'un appel émis par le Client, son numéro de téléphone apparaîtra automatiquement sur le téléphone de son correspondant si celui-ci a accès au service correspondant auprès de son opérateur de télécommunications.

BOUYGUES TELECOM n'est pas responsable de l'utilisation éventuelle de son numéro qui pourrait être faite par le correspondant du Client.

A l'exception des numéros d'urgence, le Client peut supprimer cette fonctionnalité lorsque le Terminal inclut cette possibilité.

### 13.2 Annuaire universel

Vous pouvez nous communiquer, sous votre responsabilité, vos coordonnées (numéro de téléphone et nom, prénom ou initiales sous réserve d'homonymie, raison sociale, adresse postale complète ou non, adresse électronique, profession ou activité) en vue de les faire figurer gratuitement dans nos listes destinées aux éditeurs d'annuaire universel et de services de renseignements. Vos coordonnées deviennent alors consultables sous plusieurs formes : annuaires papier, annuaires internet et services de renseignements téléphoniques. Vous pouvez limiter gratuitement leur parution en vous inscrivant sur les listes anti-prospection (interdiction d'utiliser vos informations à des fins commerciales) et anti-annuaire inversé (impossibilité de retrouver vos informations personnelles à partir de votre n° de téléphone) ou en nous communiquant partiellement vos coordonnées (adresse partielle pour les particuliers ou initiales du prénom). Vous pouvez modifier vos choix à tout moment et gratuitement sur bouygestelecom.fr ou auprès du Service Clients.

### 13.3 Service Clients

Bouygues Telecom peut contacter le Client par écrit, par téléphone ou par l'envoi d'un SMS ou e-mail, voire par un message sur répondeur.

Le Client peut :

1°) contacter le Service Clients par téléphone ou écrire au Service Clients  
Bouygues Telecom, Service Clients Bouygues Telecom, 60436 Noailles Cedex.  
Les retours d'Équipements ne peuvent être envoyés à cette adresse.

2°) en cas d'insatisfaction relativement à la réponse du Service Clients,  
écrire au Service Satisfaction Client Pro, 60436 Noailles Cedex.

### 13.4 Sécurité

Dans le cadre de sa politique de sécurité, BOUYGUES TELECOM applique les mesures de sécurité nécessaires à la prévention des incidents et met en œuvre les moyens lui permettant de réagir à un incident pour limiter l'indisponibilité des Services et l'impact sur les données de ses Clients.

## ARTICLE 14 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le présent Contrat ne transfère au Client aucun droit de propriété sur l'un quelconque des éléments du Service et des Équipements mis à disposition, y compris les documentations et guides d'utilisation fournis par BOUYGUES TELECOM. Les droits de propriété intellectuelle restent acquis à BOUYGUES TELECOM ou aux éditeurs partenaires de BOUYGUES TELECOM le cas échéant.

BOUYGUES TELECOM concède au Client un droit d'usage personnel, non exclusif et non transférable sur les éléments nécessaires à l'utilisation du Service et des Équipements mis à sa disposition dans le cadre du Service. Ce droit est consenti pour la durée du Contrat. Le Client s'interdit d'effectuer toute adaptation, modification, duplication ou reproduction de ces éléments, quelle qu'en soit la nature, de les installer sur d'autres équipements et, de manière générale, s'interdit tout acte qui contreviendrait aux droits de BOUYGUES TELECOM.

Les droits de propriété intellectuelle sur les Terminaux sont concédés au Client par les fabricants sans que la responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne puisse être recherchée à ce titre.

Par ailleurs, le Client autorise BOUYGUES TELECOM à faire état de l'existence du présent Contrat auprès des tiers à titre de référence commerciale et autorise, exclusivement à cette fin, l'usage de son nom, de sa marque et de son logo.

## ARTICLE 15 – CESSIBILITÉ DU CONTRAT

BOUYGUES TELECOM peut céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelque forme que ce soit, les droits et obligations nés du présent Contrat. Elle en informera préalablement le Client.

Dans ce cas, le Client consent expressément à ce que la cession du Contrat libère BOUYGUES TELECOM des obligations découlant du Contrat au profit du cessionnaire à compter de la date de la cession. En conséquence, BOUYGUES TELECOM ne pourra en aucun cas être solidaire de l'exécution des obligations découlant du Contrat.

## ARTICLE 16 - FORCE MAJEURE

BOUYGUES TELECOM et le Client ne sont pas réputés défaillants dans les cas où l'inexécution de leurs obligations contractuelles résulterait d'un cas de force majeure. En cas de survenance d'un événement de force majeure, les obligations de la Partie s'en prévalant sont suspendues sans que la responsabilité de cette dernière ne puisse être recherchée, cela même en cas de pertes, de dommages, de retards, de non-exécution ou d'exécutions partielles résultant directement ou indirectement de l'événement de force majeure.

De façon expresse, sont considérés comme des cas de force majeure au titre des présentes, outre ceux prévus à l'article 1218 du Code civil, les intempéries exceptionnelles, les actes ou omissions d'une autorité publique, y compris les modifications de toute réglementation applicable à la fourniture des Services, les rébellions, insurrections, émeutes, guerres déclarées ou non, actes d'une nature similaire, grèves, sabotages, vols, actes de vandalisme, explosions, incendies, foudre, inondations et autres catastrophes naturelles, défaillances d'un opérateur tiers, actes de tiers, perturbations exceptionnelles d'origine électrique sur les réseaux, pannes exceptionnelles des réseaux de BOUYGUES TELECOM, retrait des autorisations d'établir et/ou d'exploiter lesdits réseaux, dont serait victime BOUYGUES TELECOM.

Si un cas de force majeure empêche l'une des Parties d'exécuter une obligation essentielle au titre du Contrat, elle devra en informer l'autre Partie par écrit dès la survenance de l'événement. Dans l'hypothèse où le cas de force majeure perdurerait pendant une période de plus de trente (30) jours, alors chacune des Parties pourra résilier de plein droit le Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, sans indemnités pour l'une ou l'autre Partie.

## ARTICLE 17 – LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

LES PRÉSENTES SONT RÉGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS.

LE CLIENT EST INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ QUI LUI EST OFFERTE EN CAS DE LITIGE POUR L'INTERPRETATION OU L'EXECUTION DES PRÉSENTES, D'AVOIR RECOURS AU MEDIATEUR DES ENTREPRISES :

- EN COMPLÉTANT LE FORMULAIRE DÉDIE À L'ADRESSE SUIVANTE :  
<HTTPS://WWW.ECONOMIE.GOUV.FR/MEDIATEUR-DES-ENTREPRISES/>  
CONTACTEZ-MEDIATEUR-DES-ENTREPRISES

- PAR TÉLÉPHONE AU 01 53 17 89 38

- PAR COURRIER POSTAL AU 98 RUE DE RICHELIEU, 75002 PARIS

EN CAS DE LITIGE POUR L'INTERPRETATION OU L'EXECUTION DES PRÉSENTES, LA COMPÉTENCE EST ATTRIBUÉE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, NONOBSTANT PLURALITÉ DE DEFENDEURS, APPEL EN GARANTIE OU REFERE.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES MOBILE

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles BOUYGUES TELECOM met en œuvre les moyens nécessaires à la fourniture de son Service mobile.

### I - DESCRIPTION DU SERVICE MOBILE

Le Service mobile est le service de communications électroniques permettant au Client, au moyen d'une Carte SIM, et lorsqu'il se trouve dans une zone couverte par le Réseau Mobile BOUYGUES TELECOM, d'émettre et de recevoir des communications à partir d'un Terminal compatible, ou à partir de tout autre Équipement expressément autorisé par BOUYGUES TELECOM.

Dans ce cadre, le Client bénéficie d'une ligne mobile permettant d'émettre et de recevoir des communications Voix et/ou SMS/MMS, et/ou data mobile, dans la limite de la Zone de Couverture du Réseau Mobile de BOUYGUES TELECOM et de ses partenaires pour les communications en itinérance.

BOUYGUES TELECOM s'engage à fournir le Service mobile conformément aux règles de l'art applicables à son activité, à la réglementation en vigueur et aux autorisations administratives dont elle est titulaire. Dans ce cadre, BOUYGUES TELECOM fournit le Service mobile conformément à ses obligations telles que prévues par l'article D.98-4 du Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE), au titre desquelles la permanence, la disponibilité et la qualité du réseau et des services.

L'attention du Client est attirée sur les points suivants :

- Le Service mobile est fourni sans engagement de niveau de service, en ce qui concerne le débit ou le taux de couverture du(des) Site(s) du Client.
- Les Clients titulaires d'une offre Mobile PRO peuvent, sous réserve d'éligibilité accéder aux Services de télévision sur l'application BTV. Les conditions notamment tarifaires de ces services figurent dans les Tarifs en vigueur.

Les offres data mobile ne sont pas compatibles avec les usages de type « Machine to Machine » (M2M), tels que définis par l'ARCEP, qui nécessitent l'attribution de numéros mobiles spécifiques. Le Client s'interdit en conséquence tout usage de ce type. Les services M2M font l'objet de conditions contractuelles spécifiques.

### II - SERVICE MOBILE « ACCÈS DEPUIS L'ÉTRANGER »

BOUYGUES TELECOM propose un service d'itinérance permettant d'accéder à d'autres réseaux mobiles étrangers avec la même Carte SIM, aux conditions définies par BOUYGUES TELECOM notamment dans les Tarifs.

**Le Client est expressément informé que, conformément au Règlement européen n°2015-2120 tel que modifié par le Règlement européen n°2022/612 du 6 avril 2022, BOUYGUES TELECOM aura la possibilité de facturer des frais supplémentaires dès lors que sera constaté un usage abusif des Lignes ; l'usage sera considéré comme abusif lorsque BOUYGUES TELECOM observera :**

- une consommation et une présence plus élevées dans l'Espace Economique Européen qu'en France métropolitaine pendant une période de quatre (4) mois consécutifs.
- une inactivité prolongée d'une Carte SIM donnée, associée à une utilisation en itinérance très fréquente, voire exclusive.
- une activation et utilisation en série de multiples Cartes SIM par le même Client en itinérance.

Dans ce cas, BOUYGUES TELECOM informera le Client qui devra, dans un délai de 15 (quinze) jours, modifier ses usages de sorte qu'ils redeviennent normaux ou non abusifs. A défaut de régularisation par le Client à l'issue dudit délai de 15 (quinze) jours calendaires, BOUYGUES TELECOM pourra lui facturer des frais supplémentaires conformément à la réglementation en vigueur.

### III - FACTURATION DÉTAILLÉE

Le Client est informé qu'il bénéficie automatiquement du service facture internet détaillée lui permettant d'accéder, en ligne, aux informations détaillées relatives à sa facture de communications, par l'intermédiaire du site bouyguestelecom.fr/pro. Le Client a la possibilité dans ce cadre d'obtenir la communication, soit des 6 premiers chiffres des numéros appelés, soit, sur demande écrite du Client, la communication de l'intégralité des numéros appelés. Les informations concernées ne sont qu'indicatives et ne sauraient engager la responsabilité de BOUYGUES TELECOM. Seule la facture adressée au Client en fin de cycle vaut état des communications au titre de la période concernée.

### IV - SERVICES APRÈS VENTE ENTREPRISES

#### Définitions

**« Panne à la mise en service » :** toute panne du Terminal ou des Accessoires qui est déclarée dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la date de mise en service de la ligne.

**« Panne garantie ou sous garantie » :** toute panne du Terminal portant sur tous les défauts ou vices de fabrication du Terminal et survenant, sauf offre commerciale particulière, dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition du Terminal. Les Accessoires sont garantis dans les mêmes conditions à l'exception de la batterie et de l'antenne dont la durée de garantie est de trois mois à compter de l'achat du Terminal.

**« Panne hors garantie » :** toute panne, à l'exception des Pannes non garanties, survenant après le délai défini par le constructeur du Terminal.

**« Panne non garantie » :** sont considérés comme Pannes non garanties, les dommages ou pannes provenant :

- d'une cause extérieure au Terminal : la négligence, une mauvaise utilisation, une utilisation anormale du Terminal, un choc ou une chute, une mauvaise connexion, les effets des surtensions électriques, une protection insuffisante contre l'humidité, la chaleur ou le gel, la foudre, les dégâts des eaux, les modifications, réparations ou leurs tentatives effectuées par une personne non habilitée par BOUYGUES TELECOM et plus généralement les dommages de toute nature dont l'origine est postérieure à la vente.
- d'un bris accidentel du Terminal ou des Accessoires,
- d'une suppression, dégradation ou modification de l'identifiant IMEI du Terminal.

#### 1. Échange sur Site

##### Contenu des Prestations

Au titre du service Echange sur Site BOUYGUES TELECOM s'engage, selon les conditions visées dans les Tarifs, à procéder sur le Site du Client au remplacement du Terminal, hors Iphone, ou de l'Accessoire défectueux.

Le Terminal de remplacement est un Terminal neuf dans le cas d'un Echange sur Site suite à une Panne à la mise en service. Dans les autres cas, il s'agit d'un Terminal ou d'un Accessoire remis à neuf identique ou de caractéristiques techniques équivalentes.

##### Transfert de propriété et garantie

La propriété du Terminal ou de l'Accessoire remplacé est transférée à BOUYGUES TELECOM au jour de l'échange tandis que le Client devient propriétaire du Terminal ou de l'Accessoire de remplacement. Le Terminal de remplacement est garanti :

- un an à compter de la date d'échange dans le cas où l'échange intervient suite à une Panne à la mise en service.
- trois mois à compter de sa date d'échange dans les autres cas. Toutefois, si la panne intervient plus de trois (3) mois avant la date d'expiration de la garantie du Terminal d'origine, le Terminal de remplacement est garanti jusqu'à l'expiration de ladite garantie.

##### Prix

Le service Echange sur Site est facturé d'un montant forfaitaire à l'acte défini dans les Tarifs en vigueur, auquel s'ajoute le montant éventuellement dû au titre du Terminal ou de l'Accessoire de remplacement. Les prix forfaits applicables au titre du Terminal ou de l'Accessoire de remplacement sont disponibles auprès du service clientèle. Ces prix sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par BOUYGUES TELECOM.

Par ailleurs, à défaut pour le Client de respecter le rendez-vous fixé pour procéder à l'échange, le Client sera facturé du coût de l'intervention.

##### Mode opératoire

Le Client doit contacter par téléphone le service clientèle de BOUYGUES TELECOM, en indiquant le lieu d'échange étant rappelé que le service n'est fourni qu'en France métropolitaine. Le Client recevra le Terminal de remplacement le jour ouvré suivant le jour de son appel au service clientèle ou le mardi suivant en cas d'appel un samedi sous réserve que l'appel du Client intervienne avant 17h30. Dans le cas contraire, la livraison du Terminal de remplacement s'effectuera dans un délai maximal de deux jours ouvrés suivant l'appel du Client au service clientèle.

### V - OFFRES ET OPTIONS DATA MOBILE

#### 2. Souscription - Mise en service

**2.1** En cas d'utilisation d'un Mobile ou d'un modem (GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou utilisant une autre technologie sur le Réseau Mobile) ne faisant pas partie des gammes de BOUYGUES TELECOM, il appartient au Client préalablement à la souscription des Offres data de se renseigner sur la compatibilité des équipements précités avec les Équipements mis en place sur son réseau de radiocommunication par BOUYGUES TELECOM. L'attention du Client est également attirée sur le fait que l'utilisation d'un terminal sur le Réseau Mobile peut nécessiter la réalisation de paramétrages spécifiques sur le terminal en particulier lorsque le terminal n'a pas été fourni par BOUYGUES TELECOM.

**2.2** Sauf conditions commerciales différentes, le Contrat prend effet dès sa date de souscription pour la période initiale, éventuellement prolongée de la durée prévue à l'article 4 des Conditions Générales (qui est décomptée à partir de la date de mise en service). La mise en service interviendra dans les 10 (dix) jours suivant la réception par BOUYGUES TELECOM du ou des Contrat(s) dûment rempli(s) et signé(s), accompagné(s) des pièces justificatives et le cas échéant des garanties prévues dans les Conditions Générales.

**2.3** Dans l'hypothèse où le Client souhaite donner à ses Utilisateurs un accès en mode GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou utilisant une autre technologie sur le Réseau Mobile, aux applications informatiques hébergées par le(s) système(s) d'information via le Service mobile, il appartient au Client de procéder sous sa seule responsabilité aux développements informatiques nécessaires. Dans ce cas et à la demande expresse du Client, la mise en service sera exceptionnellement différée pendant un délai ne pouvant excéder deux mois à compter de la réception

de la commande. Le Client avisera BOUYGUES TELECOM de la réalisation desdits développements afin de lui permettre d'assurer la mise en service dans le délai de 10 (dix) jours, précité. En tout état de cause, la mise en service interviendra automatiquement à l'expiration du délai susmentionné de deux mois.

**2.4** S'agissant des échanges data à l'international, le Client peut, sur demande expresse auprès de BOUYGUES TELECOM, bénéficier d'un dispositif d'alerte et de blocage des communications, dès l'atteinte des seuils de consommation prévus dans le cadre du service Suivi de consommation des communications tel que décrit dans le document les Tarifs.

### 3. Responsabilité

**3.3** Dans le cas prévu à l'article 2.3, BOUYGUES TELECOM ne saurait être tenu pour responsable des difficultés de connexion en mode GPRS/EDGE et/ou UMTS/HSDPA et/ou utilisant une autre technologie sur le Réseau Mobile aux applications hébergées par le Client résultant d'un dysfonctionnement des applications hébergées sur son système d'information.

**3.4 BOUYGUES TELECOM n'est pas responsable des messages non sollicités (SPAM) que le Client pourrait recevoir d'un tiers, ni du contenu des informations, logiciels, images, sons, mis à sa disposition par un tiers.**

**3.5 Pour la bonne administration de son réseau, BOUYGUES TELECOM peut mettre en œuvre des mesures de gestion de trafic (priorisation des communications ou réduction des débits en cas de congestion d'un Service) afin de faciliter la transmission des données. Ces mesures peuvent avoir pour effet d'allonger provisoirement la durée de téléchargement de contenus.**

## VI - LE RÉSEAU PARTAGÉ

BOUYGUES TELECOM, les collectivités locales et les autres opérateurs GSM français se sont associés pour couvrir en France métropolitaine des zones ne bénéficiant d'aucune couverture par les réseaux GSM (ci-après dénommées «Réseau partagé»). **Le Service mobile peut faire l'objet de restrictions lorsque le Client est connecté au Réseau dit « partagé » au sens de la réglementation. Le Client sera informé de la connexion au Réseau partagé par l'affichage d'un code spécifique sur l'écran de son Terminal.** Lorsque le Client est connecté au Réseau partagé, il a accès à un service limité dont les conditions sont précisées dans les Tarifs.

## VII – RADIOFRÉQUENCES

Aucune preuve scientifique ne permet de démontrer aujourd'hui que l'utilisation des téléphones mobiles présente un risque pour la santé mais des interrogations subsistent sur d'éventuels effets à long terme. Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé comme «peut-être cancérogènes pour l'homme» les champs électromagnétiques radiofréquences (groupe 2B). Les autorités sanitaires recommandent de limiter l'exposition aux champs électromagnétiques émis par les téléphones mobiles et proposent des précautions aisées à mettre en œuvre. Le Client est informé des précautions d'usage et de sécurité à respecter à l'adresse suivante : <http://www.radiofréquences.gouv.fr/les-bons-gestes-pour-limiter-son-exposition-a99.html>.

Le Client est également invité à suivre l'état de la recherche scientifique sur les sites suivants : Portail de l'Organisation Mondiale de la Santé : [www.who.int/peh-emf/fr](http://www.who.int/peh-emf/fr) –Portail de la Commission européenne : <http://ec.europa.eu/health>.

## VIII – UTILISATION DE LA CARTE SIM

Sans préjudice de l'application des dispositions précédentes, s'agissant plus spécifiquement des cartes SIM, **le Client s'interdit toute utilisation avec un boîtier de raccordement radio ou avec toute autre solution technique ayant pour objet la modification d'acheminement du Service et/ou des services en option. Le Client s'interdit en outre toute utilisation anormale, non raisonnable ou frauduleuse tant de la Carte SIM que du Service ou des services optionnels comme par exemple la pratique du publipostage sauvage (SPAM) ou encore l'envoi de messages de nature à entraîner un nombre imposant de réponses.** Par ailleurs, en cas de vol ou de perte de la Carte SIM, le Client s'oblige à respecter scrupuleusement la procédure prévue à cet effet. Il doit immédiatement informer BOUYGUES TELECOM du vol ou de la perte de sa Carte SIM afin que sa ligne soit mise hors service en téléphonant au numéro suivant : 0 800 29 1000 (24 heures sur 24). Il adresse à BOUYGUES TELECOM une lettre recommandée avec accusé de réception confirmant le vol ou la perte, accompagnée, en cas de vol, d'une copie du dépôt de la plainte déposée auprès des autorités compétentes.

En cas de contestation, la mise hors service sera présumée avoir été effectuée à la date de la réception par BOUYGUES TELECOM de cette lettre. L'usage de la Carte SIM et le paiement des communications passées avant cette date est de la responsabilité du Client. Le Contrat reste en vigueur et le Client reste redevable des redevances périodiques associées au Service facturées. BOUYGUES TELECOM ne saurait être tenu responsable des conséquences d'une déclaration de vol ou de perte, faite par téléphone, télécopie, télexgramme, ou tout autre moyen similaire qui n'émanerait pas du Client. Après réception de la nouvelle Carte SIM par le Client, celle-ci sera remise en service sur simple demande du Client et à ses frais.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES FIXE

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles BOUYGUES TELECOM met en œuvre les moyens nécessaires à la fourniture au Client de ses Services Fixes Pro et des services complémentaires qui peuvent y être associés.

### I - SERVICES BOX PRO

#### 1. Définitions

Les termes ci-après mentionnés ont la signification suivante :

**«Box Pro» :** Équipement fourni par BOUYGUES TELECOM pour accéder aux services compris dans les offres box version Pro. Les caractéristiques et conditions d'utilisation sont décrites dans la notice d'installation. La Box Pro reste la propriété de BOUYGUES TELECOM et devra lui être restituée dans les conditions prévues par les Conditions Générales en cas de cessation du Contrat.

#### 2. Description des Services

Le Service Fixe Pro comprend tout ou partie des services suivants :

##### A. SERVICE DE TÉLÉPHONIE FIXE

Le Service de téléphonie fixe est un service de téléphonie sur IP. Ce service comprend le raccordement du Site du Client au réseau de Bouygues Telecom via une Ligne d'accès, ainsi que l'acheminement, des communications téléphoniques en provenance ou à destination des numéros du Client qui peuvent être soit un numéro porté et un numéro affecté soit deux numéros affectés par BOUYGUES TELECOM au Client. Le Client est par ailleurs informé que l'interruption du Service de téléphonie fixe, en cas de panne électrique ou pour quelque cause que ce soit, entraîne une indisponibilité des numéros d'urgence (SAMU, Police, Pompiers...). En cas d'information erronée ayant conduit BOUYGUES TELECOM à livrer le Service sur un Site non approprié, BOUYGUES TELECOM pourra exiger du Client le versement de pénalités au montant total des dépenses engagées par BOUYGUES TELECOM pour livrer son Service sur ledit Site.

##### B. SERVICE INTERNET

Ce service permet au Client de bénéficier d'un accès permanent et illimité à Internet depuis son Site. Il est précisé que l'accès internet est fourni par l'intermédiaire d'une Liaison dont la capacité (bande passante) est mutualisée, dans le cadre d'un raccordement IP, avec le Service de téléphonie fixe tel que décrit ci-dessus. En conséquence, l'attention du Client est attirée sur le fait que la capacité (bande passante) est affectée prioritairement à l'acheminement du trafic voix. Dès lors, BOUYGUES TELECOM ne peut garantir le débit réservé au trafic Internet. Par ailleurs, le débit disponible dépend de l'éligibilité technique du Site du Client, notamment sa distance vis-à-vis d'un noeud de raccordement d'abonné dégroupé par BOUYGUES TELECOM ou ses opérateurs partenaires.

##### C. SERVICE DE TÉLÉVISION

Les Clients titulaires d'une Offre Fixe Pro peuvent, sous réserve d'éligibilité, souscrire à une offre incluant des Services de télévision. Les conditions, notamment tarifaires, de ces Services et des éventuels Équipements relatifs à leur utilisation figurent dans les Tarifs en vigueur.

Seule est autorisée l'utilisation des Services et options TV par chaque personne physique Utilisateur dont le Client est responsable, à titre individuel et pour son propre usage. Toute communication publique est interdite, notamment en présentiel dans les locaux du Client et/ou de l'Utilisateur.

#### 3. Conditions préalable d'accès au Service

L'accès au Service nécessite, outre la collaboration active du Client, la mise en œuvre des prérequis techniques et administratifs suivants.

##### A. ÉLIGIBILITÉ DU SITE

Le Client est informé que l'accès au Service via le Réseau Fixe, fibre avec raccordement final en câble coaxial ou fibre optique jusqu'au bureau nécessite au préalable une étude d'éligibilité du ou des Site(s). Même si une préqualification technique est faite par BOUYGUES TELECOM avant la signature du Contrat, la mise en service du Service est soumise à des contraintes de faisabilité technique qui dépendent notamment de la localisation du Site, de disponibilité de la technologie, et qui pourront conduire BOUYGUES TELECOM à proposer au Client, avant ou pendant l'exécution du Contrat, le Service en le dotant d'une technologie autre que celle initialement prévue. Dans ce dernier cas, BOUYGUES TELECOM communiquera au Client l'éventuel surplus de facturation induit par la modification technologique.

Le Client ne pourra se prévaloir d'aucun préjudice et réclamer aucune indemnité s'il s'avérait que les caractéristiques de son Site ne permettaient pas à BOUYGUES TELECOM de délivrer le Service ou de ne pouvoir le délivrer qu'avec une technologie différente comme évoqué ci-dessus. BOUYGUES TELECOM ne saurait être tenu responsable de l'inéligibilité d'un Site. Dans le cas où BOUYGUES TELECOM ne serait pas en mesure de délivrer le Service au(x) Site(s), le Service sera résilié de plein droit sans formalité.

**Plus particulièrement, le Client reconnaît avoir été informé de la perspective de la fermeture du réseau cuivre d'Orange, qui est utilisé au titre du Réseau Fixe, dans les conditions et selon un calendrier déterminé par l'ARCEP et Orange. Si**

**des Sites devaient être concernés par la fermeture du réseau cuivre, les Parties s'engagent à discuter de bonne foi d'une solution de substitution qui pourrait le cas échéant être proposée au Client.**

#### B. DÉGROUPAGE

La fourniture du Service via le Réseau Fixe peut nécessiter le Dégroupage total par BOUYGUES TELECOM des accès dont le Client est titulaire sur les Sites concernés. A ce titre le Client donne mandat à BOUYGUES TELECOM afin d'effectuer, en son nom et pour son compte, les démarches nécessaires au dégroupage de la ligne indiquée par le Client. Le Client est informé que le Dégroupage total de sa ligne entraînera la résiliation des abonnements téléphoniques correspondants. La mise en œuvre du Dégroupage pourra entraîner par ailleurs la résiliation des services haut débit associés à sa ligne et ce conformément aux conditions contractuelles du fournisseur desdits services. L'opérateur historique en sa qualité de propriétaires des câbles et équipements qu'elle a installés pour raccorder le Site du Client, reste responsable de l'entretien de cette infrastructure. L'opérateur historique intervient aux Jours ouvrés de ses services techniques. En conséquence, le Client veillera à assurer aux personnes mandatées par l'opérateur historique, et qui justifient de leur qualité, la possibilité d'accéder aux locaux où sont installés les ouvrages nécessaires à la fourniture de l'accès dégroupé. Le Client veillera également à informer les personnes mandatées par l'opérateur historique de l'existence et de l'emplacement des canalisations et équipements de toute nature (exemple : gaz, électricité, eau) et de tous autres facteurs de risque lors des interventions. Le Client fait son affaire de la disponibilité et de l'entretien, à l'intérieur de la propriété desservie, des ouvrages nécessaires à la fourniture de l'accès à la boucle locale. Le Client fait son affaire de la conformité de son installation électrique aux normes en vigueur, de l'existence d'un dispositif de protection efficace contre les risques de surtension, et de la compatibilité électromagnétique de ses locaux. Sur la demande de l'opérateur historique, le Client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à toute perturbation du réseau ou des services qui serait due à des conditions de raccordement ou d'utilisation des équipements terminaux non conformes à la réglementation des télécommunications en particulier au regard des exigences essentielles (attestation de conformité...). Le Client signale tout incident affectant le bon fonctionnement de son accès dégroupé à BOUYGUES TELECOM. L'opérateur historique détermine seul les conditions techniques permettant l'accès à sa boucle locale. Il peut être amené à en modifier les conditions de fourniture et en suspendre temporairement l'usage pour des impératifs techniques, notamment en cas de réalisation de travaux d'entretien, d'adaptation ou d'extension du réseau.

#### 4. Mise en service

##### A. MISE À DISPOSITION DES EQUIPEMENTS

Les Équipements sont remis au Client en boutique ou bien envoyés à l'adresse qu'il a indiqué à BOUYGUES TELECOM lors de la souscription.

##### B. INSTALLATION

###### Prérequis d'installation :

Le Client doit disposer d'un environnement conforme aux prérequis techniques pour recevoir lesdits Équipements et notamment d'une alimentation 220V disponible à proximité. Le Client fait notamment son affaire de fournir une alimentation sécurisée et secourue, prérequis pour assurer le fonctionnement du Service en cas de coupure d'électricité et prévenir les dommages à l'Équipement qui pourraient être causés par des surtensions électriques. Il appartient au Client de procéder à ses frais aux éventuelles mises en conformité des locaux, préalablement à l'installation des Équipements de BOUYGUES TELECOM.

###### Installation par le Client ou un tiers :

La Box Pro peut être installée par le Client de manière autonome. Le Client respecte les étapes décrites dans la notice d'installation présente dans le colis, sous réserve d'avoir reçu le SMS de confirmation de l'activation des Services, ou d'avoir constaté le dégroupage de sa ligne téléphonique dans le cas où celle-ci était déjà support d'un service Internet haut débit. Le non-respect de la notice d'installation et les éventuels dommages consécutifs sur les Équipements peuvent nécessiter une intervention sur Site d'un technicien. Cette intervention sera facturée au tarif en vigueur d'une intervention de SAV. Dans l'hypothèse où le Client souhaite recourir à un prestataire tiers pour installer le Service, l'installation est de la seule responsabilité dudit prestataire et devra néanmoins être conforme aux exigences de BOUYGUES TELECOM relatives au Service.

###### Installation sur Site par Bouygues Telecom :

Dans les trente (30) jours suivant la souscription initiale au Service Box Pro, le Client peut demander à BOUYGUES TELECOM une prestation d'installation sur Site par un technicien. Au titre de cette prestation, BOUYGUES TELECOM ou son sous-traitant assure l'installation et la mise en service des Équipements nécessaires au bon fonctionnement du Service. Le Client devra faciliter l'accès à son Site pour permettre la réalisation de cette prestation, et fera son affaire de l'obtention des autorisations éventuellement nécessaires à cet effet. Le Client devra accepter l'un des créneaux de rendez-vous proposé par BOUYGUES TELECOM ou tout tiers désigné pour la réalisation de cette prestation. Dans l'hypothèse où BOUYGUES TELECOM constaterait lors du rendez-vous d'installation qu'il ne peut réaliser la prestation pour une raison imputable au Client, BOUYGUES TELECOM pourra facturer au Client un montant forfaitaire correspondant aux frais de déplacement du technicien. La prestation comprend le branchement des

Équipements fournis sur la prise téléphonique (prise gigogne en T) ou prise coaxiale, et la vérification du bon fonctionnement de la solution.

La prestation ne comprend notamment pas :

- La mise à disposition d'un câblage plus long que celui fourni avec les Équipements.
- D'éventuels travaux dans les locaux du client.
- La prestation inclut également le paramétrage des ordinateurs (jusqu'à 2 postes), la mise en place des lignes téléphoniques VoIP et, le cas échéant, du service de télévision sur un poste de télévision.

##### C. MISE EN SERVICE

La mise en service intervient :

- soit à la réception du SMS de confirmation de l'activation des services, dans le cas d'une installation des Équipements directement par le Client
- soit à la date d'intervention du technicien mandaté par BOUYGUES TELECOM si le Client a opté pour la prestation d'installation sur Site.

**L'attention du Client est attirée sur le fait qu'en raison des contraintes inhérentes aux opérations de dégroupage, un délai de plusieurs jours peut s'écouler entre la coupure de l'accès Internet et la mise en service effective du Service Fixe Pro. Il appartient au Client de prendre toute mesure qu'il jugera utile, pour anticiper les conséquences sur son activité d'une telle interruption de l'accès Internet. A défaut, la responsabilité de BOUYGUES TELECOM ne pourra être engagée ni aucun préjudice lui être réclamé.**

##### D. SERVICE APRÈS-VENTE

###### Cellule Assistance commerciale

Horaires : du lundi au samedi – de 8h à 20h.

Service d'assistance en ligne : Bouygues Telecom met à la disposition du Client un service d'assistance en ligne accessible sur le site bouyguestelecom.fr/pro, rubrique Assistance.

Cellule Assistance Technique : Le Service Clients de BOUYGUES TELECOM assure la prise en charge et le suivi des Incidents notifiés par le Client selon les modalités décrites ci-après.

Le Service Clients est accessible par téléphone au n° 1064 (appel gratuit depuis un n° fixe) de 8h00 à 20h du lundi au dimanche (hors jours fériés).

**«Période de Couverture de Garantie» :** période du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00 (hors jours fériés) et le samedi de 8h à 14h (hors jours fériés).

- Le Client doit s'assurer préalablement à la notification d'un Incident que celui-ci ne se situe pas sur ses propres équipements ou sur son installation.
- Le Client communiquera au Service Clients toutes les informations nécessaires à son identification et la qualification de l'Incident.
- Le Client pourra suivre l'évolution du traitement de son Incident depuis l'espace Client et sera informé par SMS de la résolution de l'Incident.

###### Garantie de temps d'intervention :

Selon l'offre souscrite, les Clients peuvent bénéficier d'une Garantie de Temps d'Intervention (GTI) en cas d'incident dans les conditions décrites ci-après. Les Offres incluant ce service sont décrites dans les Tarifs. En cas d'incident signalé par le Client au Service Clients et diagnostiqué par BOUYGUES TELECOM comme se situant sur la Box Pro (hors installation privée du Client) et ne pouvant être traité à distance, Bouygues Telecom s'engage à faire intervenir un technicien sur le Site du Client dans un délai de 8 heures. Ce délai d'intervention est décompté à partir de l'heure de l'appel confirmant le rendez-vous par le Service Clients, pendant les heures de la Période de Couverture de Garantie. Toute période pendant laquelle le Client ne pourra assister BOUYGUES TELECOM dans les opérations de diagnostic, notamment pour fournir des informations nécessaires à ces opérations, réaliser des tests ou accéder aux Équipements et/ou Site Client, ne sera pas prise en compte dans le calcul du délai d'intervention. Il est précisé que l'incident au sens du présent article s'entend d'une interruption totale du Service internet et/ou téléphonique intervenant hors période d'activation, de déménagement ou de modification du Service.



## nous contacter en toute liberté



[bouyguestelecom.fr/pro](http://bouyguestelecom.fr/pro)



**500 boutiques  
Bouygues Telecom**



**1064 :**

Votre service clients dédié pour les professionnels du **lundi au samedi de 8h à 20h**.

**3106 (appels gratuits) :**

Votre interlocuteur commercial vous conseille pour équiper votre entreprise.

Tarifs HT (sauf mentions contraires) en vigueur au 11/12/2024 et susceptibles d'être modifiés par Bouygues Telecom conformément à l'article 2.2 « Quel est le prix de nos services ? » des Conditions Générales de Service de Bouygues Telecom. Vérifiez la disponibilité des offres auprès de votre revendeur.